



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail – Justice – Solidarité



**RAPPORT NATIONAL
VOLONTAIRE 2024
SUR L'ÉTAT DE LA MISE
EN ŒUVRE DES ODD
EN GUINÉE**

JUIN
2024



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES GRAPHIQUES	6
SIGLES ET ACRONYMES	8
AVANT-PROPOS	13
DÉCLARATION LIMINAIRE	15
RÉSUMÉ	16
1. INTRODUCTION ET PROFIL PAYS	23
2. CONTEXTE ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ODD	27
2.1. Situation sociodémographique	28
2.2. Situation économique	28
2.3. Situation environnementale	30
3. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RNV	31
4. POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DES ODD	35
4.1. Stratégie nationale pour la réalisation des ODD	36
4.2. Structure de gouvernance pour la réalisation des ODD	36
4.3. Implication des parties prenantes	37
4.4. Financement des ODD	38
4.5. Ne laisser personne de côté	39
5. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD SELON LES CINQ PILIERS	41
5.1. Prospérité – Assurance d'une vie prospère et épanouissante	42
ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	42
ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	45
ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	51
ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	55
ODD 11 - Mettre en place de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	59



TABLE DES MATIÈRES

5.2. Peuple - Éradication de la pauvreté et de la faim dans toutes leurs formes et assurance de la dignité et de l'égalité	61
ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes	61
ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	65
ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	71
ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	79
ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	85
5.3. Planète - Protection des ressources naturelles et du climat pour les générations actuelles et futures	89
ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	89
ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables	93
ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	97
ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	101
ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	107
5.4. Paix	111
ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable	111
5.5. Partenariat	123
ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	123
6. MOBILISATION DU VOLONTARIAT POUR APPUYER LA RÉALISATION DES ODD	131
7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	133
ANNEXES	137
BIBLIOGRAPHIE	139





LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 ÉVOLUTION DE LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION TOTALE DE L'ENERGIE EN GUINEE ENTRE 2015-2021	44
TABLEAU 2 ÉVOLUTION DE L'INTENSITE ENERGETIQUE DE LA GUINEE ENTRE 2015 ET 2021	44
TABLEAU 3 ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DU TOURISME AU PIB DE LA GUINEE ENTRE 2015 ET 2021	50
TABLEAU 4 ÉVOLUTION DE LA PART DU TRAVAIL DANS LE PIB ENTRE 2016 ET 2018	56
TABLEAU 5 ÉVOLUTION DU TAUX GLOBAL DE FECONDITE (POUR 1000 FEMMES) DES ADOLESCENTES PAR MILIEU DE RESIDENCE ENTRE 2012 ET 2018	76
TABLEAU 6 ÉVOLUTION DU POIDS DU BUDGET DU MINISTERE DE LA SANTE PAR RAPPORT AU BUDGET NATIONAL ENTRE 2017 ET 2023	77
TABLEAU 7 ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES RESSOURCES (HYDRIQUES, HALIEUTIQUES ET MINIERES) PAR HABITANT ENTRE 2016 ET 2022	89
TABLEAU 8 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES TOUCHEES, NOMBRE PERSONNES TOUCHEES POUR 100 000 HABITANTS ET NOMBRE DE PERSONNES DECEDEES DANS DES CATASTROPHES NATURELLES EN GUINEE ENTRE 2015 ET 2021	93
TABLEAU 9 NOMBRE D'ESPECES DE FAUNE ET FLORE SAUVAGES PROTEGEES EN 2020	98
TABLEAU 10 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAUVES ABATTUS ENTRE 2015 ET 2019	108
TABLEAU 11 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS VICTIMES DE FORMES DE VIOLENCES ENTRE 2020 ET 2023	109
Tableau 12 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS VICTIMES FORMES DE VIOLENCES ENTRE 2020 ET 2023	116



LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 :	ÉVOLUTION DU REVENU NATIONAL BRUT PAR HABITANT ENTRE 2018 ET 2023	56
GRAPHIQUE 2 :	ÉVOLUTION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE DE 2012 ET DE 2018 PAR REGION ADMINISTRATIVE	62
GRAPHIQUE 3 :	ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA MALNUTRITION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ENTRE 2018 ET 2022	67
GRAPHIQUE 4 :	POURCENTAGE D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE QUELQUES PRODUITS AGRICOLES STRATEGIQUES IDENTIFIES DANS LA PNDA, ENTRE 2018 ET 2022	68
GRAPHIQUE 5 :	REVENU MOYEN DES PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES EN 2022, PAR REGION SELON LE SEXE	68
GRAPHIQUE 6 :	PART DES TERRES SOUS DES PRATIQUES DE GESTION DURABLE EN GUINEE EN 2022	69
GRAPHIQUE 7 :	PROPORTION D'ELEVES QUI MAITRISENT AU MOINS LES NORMES D'APTITUDES MINIMALES SELON LE NIVEAU ET LA DISCIPLINE, EN 2019	80
GRAPHIQUE 8 :	ÉVOLUTION DU TAUX BRUT D'ACHEVEMENT AU PRIMAIRE ENTRE 2018 ET 2022	81
GRAPHIQUE 9 :	ÉVOLUTION DU TAUX BRUT D'ACHEVEMENT PAR CYCLE D'ETUDES ENTRE 2018 ET 2022	81
GRAPHIQUE 10 :	ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PARITE FILLES/GARÇONS DU TAUX D'ACHEVEMENT PAR CYCLE D'ETUDES ENTRE 2018 ET 2022	82
GRAPHIQUE 11 :	ÉVOLUTION DU TAUX D'ALPHABETISATION DES ADULTES (PERSONNES DE 15 ANS OU PLUS) ENTRE 2014 ET 2019, PAR SEXE	83

GRAPHIQUE 12 :	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES MENAGES UTILISANT UNE SOURCE D'EAU AMELIOREE ET LA PROPORTION DES MENAGES UTILISANT DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE GERES EN TOUTE SECURITE ENTRE 2018 ET 2022	90
GRAPHIQUE 13 :	ÉVOLUTION DES EMISSIONS DE CO2 (EN KG) PAR UNITE DE VALEUR AJOUTEE ENTRE 2015 ET 2020	99
GRAPHIQUE 14 :	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VICTIMES D'HOMICIDE VOLONTAIRE ENTRE 2015 ET 2022	112
GRAPHIQUE 15 :	PROPORTION DE FEMMES DE 15-64 ANS AYANT SUBI UNE VBG AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT L'ENQUETE, SELON LA FORME DE LA VBG	113
GRAPHIQUE 16 :	PROPORTION DE FEMMES DE 15-64 ANS AYANT SUBI UNE FORME QUELCONQUE DE VBG AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT L'ENQUETE, SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	114
GRAPHIQUE 17 :	PROPORTION DE FEMMES DE 15-64 ANS AYANT DECLARE AVOIR SUBI AU MOINS UNE FOIS UN VIOL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS AYANT PRECEDE L'ENQUETE	115
GRAPHIQUE 18 :	ÉVOLUTION DU SCORE A L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION DE LA GUINEE ENTRE 2018 ET 2023	118
GRAPHIQUE 19 :	ÉVOLUTION DE L'INDICE DE LA LIBERTE DE PRESSE DE REPORTERS SANS FRONTIERES ENTRE 2018 ET 2024	121
GRAPHIQUE 20 :	ÉVOLUTION DE L'INDICE DE CAPACITE STATISTIQUE DE LA GUINEE ENTRE 2016 ET 2018	127
GRAPHIQUE 21 :	ÉVOLUTION DE LA PART DU SECTEUR SOCIAL DANS LE BUDGET ET LES DEPENSES POUR LA PERIODE 2015-2024	128
GRAPHIQUE 22 :	REPARTITION DE L'APD EN 2021 PAR DONATEUR	129
GRAPHIQUE 23 :	REPARTITION DES DIFFERENTS PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS NATIONALES SELON L'ODD DE LEUR DOMAINE D'INTERVENTION	138



ACC	Adaptation au Changement Climatique
AENF	Alphabétisation et l'Éducation Non-Formelle
AGER	Agence Guinéenne d'Électrification Rurale
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires
ANIES	Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale
ANLC	Agence Nationale de la Lutte contre la Corruption
ARV	Anti Rétro Viral
AVR-R	Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration des migrants
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque mondiale
BND	Budget National de Développement
BSD	Bureau de Stratégie et du Développement
CAFF	Centre d'Autonomisation des femmes/filles
CCANE	Cour des Comptes et aux Acteurs Non-Étatiques
CCC	Cadre de Concertation et de Coordination
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CIDPH	Convention des Nations Unies Relatives aux Droits des Personnes en situation d'handicap
CMIS	Compagnie Mobile d'Intervention et de Sécurité

CNDR	Comité National du Rassemblement pour le Développement
CNFSA	Centre National de Formation Sociale Appliquée Jean Paul II
CNO	Centre National d'Orthopédie
CNP	Commission Nationale de Planification
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	Conseil National de la Transition
COP	Conférence de Paris sur le changement climatique
CPSAE	Caisse de Prévoyance Sociale des Agents de l'État
CRIEF	Cour de la Répression des Infractions Économiques Financières
CRMADAF	Comités pour la Réforme et la Modernisation de l'Administration des Douanes et de l'Administration Fiscale
CSS	Code de la Sécurité Sociale
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CTP	Chimiothérapie Préventive
DIU	Dispositif Intra Utérin (Stérilet)
DNIPSIG	Direction Nationale des Investissements Publics et du Système Intégré de Gestion
DNP	Direction Nationale du Plan
DNPD	Direction Nationale de la Population et Développement
DPEP	Division Planification et Études Prospectives
DPFE	Division Programme et Financement Extérieur
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTS	Dépense Totale de Santé
ECOSOC	Conseil Économique et Social des Nations Unies
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EIBC	Enquête Intégrale Budget Consommation

EIPAG	Enquête sur les Indicateurs du Paludisme et de l'Anémie en Guinée
ELEP	Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté
ENESIG	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel en Guinée
ENV	Examen National Volontaire
EP	Établissements Pénitentiaires
ETFP	Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
FAEF	Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat Féminin
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDSI	Fonds de Développement Social et d'Indigence
FMI	Fond Monétaire International
FNDL	Fonds National de Développement Local
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupements d'Intérêts Économiques
GNF	Franc Guinéen
GTZ	Coopération Technique Allemande
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HRW	Human Rights Watch
IDA	Association Internationale de Développement
IDH	Indice de développement humain
IES	Institut de l'Enseignement Supérieur
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
INS	Institut National de la Statistique
INAMO	Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire
IPI	Indice de Production Industrielle
IPPF	Fédération Internationale pour la Planification Familiale

IRA	Infections Respiratoires Aigües
IST	Infection Sexuellement Transmissible
JMP	Joint Monitoring Programme
MAEIAGE	Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens établis à l'Étranger
MAMA	Méthode d'Allaitement Maternel Aménorrhée
MAMRI	Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MGF/E	Mutilation Génitale Féminin/Excision
MICS	Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples
MNT	Maladies Non Transmissibles
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MODA	Multiple Overlapping Deprivation Analysis
MPFEPV	Ministère chargé de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
NEET	Not in Education, Employment or Training/ Ni en emploi, ni en études, ni en formation
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONFS	Observatoire National de Formation Sociale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPS	Observatoire National de la Protection Sociale
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé

SIGLES ET ACRONYMES



PAAEG	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée	QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
PAGL	Projet d'Appui à la Gouvernance Locale	RAP	Rapport Annuel de Performance
PAM	Programme Alimentaire Mondial	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PASANDAD	Programme Accélééré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable	RNV	Rapport National Volontaire
PIB	Produit Intérieur Brut	RSE	Responsabilité Sociale et Environnementale de Entreprises
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social	RSPV	Registre Social des Personnes Vulnérables
PNDIG	Politique Nationale de Développement Industriel en Guinée	SANITA	Programme de Développement et d'Assainissement Urbain en Guinée-villes propres
PNE	Politique Nationale de l'Enfance	SDSP	Stratégie de Développement du Secteur Privé
PNE	Politique Nationale de l'Environnement	SISS	Système d'Information Statistique de la Santé
PNER	Programme Nationale d'Électrification Rurale	SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	SNDD	Stratégie Nationale sur le Développement Durable
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme	SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
PNPPDBE	Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant	SNFI	Stratégie Nationale de Financement Intégré
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale	SNU	Système des Nations Unies
PNRSJ	Plan National de Réinsertion Socioéconomique des Jeunes	SPI	Stratégie de Promotion des Investissements
PNT	Politique Nationale du Tourisme	TBS	Taux Brut de Scolarisation
PNUAD	Plan-Cadre des Nations Unies pour le Développement	TDR	Test de Diagnostic Rapide du paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	TPME	Très Petites Entreprises ou Moyennes Entreprises
PPP	Partenariats Public-Privé	UE	Union Européenne
PPTD	Programme Pays de Promotion du Travail Décent	UNDESA	Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies
PSTE	Pays Pauvres Très Endettés	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
PRE	Plan de Relance Économique	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PRI	Programme de Référence Intérimaire	UNRCO	United Nations Resident Coordinator Office/Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies
PREFIP	Plan stratégique de Reformes des Finances Publiques	USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
PRGFP	Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques	VBG	Violences Basées sur le Genre
PRODEIC	Programme cadre d'appui à la Diplomatie Économique et à l'Intelligence stratégique et à la Coopération	VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis
PTF	Partenaires Techniques et Financiers	WWF	World Wide Fund for Nature
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH	ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine





AVANT PROPOS



En s'engageant pour la seconde fois en 2024, pour présenter son deuxième Rapport National Volontaire de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable dans un contexte de transition, la Guinée a jugé opportun de mettre en exergue les efforts déployés par le Gouvernement dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que les défis auxquels le pays est confronté dans sa marche vers le progrès. A titre illustratif, en matière de réduction de la pauvreté, des avancées ont été enregistrées dans la réduction de l'extrême pauvreté et partant de la vulnérabilité dans le pays, de l'amélioration des infrastructures, de l'accès aux services sociaux de base entre autres. L'approche participative et inclusive adoptée pour la préparation du rapport national a constitué pour toutes les parties prenantes une opportunité pour échanger pendant les consultations régionales et dans les ateliers thématiques autour de leurs réalisations et réflexions sur les accélérateurs de mise en œuvre des ODD prenant en compte leurs besoins réels.

Par ailleurs, face à l'immensité des besoins, des questions de développement restent entières et interpellent le Gouvernement et ses partenaires. Le Gouvernement, en dépit des contraintes inhérentes à la transition, reste déterminé à poursuivre les efforts, pour la mise en œuvre harmonieuse des ODD en Guinée. Dans cette optique, le plan d'accélération et le plan de financement constituent les deux outils que la Guinée et ses partenaires entendent mettre en œuvre afin d'accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

En adoptant en septembre 2015 le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, la Guinée à l'instar des autres pays de la planète s'est engagée dans une approche holistique de développement intégrant les trois dimensions du développement durable.

Conscient des enjeux et soucieuse d'assurer le bien-être de sa population, le Gouvernement guinéen a élaboré en 2015 la « **Vision 2040, pour une Guinée émergente et prospère** » déclinée en deux plans nationaux de développement, le PNDES 2021-2025 et le PRI 2022-2025 en cours d'exécution. Cette vision cadre parfaitement avec l'Agenda 2030 des Nations Unies et constitue pour le pays une référence et un outil opérationnel pour la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063, de l'Union Africaine. Aussi, le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable 2024, nous offre-t-il l'opportunité, de partager les enjeux et les défis du développement durable avec les autres nations.

Le Gouvernement guinéen, à travers le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires techniques et financiers qui ont contribué à l'élaboration du Rapport national volontaire 2024 notamment, le Système des Nations Unies en Guinée en général et le Programme des Nations Unies pour le Développement en particulier, qui n'ont ménagé aucun effort pour l'aboutissement du processus. Enfin, le Gouvernement voudrait remercier le secteur privé, la société civile et les syndicats pour leur participation active au processus ainsi que l'ensemble des populations guinéennes qui ont exprimé leurs avis et leur engagement en faveur de l'atteinte des ODD en Guinée ●

Ismaël NABE
Ministre du Plan et de la Coopération Internationale



SON EXCELLENCE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE
MAMADI DOUMBOUYA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE





DECLARATION LIMINAIRE

En septembre 2015, un Sommet historique des Nations Unies a permis le lancement du Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme définit 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), à mettre en œuvre par l'ensemble des États. Avec l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba en juillet 2015 pour le financement du développement et de l'Accord de Paris sur le changement climatique en décembre de la même année, 2015 a constitué l'année des négociations qui ont ouvert la voie au nouveau paradigme de développement pour les 15 ans à suivre.

La Guinée est activement engagée pour établir ce nouveau changement de paradigme, et reste attachée à la mise en œuvre effective de ces accords historiques par une coopération mutuellement bénéfique, afin de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, lutter contre les inégalités et le changement climatique, tout en veillant au respect du principe de « Ne laisser personne de côté ».

Toutefois, un certain nombre de défis aux niveaux national, régional et mondial persistent et pourraient ralentir la réalisation des ODD. Relever ces défis exige des efforts collectifs de tous et toutes, dans un esprit de responsabilité partagée envers le cadre universel et transformateur du développement mondial, en tenant compte des capacités et des ressources inégales des pays. Cela ne sera possible que grâce à un engagement mondial fort en faveur de l'approche « Ne laisser personne de côté » qui devrait se traduire par : le partage de connaissances et d'expériences sur l'innovation, le financement, le renforcement des capacités, le savoir-faire et le transfert de technologie, et surtout la coopération internationale au développement pour le financement des ODD.

Par ailleurs, la vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère trace la voie pour que le pays puisse parvenir à son futur désiré. La Guinée entend faire de cette vision un cadre stratégique fédérateur de tous les efforts de développement

de la Nation et un cadre de référence pour l'ensemble des intervenant-e-s visant le progrès économique, l'épanouissement social, l'essor culturel et le développement harmonieux et durable du pays.

À cet égard, les autorités guinéennes ont adopté un Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, qui pose les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale destinée à mettre la Guinée sur une rampe de croissance créatrice de richesse et d'emplois. Il est le premier jalon d'une trajectoire qui doit mener le pays à l'émergence et à la prospérité d'ici à la prochaine génération conformément à la Vision Guinée 2040. Le PNDES 2016-2020 est aligné sur les ODD et prend en compte les principaux agendas régionaux et internationaux notamment la Vision 2050 de la CEDEAO et la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du continent. Il en est de même du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025.

À la suite de l'adoption de l'agenda 2030 des ODD et reconnaissant que la valeur du suivi et de l'évaluation réside dans la communication des résultats et le partage d'expérience et de connaissances, la Guinée s'est portée volontaire, une seconde fois, pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD.

Par ailleurs, le Gouvernement guinéen continuera à travailler à la réalisation des ODD et adhère pleinement à la promesse de la communauté internationale, telle que proposée dans l'ODD 17, de renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Enfin, la Guinée fonde de l'espoir sur ce Forum Politique de Haut Niveau, pour non seulement partager avec la communauté internationale, ses expériences et les difficultés qu'elle rencontre dans son processus de mise en œuvre des ODD, mais aussi et surtout pour bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques des autres pays dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.



La République de Guinée est située au Sud-ouest de l'Afrique occidentale avec une superficie de 245 857 km². Elle partage ses frontières avec six pays : Guinée Bissau à l'Ouest, le Sénégal et le Mali au Nord, la Côte d'Ivoire à l'Est, le Libéria et la Sierra Léone au Sud. C'est un pays côtier avec 300 km de littoral maritime sur l'Atlantique. Elle dispose de richesses hydrographiques importantes et d'un riche potentiel minier (bauxite, or, diamant, fer de riche qualité, manganèse, zinc, cobalt, nickel, uranium, etc.) encore sous-exploité. L'économie nationale, tiraillée entre développement économique et préservation environnementale, est essentiellement portée par les secteurs agricole et minier.

Cependant, selon l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2019, 43,7% de la population vit en-dessous du seuil national de pauvreté, les jeunes hommes, les jeunes femmes et les femmes étant les plus touchées.

En 2023-2024, la Guinée figurait parmi les dix pays ayant le plus faible indice de développement humain (IDH) (0,471). Le pays est aussi confronté à de nombreux défis sociaux et environnementaux. L'accès aux services sociaux de base de qualité est faible, avec de grandes disparités entre les zones urbaines et rurales. En outre, les inégalités de genre restent élevées. En 2023-2024, le pays est classé 182^{ème} sur 191 pays en terme d'indice d'inégalité de genre avec une valeur de 0,818. Par ailleurs, la mauvaise gouvernance, la corruption, l'insécurité, le faible accès aux droits et à la justice, la violence liée aux processus électoraux, les désaccords politiques, l'incivilité croissante sont aussi des problèmes qui limitent les capacités du pays à mobiliser le savoir et le savoir-faire nécessaires pour accélérer la transformation économique et sociale durable de la Guinée.

Le Gouvernement est cependant optimiste et demeure engagé à poursuivre le chemin vers le développement, en veillant à ne laisser aucun Guinéen et Guinéenne de côté. Ainsi, dans sa ferme volonté d'offrir de meilleures conditions de vie à ses populations, la Guinée a souscrit à plusieurs agendas régionaux et internationaux dont la vision 2050 de la CEDEAO, la vision 2063 de l'Union Africaine et les ODD. Pour matérialiser cet engagement, depuis l'adoption du Programme de développement durable 2030, le pays s'est approprié les enjeux de l'Agenda 2030 et les a traduits dans ses politiques à travers ses instruments de planification.

Le présent rapport offre l'opportunité à la Guinée de présenter son deuxième Rapport National Volontaire (RNV) sur la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau. Son élaboration a bénéficié du soutien de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre des ODD.



Le contexte national actuel est marqué par une transition politique soumise à des sanctions politiques et économiques de la part des instances sous régionales et régionales (CEDEAO, UA). Toutefois, le pays connaît une certaine accalmie favorable à une reprise du dialogue avec les forces vives.

Malgré son exposition aux chocs socio politiques, aux crises sanitaires, et la guerre russo-ukrainienne, l'économie guinéenne s'est montrée résiliente avec une croissance du PIB réel par habitant qui est passée de 2,4 % en 2020 à 3,3 % en 2021 puis à 3,6 % en 2023, soutenue par les bonnes performances du secteur minier et par la mise en œuvre du vaste programme de construction et de rénovation des infrastructures.

Cependant, la lutte contre la pauvreté demeure une préoccupation surtout en milieu rural qui concentre 80 % des personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté et 95 % de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Aussi, le système de protection sociale qui devait permettre de réduire la vulnérabilité des populations, est encore à l'état embryonnaire.

Le Gouvernement, avec le soutien de ses partenaires au développement, a mis en place plusieurs instruments, qui couvrent le volet non contributif de la protection sociale, tels que le programme national de réadaptation à base communautaire, l'assistance sociale, l'action

humanitaire, l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), le Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI) entre autres qui ciblent en priorité les populations les plus démunies, en particulier les femmes, les enfants (filles et garçons), les jeunes femmes et jeunes hommes, les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, les personnes atteintes d'albinisme afin que ces dernières ne soient pas laissées-pour-compte. Mais leurs impacts restent encore limités au vu des immenses besoins.

En ce qui concerne **l'élimination de la faim et la lutte contre la malnutrition**, la Guinée est encore loin de la cible visée en 2030, surtout en zone rurale, malgré la baisse de 9 points de pourcentage entre 2012 et 2018.

Dans le domaine de la santé, pour assurer le mieux-être de la population à travers une offre de santé de qualité pour tous et toutes, et à moindre coût, plusieurs mesures concrètes ont été prises, notamment la mise en place d'un cadre institutionnel et l'adoption de nombreux instruments juridiques de protection des enfants et d'autres personnes vulnérables. La gratuité de la césarienne, des soins pour le paludisme, les mesures de lutte contre la vente illicite de médicaments de contrefaçon, la distribution de coupons de soins aux nécessiteux, l'indépendance vaccinale, permettent aux personnes les plus démunies d'accéder à des soins de qualité à un coût abordable.

Grace à ces mesures, le pays a enregistré une baisse de la mortalité maternelle dont le taux est passé de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (Enquête Démographique et de Santé-EDS) à 550 en 2016 (Enquête Par Grappes À Indicateurs Multiples-MICS). Nonobstant cette baisse, ce taux reste préoccupant et des efforts importants sont encore nécessaires pour atteindre la cible « moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ».

En rapport avec la lutte contre le paludisme, des résultats encourageants sont enregistrés dans la prévention et la prise en charge, avec une diminution du nombre de cas entre 2017 et 2020 de 17%, passant de 337 à 320 pour 1 000 habitants à risque et la prévalence de 15 % à 17 % entre 2016 et 2021. Ces progrès sont dus à l'intensification rapide des initiatives de prévention et de contrôle du paludisme, menées par le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) du pays, et soutenues par l'US President's Malaria Initiative (PMI) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Concernant les mesures en faveur des enfants (filles et garçons), il sied de souligner la mise en place d'un dispositif standard de protection de l'enfant à base communautaire, l'organisation du premier forum national sur l'enfance, la signature d'accords et de traités bilatéraux et multilatéraux relatifs à la mobilité et à la protection de l'enfant, la participation active de la Guinée aux rencontres régionales et internationales sur les droits et la protection des enfants, la Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant.

L'accès de tous et toutes à une éducation de qualité enregistre des avancées satisfaisantes au niveau des différents cycles d'enseignement. En effet, entre 2018 et 2022, le taux d'achèvement au lycée a été multiplié par trois (de 9% à 28%), celui du collège par 2,5 (de 18% à 44%) tandis qu'au primaire il a augmenté de 42 % (de 54% à 77%).

S'agissant de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, le Gouvernement continue de faire la promotion d'une culture d'égalité entre les sexes, et œuvre au renforcement de l'accès des femmes et des filles à la formation, à l'emploi et aux facteurs de production à travers plusieurs initiatives non seulement au niveau juridique et institutionnel mais aussi au niveau des activités programmatiques. Ainsi, la Charte de la Transition du 27 Septembre 2021, tout comme les lois

antérieures, confèrent à la femme le droit d'accéder à l'emploi sur un pied d'égalité avec l'homme et instituent la parité entre hommes et femmes pour l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans les institutions publiques.

Toutefois, les pesanteurs socio culturelles jouent en faveur de la recrudescence des inégalités entre les sexes, sur le plan économique, politique ou éducatif.

Les mariages précoces et/ou forcés des filles persistent, malgré les sensibilisations et le renforcement du dispositif juridique en faveur de la protection de l'enfant.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la Guinée a réalisé des progrès notables dans l'approvisionnement des populations en eau potable. En effet, la proportion des ménages utilisant une source d'eau améliorée est passée de 80 % en 2018 à 84 % en 2022. Sur la même période, la proportion des ménages utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (service de base) est passée de 66 % à 71 %. Néanmoins, les données révèlent de fortes disparités d'accès à une source d'eau améliorée selon le milieu de résidence : 92% en milieu urbain et 59 % en milieu rural en 2022. Ces disparités continuent de baisser mais restent toujours relativement fortes.

Par ailleurs, la proportion des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées a progressé, passant de 53 % à 61 % entre 2018 et 2022, avec toutefois de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales. Aussi, il n'existe pratiquement pas d'infrastructures d'assainissement collectif ou semi-collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées à l'exception des équipements de Conakry où le réseau d'égouts ne couvre pas la totalité de la ville.

Dans le secteur de l'énergie, de nombreuses actions ont été entreprises pour construire et réhabiliter les infrastructures, avec plusieurs projets encore en cours. Toutefois, malgré ces efforts, les performances du secteur restent en deçà des potentialités du pays. On observe certes des améliorations dans l'accès à l'électricité des ménages, mais de fortes disparités persistent entre les zones urbaines (53 %) et rurales (7 %), mais aussi entre les zones urbaines elles-mêmes. Ces défis sont exacerbés par un déficit d'investissement et de maintenance, une gouvernance défailante, et une détérioration de la qualité des services, notamment du réseau de distribution électrique.

L'État s'engage à intensifier ses efforts pour améliorer l'investissement, la construction et la maintenance du réseau de transport et de distribution électrique. Il met également l'accent sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, tout en s'efforçant de réduire les disparités d'accès à l'énergie entre les milieux urbain et rural, ainsi qu'entre différentes régions.

Dans le domaine de **la croissance économique et de la promotion de l'emploi productif et décent**, l'économie guinéenne a démontré une remarquable résilience face à la pandémie de COVID-19. Cette résilience s'appuie sur les leçons tirées du Plan National de Riposte contre Ebola et sur la mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la COVID-19 (SNLC 2020-2022). En 2020, la croissance économique a atteint 7 %, en hausse par rapport aux 5,6 % de 2019.

Cette croissance est principalement attribuable aux performances robustes des secteurs minier (32,3 %) et énergétique (13,8 %). Toutefois, des secteurs tels que le transport, le commerce et l'hôtellerie, qui contribuent à plus de 35 % du PIB, ont subi des impacts négatifs significatifs.

Malgré les répercussions de la pandémie et les tensions dues à la guerre en Ukraine, la Guinée a maintenu une dynamique de croissance économique, principalement soutenue par le secteur minier, bien que ce dernier ne favorise pas suffisamment la création d'emplois décents.

Entre 2021 et 2023, la croissance économique s'est stabilisée autour de 5 %, et l'économie, peu diversifiée, reste largement dominée par le secteur informel. Le revenu annuel moyen par habitant a atteint 1 180 USD, plaçant ainsi la Guinée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure depuis juillet 2023.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi, les initiatives visant à soutenir la croissance économique et à promouvoir l'emploi productif et décent ont été confrontées à des défis considérables et n'ont pas atteint les résultats escomptés.

En ce qui concerne **les infrastructures et la promotion de l'industrialisation**, la Guinée est confrontée à un déficit significatif. Le réseau routier, en particulier, est insuffisant pour répondre aux ambitions de développement économique du pays et pour valoriser ses ressources naturelles et

agricoles. Sur les 43 348 km de routes classées, seulement 30 % sont asphaltées, et plus de la moitié (54 %) des routes nationales revêtues, qui supportent environ 80 % du trafic, sont en mauvais état. Pour remédier à cela, des projets de construction et de rénovation routière sont en cours depuis le début de la période de transition.

La construction du terminal à conteneurs et la modernisation de l'aérogare internationale de Conakry sont des éléments clés pour le développement du commerce régional et international.

Ces projets sont essentiels pour maximiser les avantages de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAF). Par ailleurs, le transport ferroviaire, principalement exploité par les sociétés minières, reste limité mais représente une opportunité significative pour stimuler l'économie nationale.

En ce qui concerne **la réduction des inégalités**, les indices de Gini révèlent une diminution des inégalités de revenus, passant de 0,317 en 2012 à 0,272 en 2019. Cette tendance suggère une amélioration des conditions de vie au niveau national. Cependant, les résultats varient selon le milieu de résidence. En milieu rural, les inégalités de revenus restent stables, tandis qu'elles s'aggravent en milieu urbain.

Les hommes continuent de gagner en moyenne deux fois plus que les femmes, indépendamment du milieu de résidence. Les disparités se manifestent également dans l'accès à d'autres droits, comme l'éducation, la justice, la santé. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les écarts entre différents groupes sociaux, mettant en évidence la nécessité de politiques plus ciblées pour combattre les inégalités.

Dans le cadre de **la mise en place de villes et d'établissements humains ouverts à tous et toutes, sûrs, résilients et durables** en Guinée, il existe une volonté affirmée de planifier le développement urbain, comme le démontrent les nombreux schémas directeurs élaborés et adoptés. Cependant, cette volonté peine à se concrétiser en actions tangibles alors que la pression démographique s'intensifie. Cela conduit à des conditions d'hygiène précaires et à une insalubrité générale dans les zones urbaines, augmentant les risques d'inondation, l'effondrement des bâtiments et perturbant le drainage efficace des eaux pluviales.



L'absence d'une banque de l'habitat et l'insécurité foncière, exacerbées par une mise en œuvre inefficace des régulations foncières, représentent des obstacles majeurs à l'accès à un logement décent en Guinée. Dans le secteur des transports, les citoyens(ennes) guinéens(ennes) sont confrontés à d'importantes difficultés de mobilité, attribuables à la disponibilité limitée des infrastructures et des services de transport public, ainsi qu'à la capacité institutionnelle insuffisante pour réguler et gérer le secteur.

En ce qui concerne l'établissement de **modes de consommation et de production durables**, la Guinée a ratifié plusieurs accords et conventions internationaux axés sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Des politiques et stratégies nationales ont été mises en place, telles que la Politique Nationale de l'Environnement (2015), la lettre de Politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier (2017) et la Stratégie Nationale sur le Développement Durable (2019).

Malgré ces efforts considérables, la mise en œuvre effective de pratiques de consommation et de production durables reste un défi majeur. La pandémie de COVID-19, en bouleversant les habitudes de production, offre une opportunité unique pour la Guinée de repenser et d'optimiser son modèle de production pour le rendre plus durable.

Concernant **la prise de mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**, la Guinée a mis en place plusieurs mesures, notamment l'élaboration d'une Stratégie Nationale sur le Changement Climatique et la révision du code de l'environnement. Toutefois, la situation environnementale du pays reste préoccupante, avec une dégradation continue des ressources naturelles, exacerbée par une activité minière croissante, notamment dans les régions de Boké et Kankan. Cette dégradation se manifeste par la déforestation, l'érosion, la pollution, l'assèchement des cours d'eau et la perte de biodiversité. Bien que les émissions de gaz à effet de serre restent faibles, leur augmentation rapide est notable.



En matière de conservation et exploitation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines, la Guinée est un pays ouvert sur l'océan Atlantique, avec 300 km de côtes, et doté d'un bon potentiel de ressources halieutiques. Le potentiel halieutique exploitable du pays est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an. Les autres ressources halieutiques et hydro-biologiques sont estimées entre 1 000 et 2 000 tonnes de crevettes, entre 5 000 à 10 000 tonnes de céphalopodes.

Conscient de cette situation, le pays est en train de développer une stratégie d'économie bleue pour une gestion durable des océans et de ses ressources afin d'une part, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, et d'autre part, de favoriser la croissance économique, la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'enjeu majeur pour le pays sera d'une part de finaliser cette stratégie de l'économie bleue et d'autre part de s'assurer de sa mise en œuvre de façon effective.

Pour la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, la Guinée dispose également d'un potentiel immense en ressources biologiques et abrite un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest. Pour accroître le pourcentage de forêts protégées et arrêter le recul du couvert forestier, le Gouvernement a envisagé de classer 5 à 6 millions d'hectares à l'horizon 2020.

S'agissant de la déperdition des ressources naturelles, une nette amélioration du couvert forestier du pays a été notée au cours de la période 2015-2019. Estimé à 25,9% de la superficie du pays en 2015, le couvert forestier de la Guinée s'est nettement amélioré pour atteindre 39,7% en 2019, dépassant ainsi la cible du PNDES fixée à 28%.

La proportion des espèces végétales et animales menacées, quant à elle, s'est accrue sur la période 2015-2019, passant de 1,3% en 2015 à 3,71% en 2019.

Au titre de la consolidation de la paix, de la justice et de la promotion des institutions efficaces, d'importantes réformes sont engagées dans le domaine de la sécurité et de la consolidation de la paix. Des avancées ont été réalisées, d'une part, dans la promotion de l'État de droit et la garantie pour tous et toutes à un égal accès à la justice, grâce aux réformes engagées dans l'institution judiciaire guinéenne, et d'autre part dans la lutte contre la corruption, avec l'adoption en 2017 d'une loi anticorruption. L'État s'est également doté d'une stratégie nationale de modernisation de l'état civil (2018-2022) avec pour objectif d'améliorer le taux d'enregistrement des faits d'état civil comme le recommande la Conférence des Ministres en charge de l'état civil et des statistiques vitales. Mais force est de constater que les résultats obtenus sont mitigés.

Dans le cadre de la prévention et réponse contre les violences faites aux enfants, des dispositions ont été prises pour renforcer le cadre légal et réglementaire national pour l'aligner aux standards internationaux (code de l'enfant guinéen, code civil et code pénal par exemple).

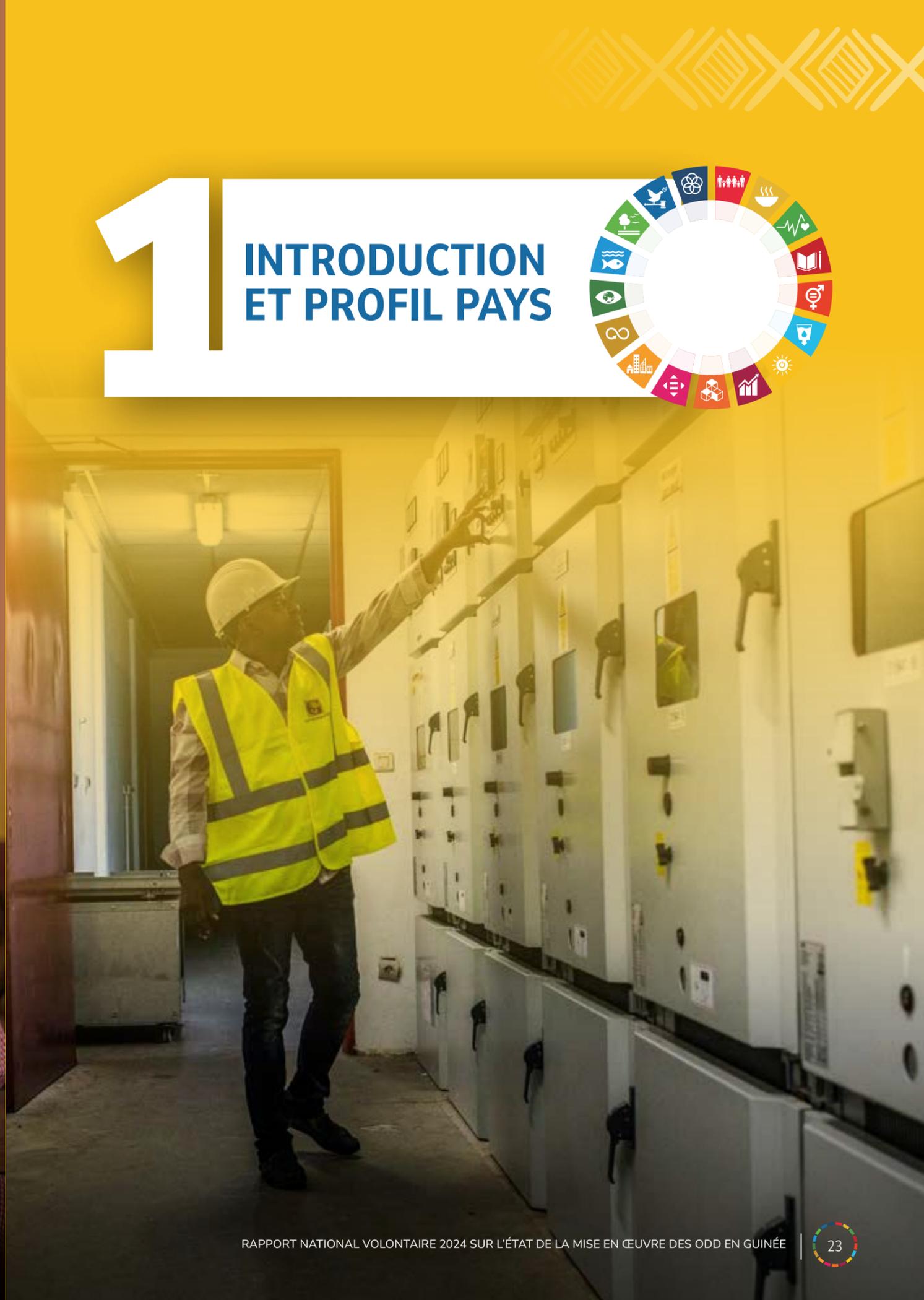
L'État s'est engagé à respecter les engagements internationaux de la Guinée et à lutter contre les violences faites aux enfants (filles et garçons).

Plusieurs plans d'actions et stratégies nationaux de lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes (plans stratégiques contre les mutilations génitales féminines-MGF et mariage précoce et forcé des fille, plan d'action genre, ...) ont été mis en œuvre et des services de prise en charge des cas de violences faites aux enfants (filles et garçons) (OPROGEM, SCPPV, Service de la médecine légale, les travailleurs sociaux et éducateurs carcéraux, ...) ont été instaurés à travers tout le pays.

Pour le compte du partenariat, le financement du développement de la Guinée repose principalement sur les recettes publiques, les investissements privés (commerciaux), les emprunts privés nationaux et l'aide publique au développement. L'aide publique au développement est en hausse depuis 2015. Elle est passée de 322.3 millions US \$ en 2015 à 698.7 millions US \$ en 2020. Néanmoins, en ce qui concerne les promesses du Groupe consultatif sur le PNDES qui s'élevaient à 21 milliards 730 millions de US \$, seuls 11 milliards 517 millions US \$ ont été obtenus (soit 53%), mettant en évidence les défis persistants dans la mobilisation des ressources nécessaires pour le développement national.

1

INTRODUCTION ET PROFIL PAYS



1 INTRODUCTION ET PROFIL PAYS

La Guinée, déterminée à améliorer les conditions de vie de ses populations, a adhéré de manière souveraine à plusieurs agendas régionaux et internationaux, dont la Vision 2050 de la CEDEAO, la Vision 2063 de l'Union Africaine, et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Depuis l'adoption du Programme de développement durable 2030, la Guinée a intégré les enjeux de l'Agenda 2030 dans ses politiques publiques à travers des instruments tels que la Vision 2040 pour une Guinée émergente et

prospère, les Plans Nationaux de Développement et les Politiques Sectorielles.

En 2018, la Guinée a présenté son premier Rapport National Volontaire sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau, mettant en lumière les progrès accomplis, les défis restants et les perspectives. Ce rapport a généré plusieurs recommandations qui ont guidé les actions publiques pour améliorer l'implémentation des ODD.

Le pays s'apprête à réaffirmer son engagement par la présentation d'un deuxième Rapport National Volontaire, qui vise à partager les résultats et les bonnes pratiques accumulés, dans l'espoir d'améliorer davantage ses méthodes. Ce deuxième rapport, continuant sur la lancée du premier, détaille les avancées réalisées depuis 2018, en soulignant l'engagement de la Guinée de « Ne laisser personne de côté » dans ses efforts de développement.

Cette nouvelle édition est une occasion pour la Guinée de partager ses réussites, ses bonnes pratiques et les défis rencontrés avec d'autres nations, et d'en tirer des leçons pour accélérer la réalisation des ODD d'ici 2030.

La Guinée possède plusieurs atouts qui la prédisposent à un développement économique prometteur : elle est le seul pays côtier d'Afrique de l'Ouest ayant six frontières terrestres, ce qui en fait un carrefour stratégique pour le commerce et une plateforme essentielle pour l'intégration sous-régionale, notamment au sein de la CEDEAO et de son marché de plus de 360 millions de consommateurs. Avec une population jeune et dynamique, un territoire de 245 857 km² comprenant quatre régions climatiques distinctes, 13,7 millions d'hectares de terres arables¹, un potentiel minier riche et varié, et plus de 1 165 cours d'eau dont trois des cinq fleuves majeurs d'Afrique (Niger, Sénégal et Gambie), la Guinée a un potentiel hydroélectrique estimé à 6000MW².

¹ Source : l'Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires

² Source : Direction nationale de l'énergie- Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) - 2019



Les objectifs spécifiques de cette édition 2024 sont :

- Évaluer les efforts du gouvernement et de ses partenaires dans la mise en œuvre des ODD ;
- Identifier les contraintes, les défis et les obstacles rencontrés tout en mesurant les progrès accomplis par rapport aux objectifs, cibles et indicateurs.

L'édition 2024 offre à la Guinée l'opportunité de présenter son deuxième RNV sur la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau, sous le thème « Renforcer l'Agenda 2030 et éradiquer la pauvreté en période de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ». Ce rapport met en lumière les progrès réalisés dans chaque ODD de 2018 à 2024, avec un focus particulier sur les ODD 1, 2, 13, 16 et 17, et est structuré en sept sections, incluant l'introduction :

- > Contexte actuel de mise en œuvre des ODD ;
- > Méthodologie et processus d'élaboration du RNV ;
- > Politiques de mise en œuvre des ODD ;
- > Progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD selon les cinq piliers ;
- > Mobilisation du volontariat pour appuyer la réalisation des ODD ;
- > Conclusion et perspectives.

Le contexte national est actuellement marqué par une transition politique depuis le 5 septembre 2021, avec l'établissement du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD). Pour réaliser la feuille de route du gouvernement de transition, les autorités ont élaboré le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025, affirmant leur volonté de refonder l'État à travers l'organisation d'élections libres et transparentes, une justice équitable, des pratiques administratives rénovées, et une redevabilité accrue. Malgré cette volonté, la Guinée fait face à des sanctions politiques et économiques des instances sous-régionales et régionales (CEDEAO, UA). Néanmoins, une accalmie actuelle pourrait favoriser la reprise du dialogue avec les acteurs clés.

L'objectif principal de cette revue est d'évaluer la mise en œuvre des ODD depuis leur instauration en 2016 et après le premier RNV en 2018, en identifiant les progrès, les écarts, et les obstacles rencontrés, ainsi que les mesures prévues pour une implémentation accélérée de l'Agenda 2030.

2

CONTEXTE ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ODD



2 CONTEXTE ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

2.1. SITUATION SOCIODÉMOGRAPHIQUE

En 2023, la population de la Guinée est estimée à 13,6 millions d'habitants, selon les projections démographiques basées sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH III) de 2014. La démographie guinéenne se caractérise par une majorité de femmes (52 %), dont 44,7% sont en âge de procréer, et une jeunesse prédominante, avec 77 % de la population ayant moins de 35 ans. La croissance démographique annuelle de 2,9 % signifie que la population du pays double tous les 24 ans. Une majorité de la population (64

%) réside en zone rurale. L'exode rural vers les grandes villes et la migration clandestine vers l'Occident sont des phénomènes préoccupants.

Selon l'EHCVM 2019, 43,7 % des Guinéens(ennes) vivent en dessous du seuil national de pauvreté, avec une prévalence plus élevée parmi les jeunes et les femmes. En 2023-2024, la Guinée est l'un des dix pays au monde avec l'IDH le plus faible (0,471) et un indice d'inégalité de genre particulièrement élevé (0,818).

2.2. SITUATION ÉCONOMIQUE

La Guinée est un pays riche en ressources minières (bauxite, or, fer et diamants), avec un potentiel hydrologique et agricole considérable, mais seulement 25 % des terres cultivables sont effectivement exploitées. En 2023³, l'agriculture a contribué à hauteur de 20 % au PIB et emploie environ 60 % de la population active⁴. Le secteur secondaire a contribué à hauteur de 34 % dont 21,5 % pour le sous-secteur minier portant sur les industries extractives. Le sous-secteur de l'industrie agroalimentaire et manufacturière ne représente que 9,8 % et caractérise la faible transformation et diversification de l'économie. L'agriculture contribue à hauteur de 27,32 % au PIB (27,320 milliards \$ en 2022) et emploie environ 60 % de la population active⁵. L'économie informelle représente 41 % du PIB et 96 % des emplois.

L'économie reste résiliente, malgré son exposition aux chocs sociopolitiques, aux épidémies multiples, telles que l'épidémie d'Ébola et la pandémie de la covid-19 et à guerre russo-ukrainienne.

La croissance économique s'est accélérée en 2023 pour atteindre 7,1 %, soutenue par les bonnes performances du secteur minier. Ces dernières

années, cette croissance a été essentiellement portée par le dynamisme du secteur minier. Le déficit budgétaire est faible (1,2 % en 2023) mais pourrait se creuser en 2024 (3 % du PIB). La pression fiscale est parmi les plus faibles (11,8 % du PIB en 2022) de la sous-région. Le taux d'inflation est de 8 %, les réserves de change couvrent environ 3,5 mois d'importation et la dette publique est de 36,2 % du PIB.

Selon le FMI, la Guinée est exposée à un risque modéré de surendettement, avec une certaine marge de manœuvre pour résorber les chocs éventuels. Selon le dernier classement de la Banque Mondiale, le pays est désormais classé dans le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Toutefois, la Guinée reste vulnérable aux cours mondiaux des produits miniers. La résilience de l'économie et sa capacité de transition vers une croissance inclusive et verte demeurent limitées.

La Guinée est aussi confrontée à de nombreux problèmes sociaux et environnementaux. L'accès à des services sociaux de base de qualité reste faible, avec de grandes disparités entre les villes et les campagnes.



En outre, les inégalités de genre restent élevées. En 2021, le pays est classé 182ème sur 191 dans l'indice d'inégalité de genre. Les obstacles à l'égalité des sexes sont nombreux et sont exacerbés par les pesanteurs socioculturelles. Il s'agit, entre autres, de l'accès inégal des femmes à l'éducation, à l'emploi, à la justice, aux biens économiques et aux postes de décision, ainsi que la violence basée sur le genre et la participation limitée au dialogue politique. En dépit des efforts importants entrepris, la couverture sociale reste faible. Par ailleurs, la proportion de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation est assez élevée (37,1%). Cette proportion est encore plus élevée chez les jeunes femmes (46,1%), en milieu rural (41,0%) et surtout chez les jeunes vivant avec un handicap (69,6%).

Par ailleurs, la mauvaise gouvernance, la corruption, l'insécurité, le faible accès aux droits et à la justice, la violence liée aux processus électoraux, les désaccords politiques, l'incivilité croissante sont aussi des défis qui limitent les capacités du pays à mobiliser le savoir et le savoir-faire nécessaires pour accélérer la transformation économique et sociale durable de la Guinée. En 2022, elle est classée 42ème sur 54 pays selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine.

Pour relever ces défis, la Guinée a élaboré son Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020 afin d'amorcer le chemin vers l'émergence et de contribuer à l'atteinte des ODD. Ce Plan met aussi l'accent sur le développement inclusif du capital humain et la transformation économique durable.

Le Gouvernement de transition a élaboré un Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 qui vise à poursuivre les réformes institutionnelles, à renforcer les cadres macroéconomique, financier et juridique, à améliorer la gouvernance, les services sociaux, l'emploi, les infrastructures, la connectivité et l'assainissement.

Ce dispositif est complété par un Plan de Relance Économique qui a une perspective conjoncturelle pour faire face aux chocs liés à la COVID et à la guerre en Ukraine et la politique nationale de développement industriel (PNDIG) 2022-2040 qui se donne comme ambition de diversifier l'économie, d'augmenter la valeur ajoutée créée dans le pays ainsi que les opportunités d'emploi.

³ Direction nationale du plan, Cadrage macroéconomique du 27 mars 2024.

⁴ Perspective Monde-Banque Mondiale - 26 Avril 2024

⁵ Perspective Monde-Banque Mondiale - 26 Avril 2024

2.3. SITUATION ENVIRONNEMENTALE



En matière d'environnement, la Guinée est vulnérable au changement climatique, se classe 157^{ème} sur 185 pays en termes de vulnérabilité et de préparation au changement climatique, et occupe le 167^{ème} rang de l'indice mondial des risques climatiques. La gouvernance des ressources naturelles est évaluée à 62/100. Le pays souffre d'inondations récurrentes pendant la saison des pluies.

La salinisation accrue des sources d'eau et les inondations côtières dues à l'élévation du niveau de la mer⁶ représentent des risques importants pour les 6 % de la population guinéenne vivant dans des zones de basse altitude et donc affectés par l'élévation du niveau de la mer, qui menace la disponibilité de l'eau, les infrastructures côtières et les écosystèmes de mangroves.

L'expansion rapide du secteur minier et le développement de l'hydroélectricité peuvent constituer des menaces supplémentaires à la conservation de l'environnement et de la biodiversité⁷. La Guinée a perdu en moyenne 38 000 ha/an entre 2010 et 2020 de sa forêt, avec un taux de déforestation annuel de 0,59⁸ %.

En plus de la perte du couvert forestier, la dégradation de la biodiversité en Guinée est liée :

(a) à l'exploitation excessive d'éléments tels que le bois, les ressources fauniques et divers produits d'exploitation, et (b) au système défaillant de gestion des pêches. Ceux-ci ont conduit à la surexploitation de la plupart des réserves à intérêt commercial.

Comme le note le plan national de développement du pays, la faible part du potentiel naturel qui est exploitée fait l'objet d'une pression environnementale intense qui se traduit par : une diminution du couvert végétal, le rejet dans l'atmosphère de produits dangereux, et la contamination des eaux souterraines et de surface. Par ailleurs, le cadre de vie est également menacé par des pollutions diverses entretenues par une gestion inadéquate des déchets solides et liquides.

En milieu urbain, le problème de l'environnement se pose en termes de pollution liée notamment à la faiblesse de l'assainissement face à une population urbaine sans cesse croissante, à l'insuffisance de la collecte et du traitement des ordures ménagères et industrielles, aux inondations périodiques et au nombre croissant d'engins roulants qui sont des sources de pollution. Sur le littoral, l'érosion côtière constitue aussi un problème important à résoudre sans délai⁹.

⁶ USAID, Climate Risk Profile, Guinea, December 2018.

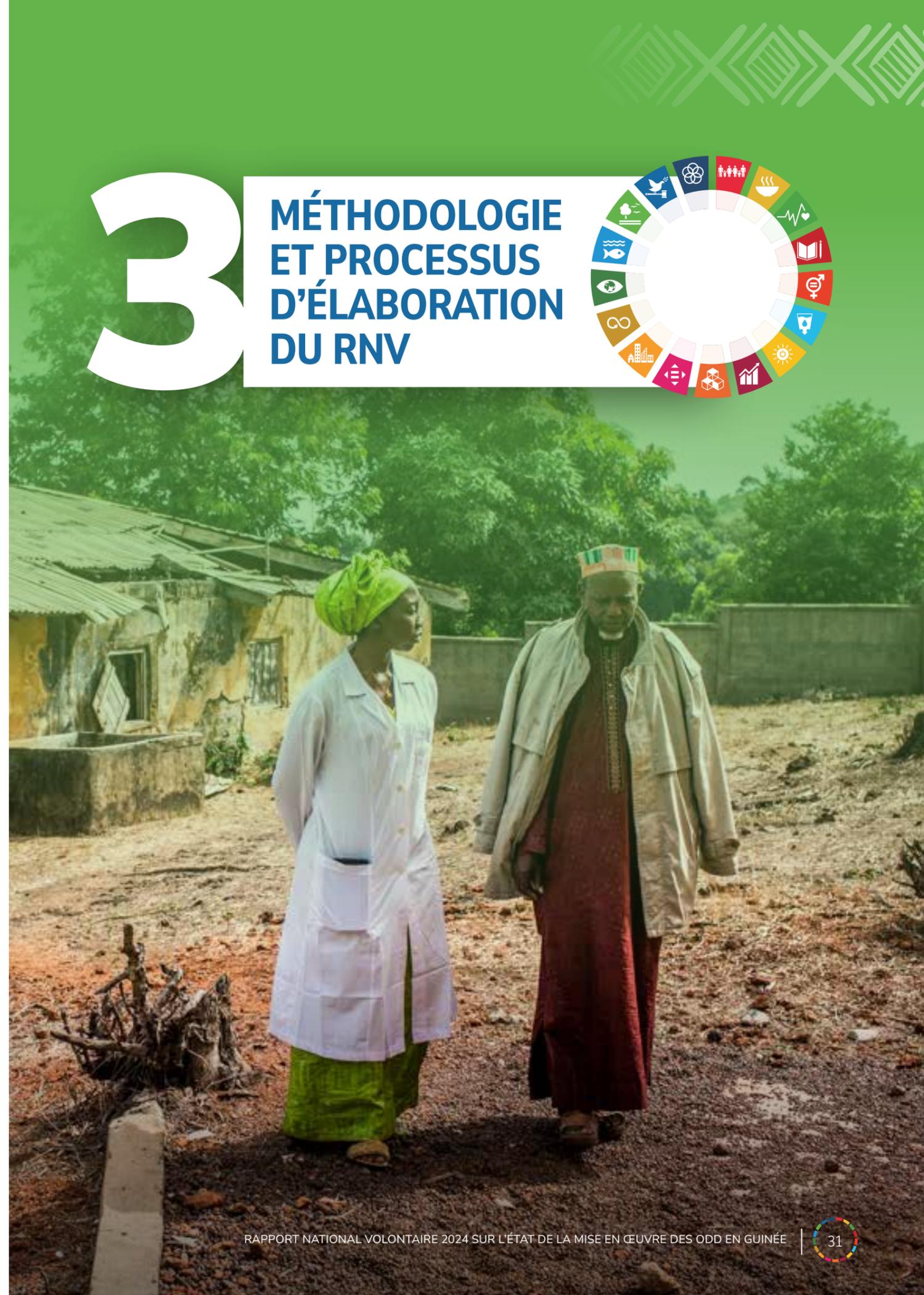
⁷ USAID, Guinea, Country Development Cooperation Strategy 2020-2025

⁸ FAO (2021). Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 : Rapport principal. Rome

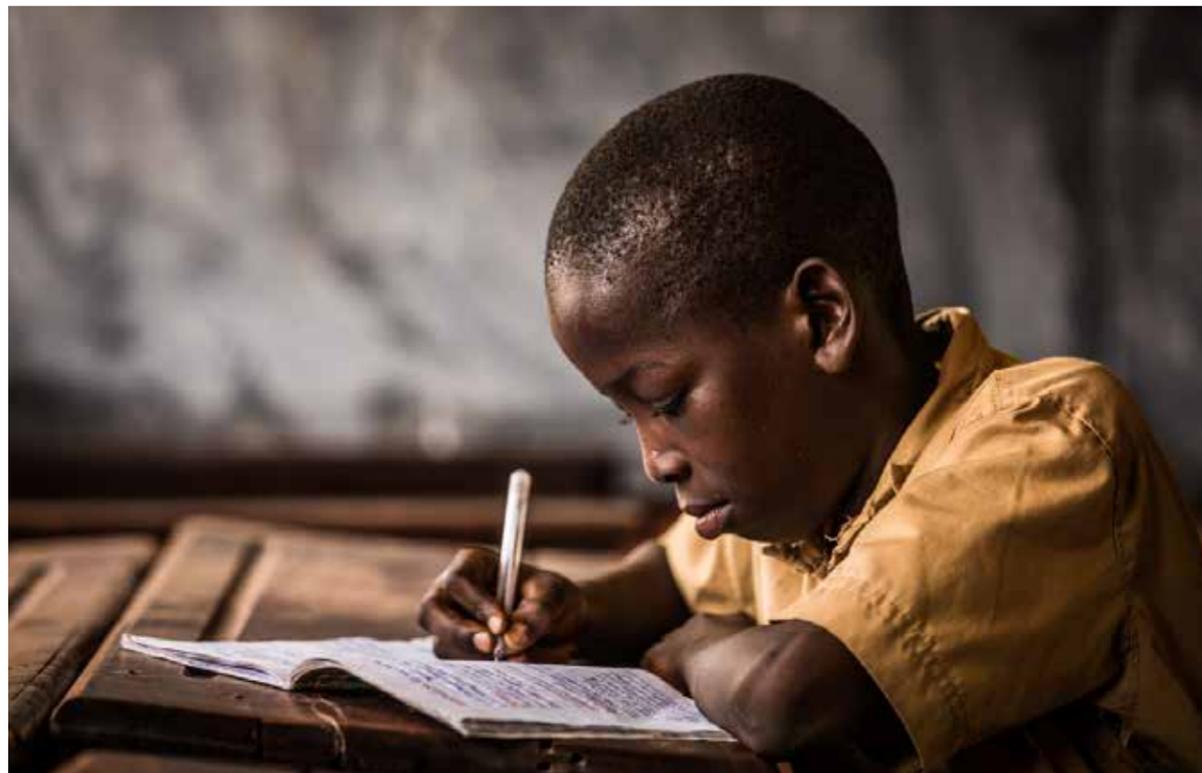
⁹ Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI). Politique nationale de population révisée

3

MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RNV



3 MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RNV



L'élaboration du Rapport National Volontaire s'est déroulée selon un processus participatif et inclusif, dans un souci de « ne laisser personne de côté », en accord avec les orientations et préconisations du Guide pour les Examens Nationaux Volontaires publié en 2021.

Un comité technique a été mis en place, sous la coordination du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, à travers la Direction Nationale du Plan. Ce comité, composé des représentants des différentes parties prenantes de la mise en œuvre des ODD (Administration, Système des Nations Unies), a été élargi, lors de ses travaux, aux représentants de la société civile, du secteur privé, des collectivités territoriales, des syndicats, des partenaires techniques et financiers, des personnes en situation de handicap, des associations de femmes et de jeunes ainsi que des structures d'encadrement d'enfants. Une équipe de consultants a été mise à disposition par le Système des Nations Unies en Guinée, pour appuyer la rédaction du rapport.

Plusieurs activités de collecte de données et d'analyse des résultats de la mise en œuvre des ODD ont été organisées. Ainsi, sur la base de la matrice d'indicateurs de suivi des ODD fournie par l'INS, une première retraite de rédaction a été organisée du 4 au 8 avril 2024. Lors de cette retraite, des groupes de travail formés sur la base des 5P (prospérité, peuple, planète, paix, partenariat) ont analysé l'état d'avancement des 17 ODD. Une première validation technique du rapport provisoire élaboré a eu lieu le 19 avril 2024, par les membres du comité technique.

Des consultations régionales ont été organisées dans les quatre régions naturelles (Basse Guinée, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière), pour recueillir des feedbacks approfondis et des recommandations de diverses parties prenantes, notamment des services nationaux décentralisés et déconcentrés, des autorités locales, des responsables religieux, des organisations de la société civile, des entités du secteur privé, des associations de jeunes et de femmes, ainsi que des institutions académiques et de recherche.



Il s'agissait pour le Gouvernement de s'assurer que le rapport final soit bien aligné avec les réalités nationales et locales et qu'il prend effectivement en compte, les attentes et les besoins des populations à la base. Ces consultations ont également permis de renforcer l'appropriation nationale des ODD, de mobiliser et sensibiliser toutes les parties prenantes à l'importance de l'agenda 2030 pour le développement durable, et à leur rôle dans la réussite de sa mise en œuvre. Plus de 400 personnes ont pris part à ces rencontres qui ont été très médiatisées par les organes de la presse nationale et locale.

Parallèlement aux consultations régionales, les Nations Unies ont organisé des ateliers thématiques spécifiques, avec des représentants du secteur privé, des Syndicats, des faitières d'associations de jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap. Environ 80 participants (es) ont pris part à ces ateliers. Des structures d'encadrement des enfants (consultées en ligne) ont aussi contribué à ces consultations.

Afin de démontrer comment le principe « Ne laisser personne pour compte » a été traduit en actions concrètes pour lutter contre les inégalités et la

discrimination dans les programmes et projets nationaux, le processus de préparation du RNV, a aussi bénéficié d'une analyse institutionnelle, de la prise en compte de ce principe dans la mise en œuvre des ODD. Par ailleurs, une analyse relative à la contribution des volontaires a été réalisée.

Sur la base de toutes ces contributions, une seconde version du rapport provisoire a été produite par les consultants, laquelle a fait l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes. Les nombreuses observations et suggestions formulées ont permis d'améliorer le rapport pendant la retraite de finalisation organisée du 26 au 30 mai 2024.

Le Rapport a été validé par le Gouvernement sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre lors d'un vaste atelier national de validation.

La difficulté majeure rencontrée dans l'élaboration de ce rapport est la disponibilité des données statistiques désagrégées et à jour nécessaires à l'analyse et au suivi des progrès réalisés ainsi que le suivi des réalisations des différents Plans de Développement.

UNIS DANS L'ACTION

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	

4 POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DES ODD



4 POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DES ODD

4.1. STRATÉGIE NATIONALE POUR LA RÉALISATION DES ODD

Depuis le lancement des ODD en 2015, le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée a soutenu le Gouvernement dans l'articulation de son développement basé sur les ODD. Ceux-ci ont donc été intégrés dans tous ses documents de politique et de planification du développement. Ainsi, le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016 -2020) intègre l'ensemble des ODD dans ses quatre piliers constitutifs. L'exercice de priorisation a retenu en son temps 69 cibles sur les 107 cibles des ODD qui concernent la Guinée¹⁰, réparties sur 14 des 17 ODD considérés comme prioritaires.

Le Système des Nations Unies a aussi apporté une contribution substantielle, à travers le cadre de Coopération (PNUAD 2018-2023) convenu avec le Gouvernement sur les 4 axes contributifs à la mise en œuvre du PNDES.

De même, le document « VISION 2040 pour une Guinée émergente et prospère », élaboré en préparation du PNDES 2021-2025 a tout autant été articulé en prenant en compte de manière exhaustive les ODD dans ses six piliers. Ce document a été achevé et adopté en 2020.

L'avènement du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) en septembre

2021 a interrompu la phase finale de préparation du PNDES (2021–2025), réajustant la planification en donnant naissance au Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022–2025, qui constitue pour la période de référence la stratégie de développement national. Le PRI, tout comme les autres documents de planification, est basé sur les ODD.

À la suite de la priorisation des ODD intervenue en 2020, une Stratégie Nationale de Financement Intégré (SNFI) des ODD a été élaborée en 2022. Le Plan de Relance Économique (PRE) a également été élaboré dans la même période dans la perspective de faire face aux chocs liés à la COVID-19 et à la guerre en Ukraine. Quant à la Politique Nationale de Développement Industriel (PNDIG) 2022-2040, « elle se donne comme ambition de diversifier l'économie, d'augmenter la valeur ajoutée créée dans le pays ainsi que les opportunités d'emploi¹¹».

Il est important de souligner que la Guinée a fait un suivi régulier de ses progrès vers l'atteinte des ODD et a alimenté annuellement la plateforme globale de suivi des ODD à l'instar des autres pays du monde. En 2022, avec un score de 51,3 sur 100, la Guinée s'est classée à la 152^{ème} place sur 163¹².

4.2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA RÉALISATION DE ODD

La performance dans la mise en œuvre des ODD est évaluée grâce à un mécanisme institutionnel robuste intégré au Programme de Référence Intérimaire (PRI). Ce mécanisme est coordonné par le Ministre du Plan et de la Coopération

Internationale, qui agit sous l'autorité directe du Premier Ministre. Un comité interministériel de suivi et d'évaluation assure le suivi régulier de la mise en œuvre du PRI et facilite l'interaction et la coordination entre les différents ministères.

Le dispositif institutionnel comprend : un comité de pilotage, un comité technique de suivi, et une coordination technique du suivi.

Ce cadre institutionnel est conçu pour inclure toutes les parties prenantes, y compris : tous les membres du gouvernement, le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée, les conseillers de la Primature et les représentants de tous les partenaires au développement, tant bilatéraux que multilatéraux, présents en République de Guinée.

Pendant la période de transition, le Conseil National de la Transition fonctionne comme l'organe législatif, jouant un rôle crucial dans l'adoption de législations compatibles avec les directives des ODD.

Bien que des structures et des outils de suivi soient en place, comme le Plan National de Suivi et d'Évaluation des ODD et le Guide d'élaboration des politiques sectorielles, le mécanisme n'est pas encore totalement fonctionnel. La mise en œuvre efficace et le rapportage régulier restent des défis majeurs, nécessitant une attention continue et des ajustements pour améliorer la collecte de données et l'analyse des progrès.

En consolidant ce dispositif de gouvernance, la Guinée vise à créer un environnement propice à la réalisation des ODD, en renforçant la collaboration entre les acteurs gouvernementaux, les partenaires au développement, et les autres parties prenantes. Cela contribuera non seulement à une meilleure mise en œuvre des politiques mais aussi à une transparence accrue et à une plus grande efficacité dans le suivi des progrès vers les ODD.

4.3. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

L'implication des parties prenantes est cruciale pour réaliser les ODD. En Guinée, le gouvernement reconnaît l'importance de collaborer étroitement avec divers acteurs, y compris les entreprises, les organisations de la société civile, les syndicats, et les communautés locales des quatre régions naturelles du pays. Cette approche collaborative est fondamentale pour améliorer les politiques publiques et assurer une mise en œuvre efficace des initiatives de développement.

Dans le cadre de ces collaborations, des programmes et projets sont développés et exécutés avec la participation active des parties prenantes concernées. Cette méthode permet non seulement d'assurer que les initiatives soient bien alignées avec les besoins locaux mais aussi de renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources et la mise en œuvre des projets.

Un exemple notable de cette implication est la création de la Coalition nationale action et plaidoyer pour l'eau (CNAPE), soutenue par l'ONG Carbone Guinée. Cette coalition est le fruit du mécanisme

de redevabilité mutuelle de «Sanitation and Water for All» (SWA) et vise spécifiquement l'ODD 6, qui concerne l'eau propre et l'assainissement. La CNAPE a établi une plateforme de redevabilité nationale de la société civile, axée sur la mise en œuvre et le suivi d'initiatives liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène en Guinée.

L'approche de la Guinée à l'égard de l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD montre une volonté claire de bâtir des partenariats solides et efficaces qui transcendent les secteurs traditionnels. En tirant parti des forces de chaque secteur, le gouvernement aspire à créer un environnement plus inclusif et durable, où chaque contribution est valorisée et chaque défi est adressé de manière collaborative.

À long terme, cette stratégie vise à instaurer des pratiques de gouvernance ouvertes et participatives qui peuvent servir de modèle pour d'autres initiatives de développement et pour d'autres régions du pays, renforçant ainsi l'engagement global envers les ODD et leur réussite à l'échelle nationale.

¹⁰ UNDP, Priorisation et estimation des coûts de réalisation des ODD en lien avec le PNDES

¹¹ Stratégie Nationale de Financement Intégré (SNFI) des ODD en République de Guinée

¹² Gouvernement de Guinée-SNU Guinée, Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies sur le Développement Durable – Participation de la République de Guinée, Juillet 2023

4.4. FINANCEMENT DES ODD

Pour financer les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Guinée a adopté une approche proactive en développant des partenariats diversifiés tant sur le plan national qu'international. Cela comprend la création de plusieurs outils stratégiques pour optimiser la mobilisation des ressources.

Stratégie de Financement des ODD 2023

La Guinée a élaboré la stratégie de financement des ODD 2023 qui vise à encourager l'adoption de différentes approches nationales pour la mobilisation de fonds. Cette stratégie cherche également à combiner diverses politiques de financement afin d'accroître leur impact global. L'objectif est de maximiser les ressources disponibles en intégrant les efforts de divers acteurs, incluant les secteurs public et privé ainsi que les partenaires de développement.

Cadre National de Financement Intégré (CNFI/INFF)

Le Cadre National de Financement Intégré (CNFI) est une initiative majeure visant à créer un environnement propice au financement des ODD. Ce cadre a pour but ultime de conduire des réformes structurelles qui favorisent une augmentation durable des investissements dans les secteurs clés du développement. En établissant des politiques et des pratiques cohérentes, le CNFI entend simplifier et rendre plus efficace le processus d'allocation et d'utilisation des ressources financières.

Partenariats Public-Privé

La Guinée encourage activement les partenariats public-privé (PPP) comme moyen de mobiliser des investissements privés pour des projets de développement durable. Ces partenariats permettent de tirer parti de l'expertise, de la technologie et du financement du secteur privé, offrant ainsi des solutions innovantes et durables pour le développement. Les PPP sont vus comme un levier crucial pour compléter les financements publics, souvent insuffisants pour couvrir tous les besoins en matière de développement durable.

Financements et Aides Internationales

En plus des efforts internes, la Guinée bénéficie également de financements et d'aides internationales provenant de diverses organisations multilatérales et bilatérales. Ces fonds proviennent de grandes institutions, ainsi que de pays partenaires qui soutiennent spécifiquement des programmes et projets alignés sur les ODD. Ces aides sont cruciales pour les secteurs où les besoins en investissement dépassent les capacités de financement nationales, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure et de la protection de l'environnement.

En somme, la stratégie de la Guinée pour le financement des ODD repose sur une combinaison d'approches novatrices et de collaborations stratégiques, tant au niveau national qu'international, pour assurer une mise en œuvre efficace et durable des objectifs de développement.

4.5. NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ



Le principe « Ne laisser personne de côté » qui est au cœur du Programme 2030 garantit que les besoins des plus vulnérables soient intégrés dans les programmes et plans de développement. La Guinée a fait sien l'engagement commun de ne laisser personne pour compte dans ses actions en réalisant plusieurs avancées dans la prise en compte des groupes vulnérables, aussi bien en amont, sur le plan législatif et institutionnel, qu'en aval au niveau de la programmation stratégique et opérationnelle. En effet, un ensemble de lois (la loi sur la protection des droits des personnes en situation d'handicap, la loi sur la protection des droits des personnes atteintes d'albinisme et la loi sur la protection des victimes, témoins et toute personnes à risque), décrets, et mesures, a été adopté en faveur de ces groupes (les enfants et les jeunes, les femmes et les personnes du 3ème âge, les personnes en situation d'handicap, et atteintes d'albinisme), qui avaient été identifiés dans le premier Examen Volontaire National de 2018, et définis comme les principaux bénéficiaires du PNDES 2016-2020.

La plupart des documents de politiques, stratégies et programmes intègrent la question de la vulnérabilité.

Au niveau opérationnel, ceci s'est traduit par des interventions ciblant principalement les groupes vulnérables et marginalisés. Ainsi, en 2016, avec l'appui de la Banque Mondiale, le Bureau International du Travail et le Fonds des Nations pour l'Enfance, la Guinée s'est dotée d'une Politique Nationale de Protection Sociale, adossée au PNDES dont les axes ont pour vocation de renforcer le système de solidarité, de justice et de partage à travers une protection sociale inclusive, gage de réduction des inégalités et d'éradication de la pauvreté.

En outre, plusieurs actions sont en cours d'exécution avec l'appui des partenaires, c'est le cas du projet filets sociaux productifs, financé par la Banque Mondiale, le projet AVR-R qui appuie le retour volontaire, la prise en charge et la réintégration des migrants vulnérables, et leur réintégration socioéconomique, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'OIM, ainsi que le projet d'autonomisation des entreprises féminines ouest africaines dans la chaîne de valeur riz financé par la BID.

Des mécanismes tels que le Fonds de Développement Social et d'indigence, le Registre Social Unifié des personnes vulnérables (qui permet un meilleur ciblage des bénéficiaires), l'Observatoire National de la Protection Sociale, le Centre d'Autonomisation et d'Entreprenariat des femmes/filles, le Fonds d'Appui à l'Entreprenariat Féminin, l'Observatoire National de Formation Sociale et des Violences Basées sur le Genre, le Centre National de Formation Sociale Appliquée Jean Paul II et le Centre National d'Orthopédie (CNO) sont autant de dispositifs mis en place en faveur de l'autonomisation et la protection des personnes vulnérables. Mais leur grand nombre pose quelques difficultés de coordination et pour la saisie de leur impact réel sur la réduction de la vulnérabilité dans le pays. Le quatrième recensement général de la population et de l'habitation en cours prend en compte pour la première fois, de manière désagrégée, les groupes vulnérables dans toutes leurs diversités.

Dans le cadre de la protection des droits dans le secteur minier, avec l'appui de ONU-Droits de l'Homme, le Gouvernement est en train de développer un programme pilote de mise en

œuvre du Droit au développement, avec un accent particulier sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels dans les zones minières. Dans ce cadre, les capacités des acteurs étatiques et du monde académique ont été renforcées pour une meilleure gouvernance du secteur minier avec une implication active de la Chambre des Mines de Guinée. Les populations impactées par l'exploitation minière dans les régions de Boké, Kindia, N'Zérékoré et Kankan, ont été sensibilisées sur la question du contenu local, leurs droits spécifiques et les modalités pratiques de leur mise en œuvre dans un climat de paix et de cohésion avec les entreprises minières.

Toutefois, ces initiatives tardent à produire les résultats escomptés susceptibles d'induire des effets pour un changement durable dans les conditions de vie des couches les plus vulnérables. Celles-ci continuent d'être confrontées à des défis qui entravent la jouissance effective de certains droits, surtout en matière de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, sources d'énergie propres, justice...). La pauvreté et la vulnérabilité demeurent des préoccupations importantes dans le pays.

5

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD SELON LES CINQ PILIERS



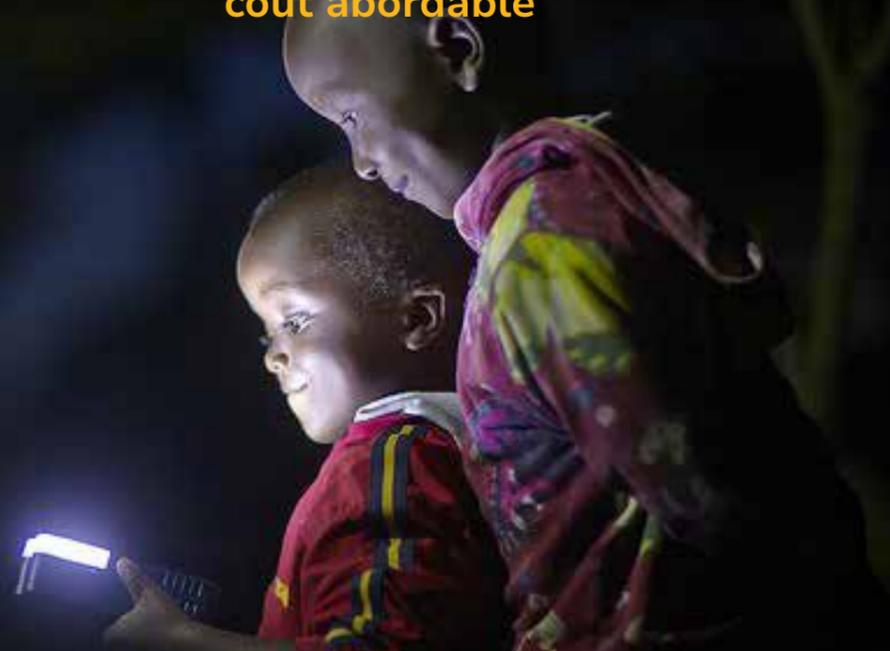
5 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD SELON LES CINQ PILIERS

5.1. PROSPÉRITÉ - ASSURANCE D'UNE VIE PROSPÈRE ET ÉPANOUISSANTE

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable



La Guinée dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 6 000 MW et d'un potentiel solaire de 4,8 Kwh/m²/jour. Le pays dispose aussi d'un important potentiel en énergie solaire (2 000 à 2 700 heures d'ensoleillement avec une énergie productible de 4,8 KWh/m²/an) et éolienne (la vitesse du vent en Guinée se situe dans une fourchette de 2 m/s à 4 m/s). Le potentiel d'offre énergétique de la biomasse demeure tout aussi important car le pays dispose d'un couvert forestier dense même si les connaissances sur les ressources demeurent insuffisantes.

Le secteur de l'énergie en Guinée est marqué par :

- > L'existence depuis 2012 d'une Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE).
- > L'adhésion du pays à l'initiative mondiale des Nations Unies lancée en 2012 sur l'Énergie durable pour tous à l'horizon 2030 « SE4ALL ».

- > L'existence d'un Plan National d'Électrification Rurale (PNER) pour un accès universel à l'électricité en zone rurale à l'horizon 2040. La stratégie de mise en œuvre de ce programme repose sur une approche de Partenariat Public Privé (PPP) permettant d'octroyer des concessions ou d'autorisations à des Opérateurs Privés d'Électrification Rurale (OPER). Le PNER d'un coût global de 3,6 milliards USD sera mis en œuvre en trois (3) phases quinquennales (2023-2027, 2028-2033, 2034-2040) et touchera à son terme plus de 15 mille localités du pays. Le Gouvernement entend exploiter toutes les opportunités de financement publics et privés notamment les possibilités de financement de carbone (par exemple, le Fonds Vert Climat (FVC), les Mécanismes de Développement Propre (MDPs), les marchés volontaires du carbone et NAMAs) et les mécanismes de financement innovants.

- > L'existence d'une société nationale des pétroles qui assure le monopole d'importation des produits pétroliers. Les produits pétroliers constituent plus de 30% des produits importés. La Guinée a des gisements probables de pétroles offshore mais qui peinent à être explorés et mis en valeur¹³.
- > L'existence d'un fonds d'appui à la promotion des Gaz butane (le Gaz est encore peu utilisé comme source d'énergie par les ménages en Guinée).
- > L'existence d'un Système d'Information Énergétique (SIE) pour la publication annuelle du bilan énergétique national.
- > L'existence d'une stratégie de développement du potentiel hydroélectrique¹⁴ avec une ambition de construire plusieurs barrages hydroélectriques¹⁵ non seulement pour répondre au besoin de consommation finale des ménages mais aussi pour la transformation d'une partie de la Bauxite en Alumine puis en Aluminium : (i) le barrage d'Amaria d'une capacité de 300MW; (ii) le barrage de Souapiti d'une capacité de 450MW celui de Kaleta inauguré en 2015, d'une capacité de 240MW ; le barrage hydroélectrique à but multiples (production de l'électricité et aménagement hydroagricole) de Fomi d'une capacité de 90MW, entre autres.
- > La mise en œuvre de projets d'interconnexion énergétique entre la Guinée et ses voisins de la sous-région, notamment :

- Le projet d'interconnexion électrique entre la Guinée et le Mali ;
- Le projet d'interconnexion régionale entre la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée avec la construction de 1303 Km de ligne 225 KV, 135 MW (extensibles à 290 MW)¹⁶.
- Le projet d'interconnexion entre la Guinée, la Gambie, le Sénégal, la Guinée Bissau dans le cadre de la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG).

Malgré cet important potentiel et un dispositif institutionnel dense, la production énergétique du pays est déficitaire. Aussi, les filières solaires et éoliennes sont pour le moment largement sous exploitées. Ce déficit, qui augmente au fil des années, est dû aux effets conjugués d'une augmentation lente de l'offre énergétique et d'une croissance très rapide de la demande.

Selon les estimations du ministère en charge de l'énergie, les besoins énergétiques de la Guinée pourraient doubler dans 20 ans en raison notamment des ambitions du pays en matière de création de plus de valeur ajoutée dans le secteur minier et la croissance démographique en zone rurale et péri-urbaine. La demande de consommation d'électricité pourrait atteindre 6 000 MWh en 2030 et sera fortement induite par le secteur minier.

Cible 7.1

Garantir l'accès de tous et toutes à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Sur la période 2018-2022, la production d'électricité a augmenté de 70 %, grâce notamment à la multiplication par 2,4 de la production d'énergie hydraulique sur cette période. Cet accroissement de la production d'électricité a permis d'améliorer l'accès des ménages à l'électricité dont le taux est passé de 44 % en 2018 à 53 % en 2023. Cette performance s'explique par les nombreuses actions de construction et de réhabilitation d'infrastructures qui ont permis une nette amélioration de la production d'électricité. Toutefois, la performance du secteur de l'énergie demeure encore faible, en contraste avec les potentialités du pays. Aussi, des disparités d'accès à l'électricité demeurent entre les

zones urbaines (53 %)¹⁷ et les zones rurales (7 %).

De nombreux efforts ont été entrepris dans le domaine énergétique ces dernières années. Toutefois, malgré les efforts en cours, l'État doit continuer à : i) construire et entretenir le réseau de transport et de distribution de l'électricité ; ii) accroître sa capacité de production en électricité ; iii) réduire les disparités entre le milieu urbain et rural et entre les régions en matière d'accès à l'énergie ; iv) accroître la part des énergies renouvelables dans le parc énergétique. C'est dans cette dynamique que le pays pourra atteindre l'ODD 7 à l'horizon 2030.

¹³ Une société américaine Hyperdynamics Corporation avait obtenu une licence d'exploration en 2006. Après des soupçons de corruption et plusieurs difficultés, la société est en faillite et le dossier offshore guinéen n'est toujours pas relancé.

¹⁴ 151229_StrategieHydroGuinee_RapportFinal.pdf (dropbox.com)

¹⁵ plus de détails, consulter SIE Guinée - Informations (sieguinee-dne.org)

¹⁶ RAPPORT_ANNUEL_EDG_2016_partie3.pdf (sieguinee-dne.org)

¹⁷ Ces chiffres sont issus du Plan National d'Électrification Rurale (PNER) et le Rapport d'activités du MEHH 2023

Cible 7.2

Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national

Un approvisionnement énergétique fiable et stable grâce à une énergie propre et abordable réduira l'empreinte CO2 des industries minières et autres industries à forte intensité énergétique, aidera les petites et moyennes entreprises à se développer et ouvrira des opportunités d'emploi à une partie de la population grâce à l'accès à l'énergie.

En 2023, la production d'électricité par la société Électricité de Guinée (EDG) est assurée à 83% par

les centrales hydroélectriques et à 17% par les centrales thermiques. L'utilisation des groupes thermiques a été réduite de 80% grâce à la mise en service des barrages de Kaléta et de Souapiti.

Par ailleurs, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale de l'énergie a baissé entre 2018, passant de 73 % à 66 % sur cette période (Tableau 1).

Tableau 1 : Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale de l'énergie en Guinée entre 2015-2021

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part (%) des énergies renouvelables	76,23	75,29	71,96	73,18	68,27	65,77	65,53

Source : Banque Mondiale (2022)

L'objectif inconditionnel¹⁸ de la Guinée est d'atteindre 65% d'électricité d'origine renouvelable en 2025 et 75% en 2030. La réalisation de cet objectif permettra à la Guinée d'éviter au monde un total de 2000 kTCO2/an d'ici 2030. Le raccordement des entreprises minières au réseau hydroélectrique contribuera à accélérer l'atteinte de cet objectif.

Cible 7.3

Multiplier par deux le taux national d'amélioration de l'efficacité énergétique

L'intensité énergétique de la Guinée est relativement faible. En effet, elle tourne autour de 5,3 et est restée pratiquement identique sur la période 2018-2021 (Tableau 2).

Tableau 2 : Évolution de l'intensité énergétique de la Guinée entre 2015 et 2021

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
2011	6,37	5,91	5,66	5,29	5,37	5,39	5,28

DÉFIS

- > Augmentation des investissements dans tous les segments du secteur (production, transport et distribution) tout en renforçant le mix énergétique ;
- > Amélioration de l'accès à une énergie propre, durable et à un coût abordable pour tous les Guinéens et guinéennes avec un accent sur les zones rurales ;
- > Amélioration de l'accès à des énergies renouvelables pour plus d'efficacité énergétique ;
- > Promotion de la concurrence dans le secteur de l'énergie ;
- > Amélioration de la gouvernance du secteur.

¹⁸ Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée



ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque la croissance économique est soutenue et inclusive, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté, à mesure que les possibilités pour un plein emploi productif se développent. Pour permettre aux générations futures de bénéficier de cette croissance, elle devrait être respectueuse de l'environnement et non le résultat d'une exploitation irrationnelle des ressources.



Cible 8.4

Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement

Croissance du PIB

Au cours de la période 2020-2023, la Guinée a enregistré une évolution positive de son PIB par habitant grâce notamment à la bonne tenue de cours internationaux des produits miniers. En effet, la croissance du PIB réel par habitant est passée de 2,4 % en 2020 à 3,6 % en 2023, avec une moyenne de 2,7 % sur cette période. Cette évolution résulte de la résilience du secteur minier et des entrées massives d'investissements directs étrangers auxquelles s'ajoute la mise en œuvre du vaste programme de construction et de rénovation des infrastructures.

La stabilisation du cadre macroéconomique et les réformes structurelles engagées par les autorités guinéennes ont permis d'améliorer les revenus par tête et de réduire la pauvreté.

L'État guinéen a promulgué en 2022 une loi portant sur contenu local dans le but de renforcer le tissu industriel local et le rendre plus performant afin de générer des emplois et de contribuer hautement à la croissance économique du pays. Cette loi a été suivie par l'adoption de l'Autorité de Régularisation du Contenu Local au CNT en attente de signature à la Présidence.

Capacité des institutions financières nationales et généralisation de l'accès de tous aux services bancaires et financiers

Depuis 2017, il existe une loi sur les Institutions financières Inclusives qui place la microfinance et les services financiers numériques au centre des efforts du Gouvernement en matière d'inclusion financière en renforçant le cadre juridique.

Selon le Global Findex 2017, sur une population adulte estimée à 6,4 millions d'habitants, le taux d'adultes titulaires d'un compte dans les institutions financières formelles (Banques, IMF, EME) en Guinée est passé de 7% en 2014 à 23,5 % en 2017, soit environ 1,5 million d'adultes. Cette progression importante dans la détention des comptes en Guinée est surtout liée à la monnaie électronique (+12 points environ contre +8 points pour les comptes bancaires et microfinances) dont le développement est relativement récent.

Cible 8.5

Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Revenu selon le sexe

Selon le sexe, les données disponibles indiquent que le revenu médian chez les hommes (450 000 GNF) est supérieur à celui des femmes (400 000 GNF). Par ailleurs, la proportion des femmes (90 %) qui gagnent moins du SMIG est plus élevée que celle des hommes (86 %).

Globalement, le taux de salarisation demeure très faible (13,5 %). La proportion des hommes qui perçoivent un salaire parmi les personnes en emploi (21 %) est plus de trois fois celle des femmes (6 %).

Situation du chômage

Le contenu en emploi de la croissance économique de la Guinée a été très faible et le chômage reste endémique. En effet, selon les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel en Guinée (ENESIG) de 2019, la population en âge de travailler plus de la moitié (53,1%) de la population du pays. Cette population en âge de travailler est à plus de la moitié constituée non seulement de jeunes de 15-34 ans (52 %) mais aussi des personnes qui résident en milieu urbain (59 %).

Au niveau national, le taux de chômage est estimé à 4,8 % en 2019. Ce niveau de chômage varie selon la région administrative, le milieu de résidence, le sexe et l'âge. En effet, Conakry (14,1 %) enregistre le plus fort taux de chômage relativement aux autres régions administratives. Toutefois, le

Selon les résultats de l'EDS 2018, 4 % des femmes de 15-49 ans (1 % chez les femmes sans instruction et 15 % chez celles ayant un niveau secondaire et plus) ont un compte dans une banque ou une autre institution financière. Chez les hommes, cette proportion est de 9 % chez les hommes du même groupe d'âge (3,4 % chez les hommes sans instruction et 16 % chez ceux ayant un niveau secondaire et plus).

niveau de cet indicateur est inférieur à la moyenne nationale dans toutes les autres régions. Il passe de 9,5 % en milieu urbain à 2,2 % en milieu rural où ce phénomène paraît marginal. Le chômage est donc un phénomène essentiellement urbain en Guinée.

Cet indicateur, dont le niveau est relativement faible, n'est cependant pas très pertinent dans les contextes caractérisés par une part importante du secteur informel dans l'activité économique et un nombre élevé de personnes en situation de sous-emploi lié au temps de travail, comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement. En effet, ce faible taux de chômage cache plusieurs situations de vulnérabilité et de précarité de l'emploi. D'où la nécessité de compléter cette analyse par d'autres indicateurs relatifs à la sous-utilisation de la main d'œuvre.

Le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié au temps de travail est estimé à 35 % en 2019, avec des disparités parfois fortes selon la région administrative et la situation de handicap notamment : 64 % à Boké, 47 % à N'Zérékoré, 44 % à Conakry et 45 % chez les personnes vivant avec un handicap.

Par ailleurs, le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle¹⁹ s'élevait à 10,4 % en 2019. Il est relativement plus élevé à Conakry (22 %), en milieu urbain (16 %), chez les femmes (12 %), chez les jeunes de 15-24 ans (13 %), chez les personnes en situation de non-handicap (14 %) et chez les personnes migrantes (14 %).

Quant au taux combiné du chômage, du sous-emploi lié au temps de travail et de la main d'œuvre potentielle, il était estimé à 39 % de la main d'œuvre élargie (chômeurs + personnes en emploi + main d'œuvre potentielle). Le niveau de cet indicateur est plus élevé dans les régions de Boké (66 %), de Conakry (49 %) et de N'Zérékoré (49 %), en milieu urbain (42 %), chez les femmes (43 %), chez les jeunes de 15-34 ans (33 %), chez les personnes en situation d'handicap (49 %) et chez les personnes migrantes (41 %).

Par ailleurs, une forte proportion (96 %) de la population guinéenne en emploi travaille dans le secteur informel dont le revenu mensuel moyen s'élève à 502 659 GNF (environ 59 USD), un peu plus élevé que le SMIG en Guinée, qui est fixé à 450 000 GNF (environ 53 USD). Ce revenu mensuel moyen est pratiquement le même en milieu rural (514 008 GNF, environ 60 USD) et en milieu urbain (496 712 GNF, environ 58 USD). Ce revenu moyen connaît de fortes disparités régionales : le rapport entre le revenu moyen le plus élevé (688 464 GNF, environ 81 USD, enregistré dans la région de Mamou) et celui plus faible (182 519 GNF, environ 21 USD, enregistré dans la région de Kindia) est de 3,8.

Enfin, 83 % des emplois étaient vulnérables en 2019. Les emplois vulnérables étaient relativement plus nombreux en milieu rural (91 %) qu'en milieu urbain (68 %). Les femmes sont également plus touchées (90 %) que les hommes (77 %). Le taux d'emploi précaire touchait un emploi sur 10. Il est plus élevé dans la région de Conakry (21 %) et plus faible dans celle de Faranah (3 %). Il était plus élevé en milieu urbain (19 %) et chez les hommes (26 %).

Travail des enfants

En Guinée, le travail des enfants est toujours d'une grande ampleur, malgré l'adoption d'un Code de l'enfant et d'un Plan National de Lutte contre la traite des enfants. Ainsi, près de 2 enfants âgés de 5-17 ans sur cinq (38 %) étaient concernés par le travail des enfants en 2016, soit une baisse modeste par rapport à 2010 où cette proportion était de 43 % (Source : Projet RESPECT - La protection de l'enfance en Guinée à l'aune de la transition politique).

Par contre, la proportion d'enfants travaillant dans des conditions dangereuses (interdits par les conventions internationales et les textes

nationaux en matière de travail des enfants) parmi les enfants économiquement occupés a été divisée par trois entre 2010 (78 %) et 2016 (27 %). Les enfants sont différemment touchés par le phénomène selon le milieu de résidence et la région administrative. En milieu rural, près de la moitié (48 %) des enfants sont touchés contre 21 % en milieu urbain. Du point de vue des régions, c'est la région de Faranah qui est de loin plus touchée avec deux enfants sur trois (67 %) concernés.

Utilisés comme aides familiaux, employés, apprentis ou ouvriers, beaucoup d'enfants sont à risque de traite dans des activités économiques. Droit des travailleurs (ses) et sécurité santé au travail

La défense des droits des travailleurs (ses), la promotion de la sécurité sur le lieu de travail et la protection de tous les travailleurs (ses) ont encore du chemin à faire en Guinée. Pire, ceux et celles qui occupent des emplois précaires sont particulièrement concernés (ées). En effet, les conditions des travailleurs(ses) sont difficiles et leurs droits parfois bafoués. Même s'il n'existe pas de données assez détaillées sur le sujet, il semble que les accidents sur les lieux de travail soient relativement fréquents, en particulier dans les entreprises industrielles. Les travailleurs(ses) n'osent généralement pas dénoncer ni se plaindre contre les mauvaises conditions de travail auxquelles ils sont soumis, sous peine d'être licenciés (ées).

Dans le secteur formel, la plupart des employés (ées) travaillent sans contrat et sans être immatriculés (ées) à la Caisse Nationale de Sécurité sociale, ce qui constitue une violation flagrante de leurs droits.

En 2019, près de la moitié (46 %) des personnes en emploi n'avait aucune protection juridique pour garantir leur travail : 22 % avaient un accord verbal comme contrat et 24 % n'avaient rien du tout. L'absence de protection juridique dans le travail touchait plus les femmes (52 %) que les hommes (44 %).

Aussi, la protection sociale est très faible car, au niveau national, seulement 2 % des employés (1 % chez les femmes et 2 % chez les hommes) ont déclaré être affiliés à une organisation d'assurance.

¹⁹ Part de personnes qui, pour diverses raisons, ne sont pas sur le marché du travail et peuvent s'y retrouver à tout instant lorsque certaines conditions sont réunies dans la population en âge de travailler.

Cible 8.6

Réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation



En 2019, trois jeunes sur huit (37,1%) n'étaient ni en emploi, ni en éducation, ni en formation et ce phénomène touchait davantage les jeunes femmes (46,1%), les jeunes vivant en milieu rural (41,0%) et surtout ceux vivant avec un handicap (70 %).

Face à la question du chômage des jeunes, le Gouvernement a mis en place, à la fin de la crise de la Maladie à Virus Ébola, un plan d'urgence de relance post-Ébola. Ce dispositif était planifié sur deux ans (2016-2017) et a été mis en œuvre sous une dynamique d'obtention de résultats rapides, y compris des résultats en termes d'emplois des jeunes et femmes des zones touchées. Suite à ce plan d'urgence, le Gouvernement a élaboré le Plan National de Réinsertion Socioéconomique des Jeunes qui comporte 20 fiches de projets ciblant la création d'emplois temporaires et durables et la maîtrise des dynamiques de la demande de travail (identification des créneaux porteurs).

La loi no 015/L012/AN a permis d'instituer et de réglementer le service du volontariat national jeunesse en république de Guinée. Depuis son lancement en 2010, c'est un total de 480 jeunes volontaires qui furent déployés, dont 38,54% de jeunes filles et femmes volontaires. Ce programme est une politique transversale d'utilité publique et porte sur deux axes : le volontariat d'expertise et le volontariat d'urgence. Les jeunes qui s'y engagent offrent des prestations de services communautaires ou d'utilité publique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de

l'artisanat, de l'accompagnement communautaire, et de la culture de la paix (Note de politique sur l'emploi/Banque Mondiale). Dans la même optique, pendant ces cinq dernières années, les volontaires ont appuyé l'État guinéen dans la mise en place du Programme Panafricain (YouthConnekt Africa) qui a significativement contribué au renforcement de l'employabilité des jeunes.

Dans le cadre de la création d'entreprises, notons une augmentation d'année en année du nombre d'entreprises créées, notamment par les jeunes et les femmes. Cela est dû aux efforts déployés par l'Agence de Promotion des Investissements Privés dans le cadre de la facilitation de la création d'entreprises en 72 heures au maximum, et de la sensibilisation (APIP Mobile, rencontres dans les marchés, etc.).

Notons enfin l'élaboration et la vulgarisation de la loi sur le contenu local et ses textes d'application (dont la loi relative à la mise en place de l'autorité de régulation de la loi sur le contenu local). Cela présage d'une perspective heureuse en termes de création d'emplois en Guinée, principalement dans les zones minières. Aussi, la digitalisation en cours au sein de la Direction Nationale des PME et du contenu local et de la Direction nationale de l'Industrie, pour la maîtrise des effectifs des MPME et des unités industrielles, sont des initiatives salutaires pour mieux sérier ces structures.

Enfin, une politique nationale d'emploi jeunes est en cours d'élaboration en Guinée.

Cible 8.9

Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



Contribution du tourisme au PIB et à la croissance
La Guinée dispose d'importantes potentialités touristiques : sites historiques (la forteresse de Bissandougou, sosso bala, la mosquée d'El-Hadj Omar Tall, les sites négriers de Bentley et de Farinya), paysages pittoresques, plages recouvertes de sable fin, chutes d'eau (Kelissi, voile de la mariée, Kinkon, Saala), forêts et chaînes de montagnes (Mont Gangan, Mont Nimba, Dame du Mali, forêts classées), animaux (les crapauds vivipares, les chimpanzés de Bossou, les éléphants de Macenta).

Ainsi, le tourisme figure justement parmi ces secteurs clés dont la valorisation rationnelle du potentiel pourrait générer des effets d'entraînement sûrs en direction des différents paliers de la structure économique nationale, avec en toile de fond un soutien renforcé du programme de développement durable et la réduction de la pauvreté. Le pays tire cet avantage

de la diversité et de la variété de ses paysages, de ses microclimats, de sa faune et de sa flore, de son artisanat, de ses traditions hospitalières et aussi de son histoire, le tout représentant un capital de civilisation riche et dynamique.

Le tourisme guinéen est cependant caractérisé par une faible capacité d'accueil, doublée d'une mauvaise répartition des réceptifs au niveau national, un professionnalisme encore timide et une faible incitation à investir malgré l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire démonstratif de la volonté politique du Gouvernement. Le tourisme n'a pas bénéficié de tout l'appui nécessaire lui permettant de créer des emplois, de générer des devises, de servir de moyen de réduction de la pauvreté, bref de produire des effets multiplicateurs et accélérateurs dans le tissu économique et social de la Nation.

Sur la période 2018-2021, le tourisme a contribué à moins de 1 % au PIB du pays et la part de ce secteur a globalement baissé sur cette période, passant de 0,97 % en 2018 à 0,60 % en 2021 (Tableau 3).

Enfin, la valeur ajoutée du tourisme est estimée à

557 milliards de GNF en 2023 contre 538 milliards de GNF en 2022 soit une augmentation 2,1 %. La contribution du tourisme au PIB pourrait être améliorée par la mobilisation des ressources nécessaires à l'investissement touristique (public et privé) qui constitue un facteur indispensable au développement du tourisme.

Tableau 3 : Évolution de la contribution du tourisme au PIB de la Guinée entre 2015 et 2021

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution (%)	1,30	1,20	1,00	0,97	0,93	0,80	0,60

Source: Calcul des auteurs, à partir des données de l'annuaire statistique 2022 de l'INS

DÉFIS

- > Création d'emplois décents et productifs pour tous, en particulier les jeunes et les femmes ;
- > Amélioration de l'accès aux ressources financières (crédits, subventions, mécanismes de garanties et d'assurances, etc.), pour les jeunes et pour les femmes en particulier ;
- > Renforcement de l'application des dispositions légales en matière de travail ;
- > Renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et politique ;
- > Accompagnement des jeunes et des femmes dans l'apprentissage des métiers à cycle court valorisants et rentables.



ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation sont les trois moteurs de la croissance économique. Lorsque l'inclusion, la résilience et la durabilité sont aussi prises en compte dans la mise en œuvre de ces forces motrices, la croissance économique peut favoriser le développement durable

Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente

La Guinée connaît toujours un déficit important d'infrastructures, malgré les efforts accomplis ces dernières périodes pour accroître et restaurer celles-ci (routes, ports et aéroports). Sur 43 348 Km des routes classées, seulement 30 % sont bitumées et plus de la moitié (54 %) des routes nationales revêtues qui supportent environ 80 % du trafic sont classées comme étant en mauvais état. L'amélioration du transport routier est un défi majeur pour la Guinée pour faire face à une urbanisation de plus en plus forte et à l'augmentation du parc automobile.

Ainsi, le nombre d'immatriculations de véhicules enregistré par la société DSD-Guinée est passé de 5 359 en 2022 à 2 812 en 2023, soit une baisse de 47,5 %. La construction du terminal à conteneurs dans le cadre du développement du

Port Autonome de Conakry et la modernisation de l'Aéroport International de Conakry sont des atouts non négligeables pour le développement du commerce régional et international du pays. En effet, le nombre de vols (856) et celui de passagers (64 878) enregistrés à l'aéroport international AHMED SEKOU TOURE, ont augmenté de 0,8 % et 25,8 % en 2023 par rapport à 2022, grâce à l'augmentation du nombre de transit.

Toutefois, ces efforts doivent être soutenus notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF. Le transport ferroviaire, majoritairement exploité par les sociétés minières, reste actuellement très marginal et son développement pourrait représenter une opportunité pour l'essor économique du pays.

Cible 9.2

Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut

Le secteur industriel de la Guinée est en essor avec une contribution au PIB de 34,8 % en 2023 contre 33,7 % en 2022, soit une hausse de 1,1 point de pourcentage, en lien avec la rentrée en production de nouvelles sociétés minières.

Le tissu industriel est de plus en plus diversifié mais reste encore largement dominé par l'industrie minière (principalement la bauxite) qui constitue le principal levier de l'économie. Le secteur industriel hors mines est estimé à moins de 10 % dans l'économie guinéenne (PNDIG de la Guinée 2022-2040).

Selon l'INS, l'indice de production industrielle (IPI) de la Guinée est passé de 116,7 au quatrième trimestre 2021 à 127,6 au premier trimestre 2022, soit une variation de 9,4 %. De 2019 au premier trimestre 2022, l'IPI a connu une forte augmentation passant de 100,00 à 127,6.

Toutefois, selon l'INS la production industrielle globale en volume de la Guinée a enregistré une baisse de 4,6% au troisième trimestre 2023 comparée à son niveau du trimestre précédent. Cette diminution est observée dans tous les secteurs, notamment l'industrie extractive (-6,2 %), l'industrie de production et de distribution d'électricité (-6,1 %), l'industrie de production et de distribution d'eau (-2,7 %) et les industries manufacturières (-1,5 %). Comparée au même trimestre de l'année précédente (sur un an), la tendance à la baisse persiste, avec une décroissance de la production en volume de 3,6 %.

D'après le PRI 2022-2025, la part industrielle dans l'emploi total a connu une faible variation.

Il convient de signaler que la Guinée vient de se doter de sa politique nationale de développement industriel (PNDIG), dont la mission est : (a) de promouvoir activement la production industrielle et la compétitivité dans le secteur manufacturier ; (b) augmenter la valeur ajoutée de la production industrielle ; (c) favoriser l'efficacité de la promotion de la PNDIG et ; (d) soutenir les unités industrielles pour un accès aux meilleures compétences humaines, à l'innovation, à la technologie, aux intrants, aux infrastructures, au foncier et au financement. Au terme de sa mise en œuvre, la PNDIG permettra entre autres de : (a) Augmenter la contribution de la production manufacturière

dans le PIB national, de 10,3% en 2021 à 25% en 2040 ; (b) Accroître le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés (hors minerais bruts) de la Guinée, de 6,3% actuellement à 25% en 2040 ; (c) Augmenter le nombre de produits exportés (classification à 6 chiffres de la CITI) de 576 aujourd'hui à 850 en 2040 ; et (d) Réduction progressive des émissions de CO2 par unité de PIB d'ici 2040.

Le volume de production dans les industries manufacturières est passé de 108,1 au quatrième trimestre 2021 à 137,2 au premier trimestre 2022, soit une augmentation de 27 %. Les industries extractives ont également connu une hausse de leur volume de production. L'IPI est passé de 116,7 au quatrième trimestre 2021 à 117,3 au premier trimestre 2022, soit une augmentation de 9,3 %. Cette performance des industries manufacturières et extractives est due entre autres, à une augmentation de la demande mondiale, aux investissements directs étrangers accrus dans les secteurs et autres réformes de l'État.

Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière est estimée à 5571 milliards de GNF en 2023 contre 5425 milliards GNF en 2022, soit une hausse de 2,7 %. De même, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant est passée de 431 647 GNF (50 USD) en 2022 à 433 585 GNF (51 USD) en 2023, soit une légère augmentation de 0,4 %. Ces évolutions s'expliquent par l'amélioration du climat des affaires et l'augmentation de la demande.

Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total, a évolué de manière irrégulière durant les cinq dernières années. Ainsi, le nombre d'emplois offerts est passé de 19 000 emplois directs à plus de 50 000. La proportion était de 8 % en 2016, elle a baissé jusqu'à 2,5 % en 2019 pour remonter à 10,3 % en 2020.

Cible 9.3

Accroître l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers



Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie

Les dispositions légales et réglementaires touchant l'accès aux marchés à travers la loi portant contenu locale ainsi que l'engagement de la bourse de sous-traitance, sont autant d'atouts que le programme de réforme de guinée business forum permettant aux petites et moyennes entreprises de monter en cadence. De nos jours, l'apport proportion des petites et moyennes entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie se matérialise à 22,74% en 2020.

Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit

Le financement des Petites et Moyennes Industries (PMI) est un défi majeur pour le développement du secteur industriel. En effet, en Guinée seulement 3,9% des MPME ont accès aux prêts bancaires. Des investissements sont principalement autofinancés soit 92 % contre

2,8 % venant des institutions bancaires. Selon la Banque Mondiale (World Bank Enterprise Surveys 2020), la proportion des petites et moyennes entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit est de 8,71 %.

Pour faciliter le financement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME/MPMI) le Gouvernement guinéen a mis en place le Fonds de Développement Industriel et des PME (FODIP) qui est le principal outil de financement du secteur industriel et le Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE) tous sous la tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME. À propos du FODIP, cette structure vient de signer accord de financement sous forme de prêt avec la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG) d'un montant de 20 milliards de GNF pour le financement des Entreprises principalement dans le secteur de l'agro-industrie. Cette première initiative se poursuivra avec la mise en place d'autres mécanismes de financement en faveur des MPME / MPMI.

Toutefois, l'abondement du FODIP en ressources financières du BND est un défi à relever.

Cible 9.5

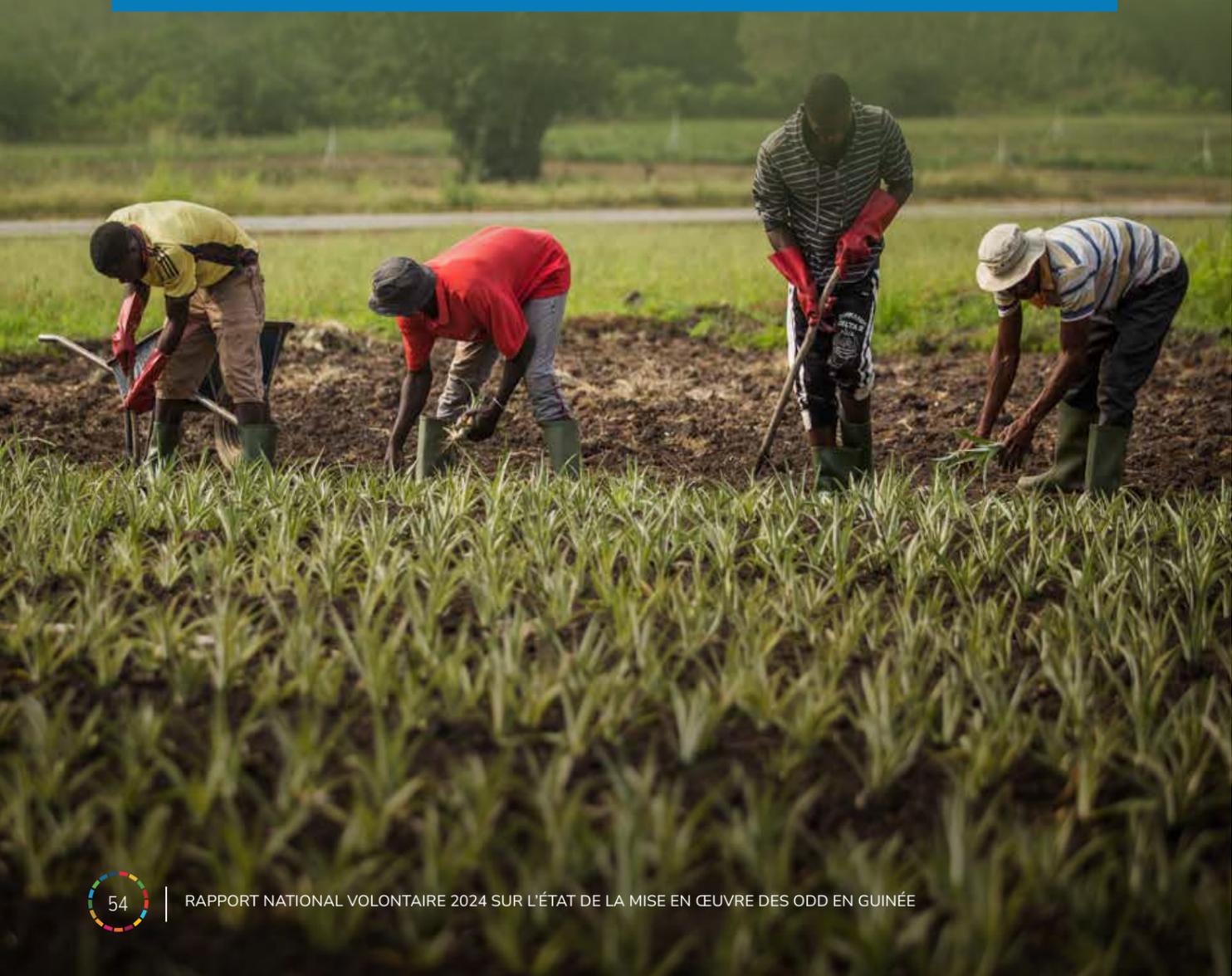
Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

La mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de la recherche et de l'innovation a permis d'enregistrer des progrès dans le domaine de la recherche et de l'innovation en Guinée. Ainsi, le nombre de chercheurs (équivalent plein temps)

par million d'habitants est passé de 250,1 en 2018 à 294,2 en 2019, soit un accroissement de 18 %, en lien avec les efforts de recrutement entrepris par l'État.

DÉFIS

- > Augmentation du taux d'investissement ;
- > Amélioration de l'efficacité de l'investissement public ;
- > Transformation des matières premières sur place, principalement l'agro-industrie et la transformation des produits miniers ;
- > Renforcement des capacités des MPME/PMI afin qu'elles soient compétitives ;
- > Élargissement des sources de financement adaptées et innovantes ;
- > Amélioration du transport routier pour faire face à une urbanisation de plus en plus forte et à l'augmentation du parc automobile.



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



ODD 10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



L'objectif 10 appelle à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre pour que les migrations se déroulent de manière sûre, ordonnée et régulière, et à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix lors des prises de décisions économiques et financières internationales.

Cible 10.1

Assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

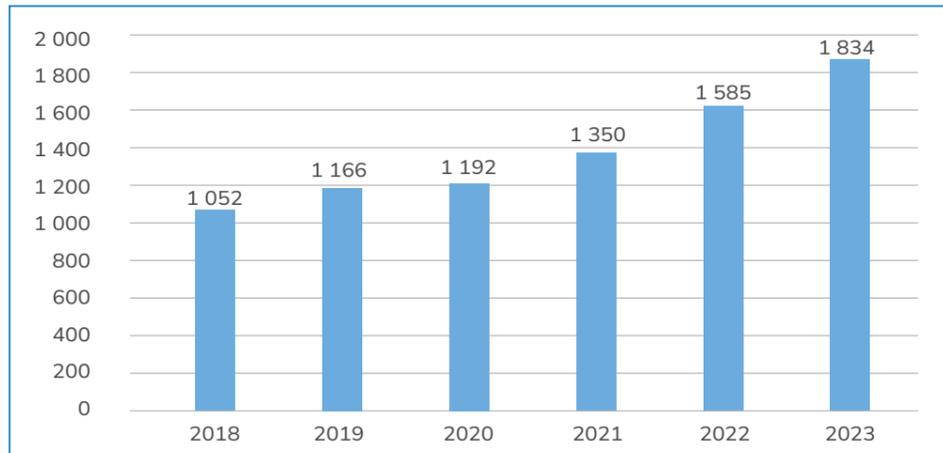
Croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

Sur la période 2018-2023, le revenu national brut par habitant a globalement augmenté de 74,3 % (**Graphique 1**). Cette augmentation a été régulière sur l'ensemble de la période, avec une moyenne de 12 % par an. Cet accroissement de revenu est le résultat des performances économiques enregistrées par la Guinée ces dernières années, grâce notamment à la résilience du secteur minier face aux différents chocs socioéconomiques. Ces performances expliquent en partie l'admission de la Guinée dans la catégorie des pays à revenu

intermédiaire de la tranche inférieure selon le classement de la Banque mondiale.

En Guinée, les produits du secteur primaire (34 %) et les produits manufacturés (35 %) constituent les principales composantes de la consommation finale des ménages sur la période 2016-2022. Au total, ces deux catégories de produits représentent ensemble plus de deux tiers (69 %) des dépenses de consommation finale (Comptes nationaux définitifs 2022).

Graphique 1 : Évolution du revenu national brut par habitant entre 2018 et 2023



Source: Cadrage macroéconomique, Direction Nationale du Plan, MPCl

L'examen de la distribution de la consommation par quintile (voir EHCVM 2018-2019) est révélateur de la très forte concentration de la consommation. En effet, les ménages du 1er quintile (les 20 % les plus pauvres) ne se partagent que 9,1 % des dépenses de consommation totale alors que ceux des 1er et 2ème quintiles réunis (les 40 % les plus

pauvres) ne totalisent que 22,9 % des dépenses de consommation totale des ménages.

Entre 2012 (22,4 %) et 2019 (22,9 %), la part de la consommation des 40 % des ménages les plus pauvres est restée quasiment la même.

Cible 10.4

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

Part du travail dans le PIB

La part du travail dans le PIB a légèrement baissé sur la période 2016-2018, passant de 61 % à 58 % sur cette période (Tableau 4).

Tableau 4 : Évolution de la part du travail dans le PIB entre 2016 et 2018

Année	2016	2017	2018
Part (%)	61,0	57,5	58,1

Source: Annuaire statistique de l'INS (2022)

Effet distributif de la politique budgétaire

Les données disponibles indiquent que les inégalités de revenus, mesurées par les indices de Gini, ont baissé de 0,317 en 2012 à 0,272 en 2019. La mise en place d'un certain nombre de structures (ANIES, FDSI et ANAFIC)²⁰ et l'adoption de quelques mesures de protection sociale pour les fonctionnaires, les personnes les plus vulnérables auraient contribué à la réduction des inégalités enregistrées entre 2012 et 2019.

Cette baisse des inégalités combinée avec la réduction de l'incidence de la pauvreté montrent que la situation

de la population au niveau national s'est améliorée. Néanmoins, si les inégalités de revenus baissent au niveau national, les résultats sont contrastés selon le milieu de résidence. En milieu rural, les inégalités des revenus ont tendance à baisser alors qu'elles s'aggravent en milieu urbain. Concernant les écarts de revenu, les hommes gagnent deux fois plus que les femmes, en moyenne, et ce, quel que soit le milieu de résidence. De même, les inégalités se manifestent aussi dans d'autres secteurs tels que l'éducation. La pandémie de la covid-19 a contribué à creuser les écarts entre différents groupes sociaux.

²⁰ ANIES : Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale ; FDSI : Fonds de Développement Social et d'Indigence ; ANAFIC : Agence Nationale de Financement des Collectivités.



Cible 10.7

Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politique de migration planifiées et bien gérées

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique migratoire, le pays a mis en place plusieurs structures. Il s'agit notamment du Cadre de Concertation Nationale sur les Migrations (CCNM), qui sert de plateforme désignée pour la gestion de la gouvernance migratoire. En outre, l'Observatoire Guinéen des Migrations (OGM) a été créé en 2022 pour gérer les données migratoires, et le Haut Conseil des Guinéens (ennes) de l'Étranger (HCGE) sert d'organe consultatif pour la mobilisation de la diaspora guinéenne. La mise en place de ces organes permet une meilleure gestion de la migration.

Depuis 2017, la République de Guinée met en œuvre l'Initiative conjointe UE-OIM ainsi que d'autres projets pour la protection, le retour et la réintégration des migrants guinéens (ennes) s'étant lancé sur les routes de l'exil à la recherche d'un meilleur avenir. Ces actions permettent aux migrants guinéens (ennes) ayant un statut irrégulier et se trouvant en situation vulnérable dans les pays européens, mais

aussi dans les pays d'Afrique du Nord et les pays subsahariens de retourner chez eux en sécurité et dans la dignité et de réintégrer leur communauté.

À ce jour, les programmes mis en œuvre par le Gouvernement en partenariat avec l'OIM ont permis à 40 693 migrants guinéens (ennes) de bénéficier d'une assistance au retour volontaire. 24 017 migrants ont reçu une assistance à la réintégration. Enfin, 354 victimes de traites ont également bénéficié d'une assistance humanitaire.

Un processus de consultation sur les indicateurs de gouvernance migratoire est en cours. Toutefois, malgré ces progrès, le pays est confronté à un certain nombre de défis, notamment le manque de données fiables et actualisées sur les migrations, le manque de coordination et de consultation entre les parties prenantes et le nombre croissant de jeunes candidats à la migration irrégulière etc.

DÉFIS

- > Accroître les données fiables et actualisées sur les migrations, la coordination et le nombre de consultation entre les parties prenantes ;
- > Diminuer le nombre croissant de jeunes candidats à la migration irrégulière par la sensibilisation et la création d'opportunités économiques dans leur pays
- > Renforcement des politiques inclusives pour réduire les écarts de richesse et d'opportunités ;
- > Poursuite des efforts pour mieux doter les structures d'appui aux groupes vulnérables des ressources humaines et financières nécessaires à leur fonctionnement ;
- > Application effective des textes relatifs à la protection et à l'autonomisation des personnes les plus vulnérables.



ODD 11 - Mettre en place de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

L'urbanisation s'accélère en Guinée. En effet, le pourcentage de la population urbaine est passé de 30 % en 1996 à 35 % en 2014. Sur la période 1996-2014, la population urbaine du pays a augmenté de 71 %, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,5 % par an. Le trait le plus marquant de l'urbanisation du pays est la prépondérance de la capitale (Conakry) dans le réseau urbain. Ainsi, à elle seule, Conakry regroupe près de la moitié (46 %) de la population urbaine du pays. Le pays

comptait sept villes de plus de 100 000 habitants en 2014.

Bien que les villes soient des foyers d'innovation et permettent de favoriser la croissance de l'emploi et de l'économie, l'urbanisation rapide entraîne avec elle des problèmes considérables, dont des logements inadaptés, une intensification de la pollution atmosphérique et un manque d'accès à des services et à des infrastructures de base.

Cible 11.1

Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Une grande promiscuité rend inconfortables les logements et expose en général les occupants à des conditions d'hygiène précaires.

En 2014, un ménage guinéen sur trois vivait dans la promiscuité (avec plus de trois personnes par pièce). La proportion de ménages vivant dans la promiscuité était plus élevée en milieu urbain (39 %) qu'en milieu rural (31 %). Avec 46 % de ménages vivant avec plus de trois personnes par pièce, la ville de Conakry détenait le record de la promiscuité en 2014.

L'indice de promiscuité des logements est de 2,5 et indique une inadéquation entre nombre moyen de personnes par ménage et nombre moyen de pièces disponibles pour dormir. Cet indice varie peu selon le milieu de résidence (2,4 en milieu rural et 2,6 en milieu urbain). Selon la région, l'indice de promiscuité varie d'un minimum de 2 à Mamou à un maximum de 3 à Conakry.

Ainsi, selon l'UN-Habitat, la moitié de la population urbaine vivait dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats en 2018.

Cible 11.6

Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville

Selon des statistiques fournies par l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP), la quantité de déchets générés et collectés a doublé entre 2019 et 2023, passant de 207 820 tonnes à 413 717 tonnes sur cette période.

La proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés était estimée à 56 % en 2016 selon l'ONU-Habitat. La même, l'OMS estimait le niveau moyen annuel de particules fines dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants à 55,61862 mgr/m³.

En Guinée, la volonté de planifier le développement urbain a toujours existé, comme en témoignent les nombreux schémas directeurs définis et adoptés. Mais cette volonté ne s'est pas traduite par des faits concrets alors qu'en même temps la pression démographique continue de s'accroître. Il en résulte des espaces urbains avec des conditions d'hygiène précaires et d'insalubrité générale, des risques d'inondation et d'effondrement des habitations, perturbation du bon écoulement des eaux pluviales.

L'absence d'une banque de l'habitat et l'insécurité

foncière due à l'incapacité de mise en œuvre des textes réglementaires fonciers constituent des défis majeurs pour l'accès à un logement décent en Guinée.

Dans le secteur du transport, les populations guinéennes sont confrontées à d'énormes difficultés de mobilité. En cause, la faible disponibilité des infrastructures et services de transport publics et la faible capacité institutionnelle de l'administration pour assurer la maîtrise et la régulation du secteur.

Les villes guinéennes sont vulnérables à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels : la faible couverture en caniveaux et ouvrages d'assainissement, l'absence de plans d'occupation, le déboisement massif des flancs des coteaux et des berges, l'implantation anarchique des constructions et qui sont souvent érigées dans des zones à risques (fortes pentes, marais et terres basses, aires de crues des cours d'eau, front de mer etc.).

Cette situation, qui induit des problèmes importants d'inondation et d'éboulement, découle de la faible application du code de l'urbanisme, du code foncier et du code de la construction et des habitations.

DÉFIS

- > Amélioration des infrastructures urbaines pour assurer un accès équitable aux services de base ;
- > Gestion durablement des ressources naturelles et des déchets pour des villes plus durables ;
- > Réduction de l'insécurité foncière due à l'incapacité de mise en œuvre des textes réglementaires fonciers.

5.2. PEUPLE - ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ET DE LA FAIM DANS TOUTES LEURS FORMES ET ASSURANCE DE LA DIGNITÉ ET DE L'ÉGALITÉ



ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes



La lutte contre la pauvreté a toujours été au cœur de toutes les politiques publiques et des documents de référence pour le développement mis en œuvre en Guinée : Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Plan Quinquennal (PQ), Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) et Programme de Référence Intérimaire (PRI).

La réduction de la pauvreté et des inégalités sous-tend tous les axes du Programme de Référence Intérimaire (PRI), et donc des 3 priorités retenues pour accélérer les progrès vers 2025 et 2030. Ainsi, la croissance économique est prévue pour être inclusive et sensible au genre avec des retombées égales pour les hommes et pour les femmes tout comme pour tous les pans de la société guinéenne quelles que soient les origines sociales, géographiques, mentales ou socio-économique.

Cible 1.2

Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

En Guinée, le niveau de pauvreté demeure toujours très élevé, notamment par rapport à la cible fixée pour 2030. Ainsi, en 2019, trois Guinéens sur sept (43,7 %) vivent en dessous du seuil national de pauvreté.

En outre, la situation de pauvreté est marquée par de fortes disparités suivant le milieu de résidence et selon la région administrative de résidence. Selon le milieu de résidence, la pauvreté touche davantage les zones rurales (55,4 %) que les zones urbaines (22,4 %). Le milieu rural concentre également cinq personnes pauvres sur six (83,3 %).

En analysant la situation par région administrative, il est évident que la pauvreté touche de manière inégale à travers le pays. Dans la capitale, seulement 16 % de la population est touchée par la pauvreté, tandis que dans la région de Labé, cette proportion monte à deux tiers de la population (66 %). Cette distribution hétérogène de la pauvreté souligne la nécessité d'adopter des approches ciblées et régionalisées pour combattre efficacement ce fléau en Guinée.

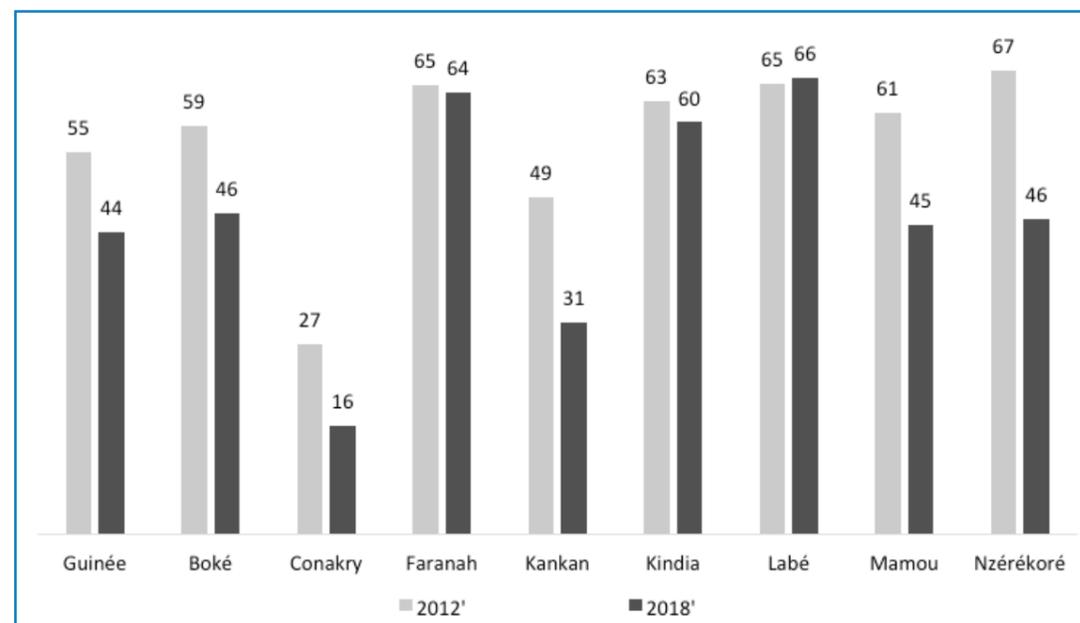


Selon le MODA (Multiple Overlapping Deprivation Analysis), réalisé en 2018 sur la pauvreté des enfants en Guinée, environ 7 enfants sur 10 au niveau national et près de 9 enfants sur 10 en milieu rural, sont simultanément privés de 3 dimensions et plus, de leurs droits fondamentaux (Éducation, Santé, Eau, Hygiène, Assainissement, Nutrition, Logement, Protection contre la violence, Information). Dans le même ordre d'idées, selon le rapport de l'enquête sur la pauvreté monétaire

en Guinée, (ELEP -2012), 60 % des enfants appartiennent à des ménages pauvres et 54,7 % des pauvres en Guinée sont des enfants.

Les données disponibles indiquent que les différentes politiques et mesures mises en œuvre ont permis de réduire significativement la pauvreté en Guinée. En effet, l'incidence de la pauvreté a nettement baissé, passant de 55,2 % en 2012 à 43,7 % en 2019 (source EHCVM).

Graphique 2 : Évolution de l'incidence de la pauvreté de 2012 et de 2018 par région administrative



Source: ELEP (2012); EHCVM (2018-2019)

L'analyse de l'évolution de l'incidence de la pauvreté selon la région (Graphique 2) entre 2012 et 2018 montre que celle-ci a baissé dans cinq régions sur les huit que compte le pays. Dans les trois autres régions, l'incidence de la pauvreté est restée stable.

La baisse significative de la pauvreté enregistrée entre 2012 et 2018 peut s'expliquer par trois raisons principales :

- 1- Tout d'abord, les investissements réalisés dans ces régions administratives (Boké, Mamou, Kankan, Nzérékoré) dans le cadre de la célébration tournante des fêtes d'indépendances pendant la période 2012-2018 initiées par le Gouvernement ;
- 2- La deuxième raison pourrait être liée à l'implantation de sociétés minières, l'exploitation artisanale de l'or, le développement des cultures de rente (anacarde, pomme de terre, ...), la pisciculture et l'aviculture, le renforcement du système de ciblage, la mise en œuvre des stratégies sectorielles et de filets sociaux productifs ciblant les plus vulnérables ;
- 3- La Troisième raison est la mise en œuvre combinée de diverses stratégies et politiques sectorielles qui ont eu un impact positif sur les populations les plus pauvres et vulnérables, à savoir :
 - L'intégration systémique de la lutte contre la pauvreté dans les documents nationaux de planification stratégique et de gestion du développement. En effet, la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle se trouve au cœur des stratégies de mise en œuvre du PNDES 2016-2020 et du PRI 2022-2025, il en est de même pour presque toutes les stratégies sectorielles notamment, le plan national de développement agricole (PNDA), le Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), la stratégie nationale de développement durable, la stratégie nationale de développement industrielle, le programme national d'électrification rurale, le programme de gestion intégré des ressources en eau, le programme décennal de l'éducation, les différents programmes du secteur de la santé, etc. Tous ces programmes ont concouru à réduire la pauvreté multidimensionnelle à travers notamment un meilleur accès aux services sociaux de base.
 - L'adoption de la loi sur le contenu local et la loi sur l'inclusion financière qui visent respectivement à promouvoir les emplois locaux y compris dans les zones minières par les sociétés minières et à favoriser l'accès au financement pour notamment les plus vulnérables.

- Le renforcement du ciblage des groupes les plus vulnérables à travers notamment la mise en place d'un Registre Social Unifié qui regroupe en son sein plus de 240000 ménages. Ce registre sert de référence pour toutes les interventions du Gouvernement et des PTF en faveur des couches vulnérables ;
- La protection sociale, l'inclusion économique, sociale et financière des 40% de la population les plus pauvres à travers la mise en place de divers programmes dont entre autres, le programme NAFA qui est mis en œuvre selon un mécanisme graduel d'assistance sociale, d'autonomisation économique et d'inclusion financière ; le programme de renforcement de la domestication locale des ODD à travers l'approche basée sur la sécurité humaine, les programmes d'autonomisation des femmes et des jeunes à travers l'entrepreneuriat, l'emploi et l'employabilité. Ces programmes ont contribué à renforcer la résilience des communautés face aux chocs et à réduire la pauvreté et la vulnérabilité des populations de certains groupes notamment les femmes, les jeunes et les PVH. En 2023, 136174 ménages ont bénéficié du programme de transferts monétaires.
- Le renforcement des capacités productives des petits exploitants agricoles à travers la promotion de techniques agricoles durables, l'accès à des semences améliorées et la valorisation des produits locaux.
- La promotion de la transformation des produits agricoles, l'accès et l'utilisation des énergies renouvelables en zone rurale
- La promotion de la sécurité alimentaire à travers entre autres la pisciculture communautaire, la distribution de semences améliorées, la mise en place d'actifs productifs à base communautaire
- La promotion de l'accès et de l'utilisation des services sociaux de base notamment dans les collectivités locales. Plusieurs infrastructures ont été mises en place dans les collectivités locales à travers le financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC). Les secteurs de l'éducation et de la santé ont été les plus particulièrement ciblés. Pour cela, le Gouvernement a mis en place un dispositif qui permet de financer le développement des collectivités locales à travers une redistribution de 15% des redevances minières.
- La promotion du secteur privé à travers un soutien aux MIPME et aux entrepreneurs locaux.
- Le développement des infrastructures dans le secteur du transport, de l'énergie et de l'eau et de l'assainissement.

En définitive, la lutte contre la pauvreté a toujours été au cœur des politiques et stratégies de développement en Guinée mais leur efficacité et efficacité restent un défi pour le Gouvernement. La faiblesse des infrastructures, la corruption, l'instabilité politique, les chocs climatiques et sanitaires entravent la mise en œuvre efficace et efficiente des stratégies de lutte contre la pauvreté. L'État devrait poursuivre les efforts en cours, renforcer la coordination entre les acteurs et adapter les interventions aux contextes spécifiques des différentes poches de pauvreté.

Pour les régions où l'incidence de la pauvreté a

significativement baissé entre 2012 et 2018, deux raisons semblent expliquer cette baisse. Tout d'abord, les investissements réalisés dans ces régions administratives (Boké, Mamou, Kankan, Nzérékoré) dans le cadre de la célébration tournante des fêtes d'indépendances pendant la période 2012-2018 initiées par le Gouvernement. La deuxième raison pourrait être liée à l'implantation de sociétés minières, l'exploitation artisanale de l'or, le développement des cultures de rente (anacarde, pomme de terre, ...), la pisciculture et l'aviculture, le renforcement du système de ciblage, la mise en œuvre des stratégies sectorielles et de filets sociaux productifs ciblant les plus vulnérables.

Cible 1.3

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous et faire en sorte qu'une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

La Constitution guinéenne reconnaît la protection sociale comme un droit pour tout citoyen et une obligation pour l'État. La protection sociale est donc un droit qui concrétise le pacte social entre l'État et le citoyen.

Le dispositif de protection sociale de la Guinée couvre trois dimensions : (i) les mécanismes informels ; (ii) le système formel contributif ; et (iii) le système formel non contributif. Ces trois dimensions visent à assurer les fonctions de protection, de prévention, de promotion et de transformation.

Selon le Comité d'Analyse de Recherche Syndicale de Guinée (2019), malgré la pluralité des dispositifs de protection sociale parfois élargis aux acteurs de l'informel, la couverture sociale reste partielle. En effet, les dispositifs publics et de sécurité sociale

sont arrimés au salariat et ne concernent qu'une minorité de travailleurs salariés du secteur public et privé qui ne représente qu'environ 6% de l'ensemble de la population.

Ces dernières années, le Gouvernement guinéen a mis en place plusieurs instruments qui couvrent le volet non contributif de la protection sociale, avec le soutien de ses partenaires au développement. Bien que le pays dispose d'une panoplie d'instruments (programmes de filets sociaux, Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI), Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires (ANGUCH)), cette branche de la protection sociale, qui cible en priorité les populations les plus vulnérables, est encore très limitée et a donc un impact faible.



ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



À travers l'ODD 2, l'agenda 2030 vise à répondre à un besoin humain fondamental : celui de l'accès à une alimentation nutritive et saine, et les moyens de le garantir durablement pour tous.

Cible 2.1

Éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

Grâce aux efforts du Gouvernement et ses partenaires au développement dans la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine agricole, à travers les campagnes agricoles et les appuis aux producteurs, la production des céréales en 2023 a augmenté de 11% par rapport à 2022 et de 31% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La production des tubercules a augmenté de 10% par rapport à 2022 et de 36% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Pour l'arachide, le taux d'accroissement de la production est de 164% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années et de 49% par rapport à 2022. L'augmentation de la production céréalière globale par habitant par

rapport à la moyenne des cinq dernières années est de 21% et par rapport à la campagne passée 2022-2023.

Les prix de détail du riz local et importé, la céréale la plus consommée dans le pays, sont restés stables entre décembre 2023 et mars 2024, lorsqu'ils étaient proches de leurs valeurs de l'année précédente sur les marchés surveillés. De même, les prix de détail d'autres produits alimentaires importants, notamment le manioc, les arachides et l'huile de palme, sont restés stables au cours de la même période et généralement proches de leurs niveaux d'un an plus tôt.

DÉFIS

- > Mise en place des régimes de protection sociale adaptés à chaque profession ;
- > Création d'une structure qui s'occupe des travailleurs de l'économie informelle ;
- > Développement des programmes intégrés qui couplent la protection sociale avec des services de santé, d'éducation, et d'emploi, pour adresser les multiples dimensions de la pauvreté ;
- > Utilisation des technologies numériques pour améliorer l'efficacité de la gestion des programmes de protection sociale et pour garantir une distribution plus rapide et transparente des aides ;
- > Investissement dans la formation des agents impliqués dans la gestion et l'exécution des programmes de protection sociale ;
- > Promotion des initiatives de protection sociale pilotées par les bénéficiaires ;
- > Encouragement de la création de mutuelles de micro assurance santé pour faire face au déficit de couverture des populations en matière d'assurance santé.



Selon les dernières analyses du Cadre Harmonisé (CH), près de 1,03 million de personnes (7 pour cent de la population analysée) devraient être confrontées à une insécurité alimentaire aiguë (CH Phase 3 [Crise]) au cours de la prochaine période de soudure, entre juin et août 2024. Cela montre une augmentation substantielle du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë par rapport à la même période en 2023, où près de 710 000 personnes (6 pour cent de la population analysée) avaient besoin d'une aide humanitaire. Toutefois, la détérioration

prévue pourrait être en partie due à la couverture géographique élargie de l'analyse CH pour 2024.

L'explosion du dépôt pétrolier de Kaloum en décembre 2023, qui a détruit la principale installation de stockage de pétrole du pays, a entraîné des coupures d'électricité prolongées dans la capitale, limitant fortement les activités économiques. Cependant, cet événement n'a pas été pris en compte dans l'analyse CH de la région de Conakry, réalisée avant l'explosion, contrairement aux analyses CH des autres régions du pays.

Cible 2.2

Mettre fin à toutes les formes de malnutrition

L'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans a un impact considérable sur leur morbidité, leur mortalité et leur développement physique et mental. C'est pourquoi il fait l'objet d'une attention particulière.

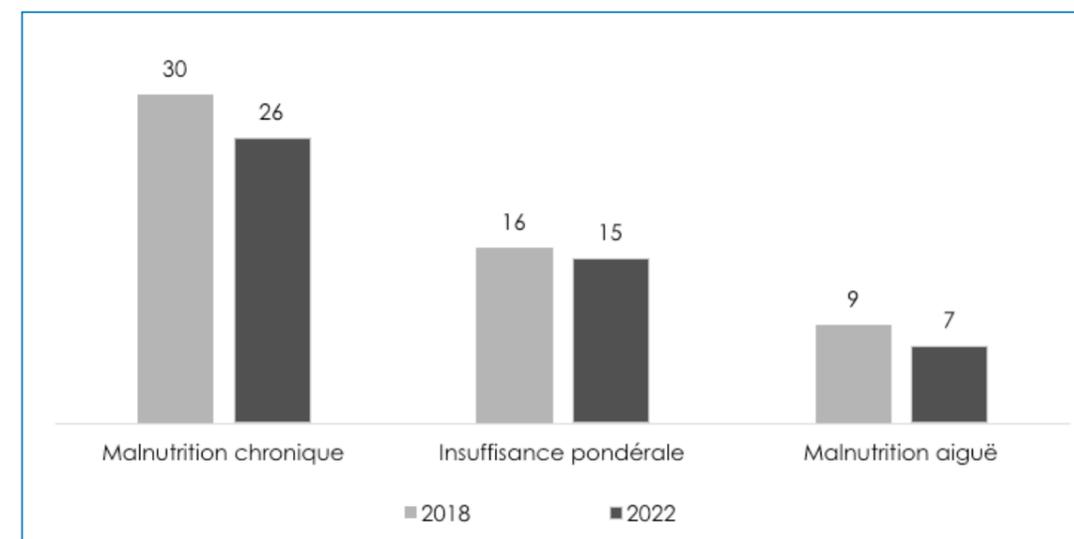
Trois indicateurs sont généralement utilisés pour évaluer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans : l'indice taille pour âge (malnutrition chronique), l'indice poids pour taille (malnutrition aiguë, émaciation ou maigreur) et l'indice poids pour âge (insuffisance pondérale).

Quel que soit l'indicateur considéré, on note que la Guinée est encore loin des normes recommandées par l'OMS. En effet, les données disponibles (EDS, 2018) indiquent des niveaux identiques à ceux

de 2016 (MICS). Trois enfants de moins de 5 ans sur dix (30 %) présentent un retard de croissance ou sont atteints de malnutrition chronique (ils sont trop petits pour leur âge) dont 13 % avec la forme sévère, un enfant sur onze (9 %) souffre de malnutrition aiguë (ils sont trop maigres par rapport à leur taille) dont 4 % sous la forme sévère et un enfant de moins de 5 ans sur six (16 %) présente une insuffisance pondérale modérée (ils sont trop maigres par rapport à leur âge) dont 5 % sous la forme sévère (Graphique 3).

Globalement, les résultats indiquent que la malnutrition, quelle qu'en soit la forme, affecte davantage les garçons que les filles et présente des niveaux plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Graphique 3 : Évolution des principaux indicateurs de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans entre 2018 et 2022



Source: EDS V (2018) - Enquête SMART (2022)

Les facteurs de la malnutrition chronique en Guinée sont multiples et complexes ; néanmoins, la faible productivité agricole, la difficulté d'accès à l'eau potable, l'insalubrité de l'environnement, la croissance de la population, le faible niveau d'éducation, les inégalités socioculturelles et le manque de revenu contribuent à une situation d'insécurité alimentaire et donc de dégradation de l'état nutritionnel. C'est pourquoi la FAO a mis en

place un projet dénommé « Gestion Intégrée de la Malnutrition Chronique en Guinée », dont l'objectif est l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des populations les plus vulnérables par la lutte intégrée de la malnutrition chronique, en vue d'une réduction notable de sa prévalence, principalement dans les régions de la Haute et Moyenne Guinée.

Cible 2.3

Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires

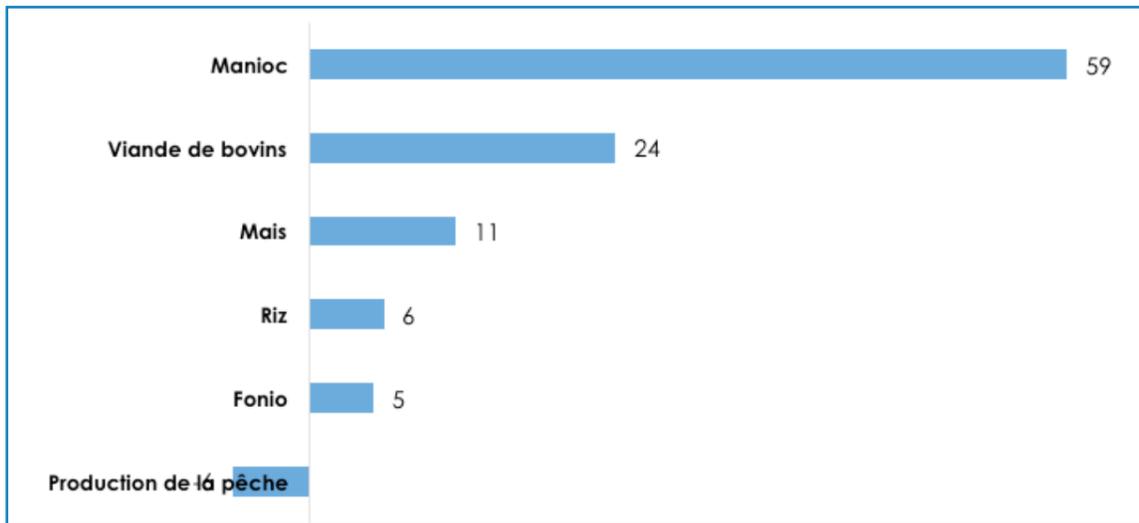
À travers son axe stratégique 1, la PNDA vise à accroître la productivité des principales spéculations agricoles par l'amélioration des pratiques agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs. À l'horizon 2030, le pays ambitionne ainsi de porter les rendements des principales spéculations agrosylvo-pastorales et halieutiques aux niveaux des pays africains les plus performants, pour induire ainsi une baisse des coûts de production, tout en améliorant la qualité et obtenir des gains de compétitivité.

Les produits stratégiques identifiés pour la Guinée sont : le riz, les palmiers, les arachides, le maïs, le manioc, les mangues, le fonio, les légumes, la viande de bovins, la canne à sucre, les plantains, les agrumes et le poisson.

En dépit de son potentiel agricole élevé, la production alimentaire demeure faible en Guinée. Afin de satisfaire les besoins alimentaires de la population, le pays importe environ 300 000 tonnes de céréales par an.

Sur la période 2018-2022, seuls le manioc (59 %), la viande de bovins (24 %) et, dans une certaine mesure, le maïs (11 %), ont vu leur production augmenter de façon relativement importante. Le riz, premier produit de consommation, et le fonio ont connu une augmentation relativement modeste de leur production. La production de la pêche a, quant à elle, plutôt baissé sur la période (Graphique 4). Ce qui témoigne de la forte dépendance de la Guinée aux importations pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations.

Graphique 4 : Pourcentage d'augmentation de la production de quelques produits agricoles stratégiques identifiés dans la PNDA, entre 2018 et 2022



Source: Calcul des auteurs, à partir des données de l'annuaire statistique 2022 de l'INS

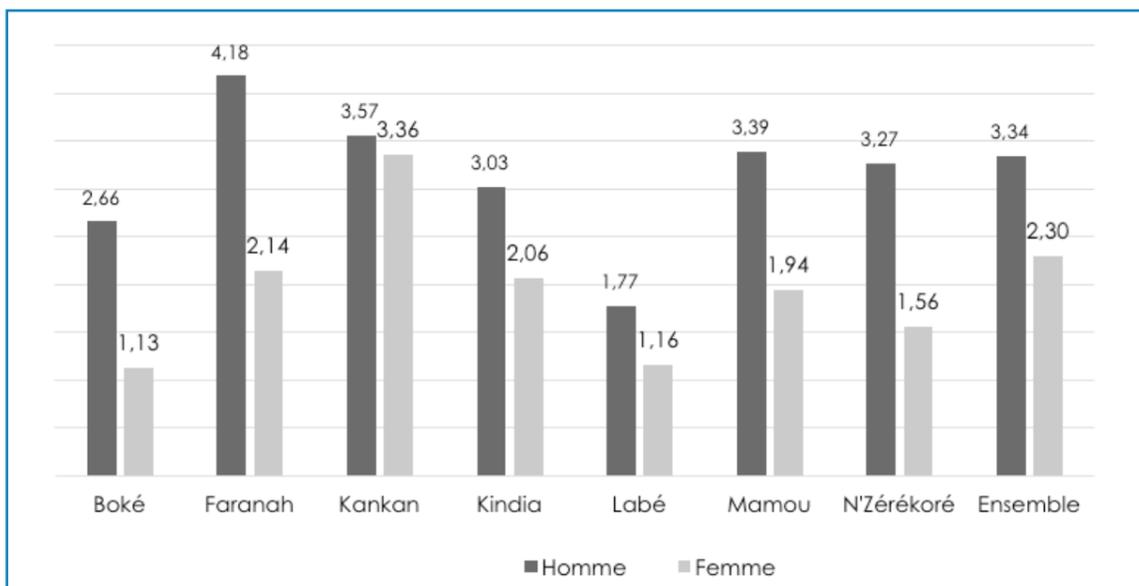
Selon une enquête réalisée par l'ANSA en 2022, le revenu des petits exploitants agricoles est relativement faible. En 2022, le revenu moyen des petits exploitants agricoles est estimé à 394 \$ US pour les hommes et à 270 \$ US pour les femmes.

De plus, ce revenu est marqué par des fortes disparités entre hommes et femmes, et les inégalités en défaveur des femmes dans toutes les régions. En effet, dans l'ensemble, les hommes exploitants agricoles gagnent 46 % de plus que leurs homologues femmes.

Les inégalités de revenu entre hommes et femmes ont une ampleur différente selon la région administrative (Graphique 5). Ainsi, ces inégalités sont particulièrement fortes dans les régions de Boké et N'Zérékoré où les hommes gagnent respectivement 2,35 fois et 2,10 fois de plus que les femmes, ainsi que dans les régions de Faranah et Mamou, où le revenu des hommes est deux fois et 74 % plus élevé que celui des femmes.

Kankan est la région pour laquelle les inégalités de revenu des petits exploitants agricoles des hommes et des femmes sont les plus faibles (6 % d'écart).

Graphique 5 : Revenu moyen des petits exploitants agricoles en 2022, par région selon le sexe



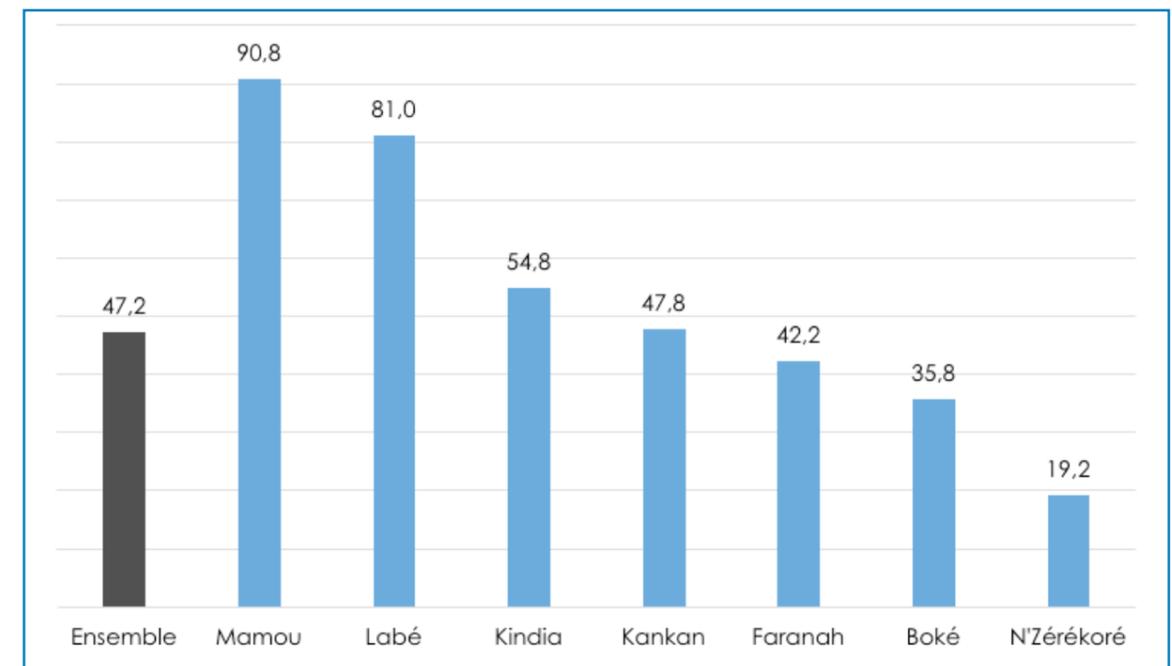
Source: ANASA, Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE) (2022)

Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

La proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable est estimée par la part des terres sous des pratiques de gestion durable.

Il ressort des données disponibles que dans l'ensemble du pays, un peu moins de la moitié (47 %) des zones agricoles guinéennes sont exploitées de manière productive et durable en 2022. Toutefois, la proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable varie parfois grandement d'une région administrative à une autre. Elle est plus élevée dans les régions de Mamou (91 %), Labé (81 %) et dans une certaine mesure Kindia (55 %). Dans les régions de N'Zérékoré (19 %) et Boké (36 %), cette proportion est particulièrement faible. La région de Labé se démarque des autres régions par un niveau de revenu nettement en dessous de celui des autres régions, tant pour les hommes que pour les femmes (Graphique 6).

Graphique 6 : Part des terres sous des pratiques de gestion durable en Guinée en 2022



Source: ANASA (2022)

Cible 2.4

Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes

En Guinée, l'insécurité alimentaire est en grande partie due à la dépendance aux précipitations pour l'agriculture et aux catastrophes naturelles qui terrorisent les populations. L'aquaculture est une solution de substitution pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition infantile, car elle garantit une production de poisson tout au long de l'année. Le plein potentiel de l'aquaculture reste pourtant largement inexploité.

C'est ainsi qu'un projet d'Appui au Développement de l'Aquaculture de la Haute et Moyenne Guinée (PADAHMG) est mis en place, avec l'appui du Gouvernement russe et de l'Ambassade du Japon en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et

l'État guinéen. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les régions de Haute et Moyenne Guinée à travers trois résultats principaux : (i) l'Agence Nationale d'Aquaculture de Guinée (ANAG) et ses services déconcentrés disposent des capacités techniques et opérationnelles pour assurer un accompagnement technique et un suivi des pisciculteurs améliorés ; (ii) 35 sites piscicoles sont aménagés et empoissonnés et (iii) accroissement de la disponibilité du poisson sur le marché local. Le projet couvre sept (7) préfectures dont quatre (4) en Moyenne Guinée (Mamou, Dalaba, Pita et Labé) et trois (3) en Haute Guinée (Mandiana, Siguir et Kankan) ».

Santé et nutrition des enfants :

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 105.94 à 95.96 pour 1 000 naissances vivantes de 2018 à 2022 (IGME 2023) et le taux de mortalité néonatale est resté quasi stationnaire passant de 32.6 à 31 pour 1000. Seulement 24% des enfants de moins de 5 ans sont complètement vaccinés.

DÉFIS

- > Amélioration de la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation nutritive pour tous les Guinéens et guinéennes en renforçant les capacités productives ;
- > Modernisation de l'agriculture, à travers la mécanisation, pour accroître la productivité et la résilience face aux changements climatiques ;
- > Désenclavement des zones de production agricole ;
- > Développement de l'approche chaîne de valeur.



ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



L'ODD 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et appelle à améliorer toutes les composantes de la santé (santé procréative, santé maternelle et santé infantile), à mettre fin aux maladies transmissibles, à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.

Pour atteindre les cibles de cet objectif, l'État guinéen a fourni d'immenses efforts pour le renforcement du système de santé, comme en témoignent l'élaboration d'une politique nationale

de développement sanitaire et l'augmentation de la part du budget national de développement (BND) consacrée à la santé après l'épidémie d'Ébola. À cela s'ajoute le soutien des PTF à travers des programmes/projets tels que : le PNUAD 2018-2022, le PRSCS 2019-2024, le projet PASA2 2016-2021, le PASSPE 2017-2022, le SWEED 2020-2024, etc. en plus de l'augmentation du nombre de structures sanitaires, et du nombre de médecins pour 10 000 habitants qui a été multiplié par 2,6 (passant de 0,8 à 2,08) entre 2016 et 2021. Le nombre de sage-femmes pour 10 000 habitants a également augmenté, passant de 0,58 à 0,69, sur la même période.

Cible 3.1 Réduire la mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle, qui était de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (EDS), a chuté à 550 en 2016 (MICS)²¹. Nonobstant cette baisse, ce taux reste toujours préoccupant²². Ce qui montre que le pays a beaucoup d'efforts à fournir pour atteindre la cible des « moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2030 ».

Par ailleurs, même si une gamme variée de soins maternels et néonataux est offerte en Guinée, l'utilisation de plusieurs services (planification familiale, PTME, césarienne, soins obstétricaux néonataux d'urgence complets, consultations postnatales) reste encore limitée. Toutefois, le Gouvernement s'est engagé lors de la CIPD+25 à Nairobi, à faire baisser le taux de mortalité maternelle à 183 pour 100 000 naissances vivantes.

²¹ Source : Rapport diagnostic des indicateurs du capital humain en Guinée, juin 2020

²² Les pays comme le Mali (368 décès pour 100 000 naissances), le Togo (401 décès pour 100 000 naissances) et le Niger (535 décès pour 100 000 naissances) sont tous à des niveaux de mortalité maternelle plus bas que la Guinée



3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

La qualité des services des soins de santé durant la grossesse, l'accouchement et après l'accouchement sont importants pour la survie et le bien-être de la mère et de l'enfant. Ces mesures sont indispensables pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale.

La proportion de femmes ayant effectué 4 visites prénatales ou plus a augmenté de plus de 60 % entre 2018 et 2021, passant de 36 % (EDS 2018) à 58 % (MIS 2021) sur cette période. La proportion de naissances vivantes ayant eu lieu dans un établissement de santé a augmenté, passant de 40 % en 2012 à 55 % en 2018. Globalement, 58 % (EDS 2018) des naissances ont été assistées par un prestataire qualifié.

Cible 3.2

Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Les indicateurs relatifs à la santé de l'enfant se sont légèrement améliorés au cours des dernières années. En effet, selon le groupe inter-agence des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité des enfants²³, le taux de la mortalité infanto-juvénile est passé de 106 à 96 pour 1000 naissances entre 2018 et 2022 et celui de la mortalité infantile est passé de 68 à 62 pour 1000 naissances sur la même période. Quant au taux de mortalité néonatale, son niveau a stagné autour de 31 décès pour 1000 naissances sur la période.

Les niveaux de mortalité infanto-juvénile varient selon le sexe de l'enfant, la région administrative et le milieu de résidence. En effet, le niveau de la mortalité infanto-juvénile des garçons est supérieur d'environ 14,7‰ par rapport à celui des filles (103

‰ contre 88 ‰) en 2022 (IGME). Ce taux varie d'un maximum de 135 ‰ dans la région de Kankan à un minimum de 90 ‰ dans celle de Mamou. Enfin, ce taux est environ deux fois plus élevé en milieu rural (131 ‰) qu'en milieu urbain (60 ‰)²⁴.

Le paludisme constitue la principale cause de décès de la population, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans. Selon les données du système d'information statistique de la santé, près de la moitié (48 %) des décès enregistrés dans les centres de santé du pays sont causés par le paludisme. Après le paludisme, les anémies (12%), la malnutrition (11%) et les infections respiratoires aiguës (IRA) avec 9% constituent les autres principales causes des décès des enfants de moins de cinq ans.

²³ IGME
²⁴ EDS 2018

Cible 3.3

Mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque

La pandémie de VIH en Guinée est de type généralisé, grâce aux investissements du Gouvernement et des PTF pour le renforcement du système de santé (création des nouveaux centres de dépistage et de prise en charge gratuite, la sensibilisation de masse...) malgré l'augmentation du nombre de personnes avec des comportements à risque, **le taux de prévalence du VIH est resté stable** entre 2012 et 2018 (1,5%) - les données Spectrum donnent la même tendance en 2021. En 2018, chez les personnes de 15 à 49 ans les femmes sont les plus touchées (1,6% contre 1,3% chez les hommes). Le pic de prévalence du VIH chez les femmes se situe à 2,5% entre 30-34 ans et chez les hommes à 2,2%²⁵ entre 35-39 ans. Cette prévalence est très élevée au sein des professionnels du sexe (10,7%) et des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (11,4%). Par ailleurs, environ 1 500 nouvelles infections sont enregistrées chaque année (Spectrum 2021).

Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants Selon le Système d'Information Sanitaire (SNIS), l'incidence de la tuberculose a augmenté sur la période 2018-2021, passant de 120 à 148 cas pour 100 000 habitants sur cette période.



Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

La Guinée a fait des progrès dans le contrôle et la prévention du paludisme, réduisant considérablement la prévalence de la maladie chez les enfants de moins de cinq ans. En effet, entre 2017 et 2020, le nombre de cas de paludisme a diminué de 17%, passant de 337 à 320 pour 1 000 habitants à risque et la prévalence du paludisme selon la microscopie est passée de 15 % à 17 % entre 2016 et 2021. La prévalence du paludisme est cinq fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (22 % contre 4 %). Les écarts de prévalence entre régions sont également importants car celle-ci varie de 0,4 % à Conakry à 30 % à Nzérékoré. Par ailleurs, les personnes qui ont difficilement accès aux services de santé constituent des groupes

à risque élevé en matière de paludisme. Il s'agit notamment des populations itinérantes et des personnes qui vivent dans des zones reculées ou très éloignées des établissements de soins de santé. L'objectif « zéro cas de paludisme en 2030 » est donc encore loin d'être atteint.

Les progrès enregistrés dans la lutte contre le paludisme sont dus à l'intensification rapide des initiatives de prévention et de contrôle du paludisme, menées par le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) soutenu par l'US President's Malaria Initiative (PMI) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

²⁵ EDS 2018



Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

Il n'y a pas d'estimation de prévalence représentative de l'hépatite B au niveau national ; celles qu'on y trouve sont issues de quelques rares enquêtes menées ponctuelles et ciblées selon lesquelles la prévalence de cette pathologie se situerait entre 8 et 10% de la population²⁶. Ceci constitue une préoccupation qui a été prise en compte dans les orientations définies dans la politique de santé 2015 -2017 et le plan national de développement sanitaire PND 2015-2024.

Toutefois, la lutte contre les hépatites connaît des difficultés notoires de financement pour la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et d'autres stratégies comme la triple élimination (VIH-Syphilis-Hépatites). Actuellement, il n'y a pas encore d'activités de riposte menées de façon continue et systématique sur l'étendue du

territoire national malgré l'existence de quelques projets.

À part l'unité de prise en charge gratuite qui se trouve au PNLISH, le dépistage et le traitement des hépatites sont encore à la charge entière de la population. En 2023, 1400 patients ont été pris en charge par l'unité de PEC du PNLISH.

La stratégie nationale de lutte contre les hépatites virales 2016-2021, s'appuyant sur une analyse situationnelle sur les recommandations de l'OMS, vise singulièrement la réduction des risques de transmission des hépatites virales basée sur les mesures préventives et la réduction de la morbidité et la mortalité liées aux hépatites chroniques par un accès généralisé à une prise en charge médicale et psychosociale appropriée.

Les maladies tropicales négligées

Les enquêtes épidémiologiques réalisées ont montré que la plupart des maladies tropicales négligées sont largement répandues en Guinée. Ainsi, pratiquement toute la population est exposée à ces affections qui constituent un problème de santé publique majeur et une entrave au développement. De nombreuses personnes sont affectées par plusieurs maladies à la fois. Pour lutter contre ces maladies, la Guinée a choisi une approche stratégique de contrôle

qui couvre cinq maladies cibles (le trachome, la filariose lymphatique, l'onchocercose, les schistosomiasis et les géo-helminthiases) sur la base de leur regroupement géographique et sur la similarité des moyens de contrôle : chimiothérapie préventive (CTP) de masse et utilisation de mêmes médicaments. Cette approche intégrée permet de maximiser les maigres ressources disponibles dans le pays et de présenter un programme cohérent aux éventuels bailleurs de fonds.

²⁶ Pour pallier le manque de données sur l'hépatite B, l'OMS et le CDC Atlanta ont proposé que le ministère inclut des indicateurs des Hépatites dans l'EDS prévu en 2024.

Cible 3.7

Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale



L'accès à la planification familiale volontaire et sans danger constitue un droit fondamental. La planification familiale est cruciale pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; c'est également un facteur essentiel de réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement guinéen a adopté la Loi 010/2000/AN portant « Santé de la Reproduction » depuis 2005. À cet effet, il a mis progressivement à la disposition des intervenants dans ce domaine une gamme importante de documents stratégiques (le Plan de sécurisation des produits de santé de la reproduction, le plan de repositionnement de la planification familiale, le document actualisé des normes et procédures en santé de la reproduction, entre autres). Des plans et programmes, tels que le programme de maternité sans risques, sont aussi en cours de mise en œuvre.

Les interventions en matière de planification familiale en Guinée bénéficient par ailleurs du soutien de bailleurs de fonds dont l'UNFPA, l'USAID, la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), la Coopération Allemande (GIZ) et l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS). Des ONG nationales et internationales participent également à la réalisation des programmes et activités dans le domaine de la planification familiale.

Aujourd'hui, les prestations de planning familial sont intégrées dans tout le système de santé guinéen et couvrent la majorité des établissements de soins à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Elles sont en outre dispensées à travers des services à base communautaire et de marketing social.

Dans l'ensemble, 12 % des femmes de 15-49 ans utilisent une méthode quelconque de contraception, et 11% essentiellement une méthode moderne en 2018. Le pourcentage pour la méthode moderne était de 4,6% en 2012 avec moins de 1 % des cas de la méthode traditionnelle. Chez les femmes en union, ces proportions sont pratiquement les mêmes (respectivement 11 % et moins de 1 %). C'est parmi les femmes non en union et sexuellement actives que la prévalence contraceptive est la plus élevée (52% dont 51% pour les méthodes modernes).

L'utilisation de la contraception moderne par les femmes en union est plus élevée en milieu urbain (16 %) qu'en milieu rural (8 %). L'accès des adolescentes à la PF reste très limité en Guinée. À peine 10% des adolescentes de 15-19 ans en union utilisent une méthode de contraception en 2018, principalement la MAMA (5%). Les adolescentes ayant un niveau secondaire ou plus sont relativement deux fois plus nombreuses à utiliser une méthode moderne de contraception que celles non instruites (respectivement 19% et 9%).

Les adolescentes vivant dans des ménages pauvres sont relativement quatre fois moins nombreuses à utiliser la contraception que celles vivant dans un ménage de niveau de vie élevé (4 % contre 17 %).

Par ailleurs, selon l'EDS 2018, 22 % des femmes en union ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale dont 15 % pour espacer les naissances et 7 % pour les limiter. Les résultats selon le milieu de résidence ne font pas apparaître de différences importantes (22,4% en milieu rural et 21, 3% en milieu urbain). Par contre, les besoins non satisfaits selon la région varient de 20 % à Conakry à 26 % à Labé.

Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge

La proportion d'adolescentes (femmes de 15 à 19 ans) ayant commencé leur vie féconde a baissé par entre 2012 et 2018, passant de 34 % à 26 % sur cette période. Cette proportion varie significativement selon le lieu de résidence, le niveau d'instruction et le quintile de bien-être économique des ménages. Elle est deux fois plus élevée en milieu rural (33 %) qu'en milieu urbain (17 %) ; elle est plus élevée chez les adolescentes sans instruction (34 %) que chez celles de niveau d'instruction secondaire ou plus (13 %). De même, cette proportion est nettement plus élevée (35 %) chez les adolescentes vivant dans les ménages du quintile le plus bas que dans ceux vivant dans les ménages du quintile le plus élevé (14 %).

En outre, en 2018, une adolescente sur huit (13 %) a déjà eu des rapports sexuels, une adolescente sur 9 (11 %) était en union et 4 % ont déjà eu une naissance avant 15 ans.

En 2018, sur 1000 adolescentes, en moyenne 120 donnent naissance chaque année contre 132 en 2016 (Tableau 5). Ce taux est deux fois plus élevé en milieu rural (155) qu'en milieu urbain (76). Globalement, le taux de fécondité des adolescentes a donc baissé de 10 % environ entre 2016 et 2018. Cependant, le niveau de baisse du taux de fécondité des adolescentes est plus élevé en milieu rural (16 %) qu'en milieu urbain (7 %).

Tableau 5 : Évolution du taux global de fécondité (pour 1000 femmes) des adolescentes par milieu de résidence entre 2012 et 2018

Année	2012	2016	2018
Urbain	102	81	76
Rural	178	185	155
Ensemble	146	132	120

Source: EDS IV (2012) - MICS (2016) - EDS V (2018)

Cible 3.8

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle

Couverture des services de santé essentiels : Proportion de la population cible bénéficiant de la couverture des services de santé essentiels

L'indice de couverture des services de la CSU (couverture sanitaire universelle) pour les services de santé essentiels est basé sur 14 indicateurs traceurs des interventions incluant la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les MNT et la capacité d'accès aux services. Il est présenté sur une échelle de 0 à 100.

L'indice de couverture efficace de couverture universelle des soins de santé a augmenté entre 2019 et 2022, passant de 32,3 en 2019 à 40 en 2022. Cependant, son niveau est globalement faible.

Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

Selon les Comptes Nationaux de la Santé 2020-2021, les ménages restent la première source de financement de la DTS en 2021 (52 %). Cette position dominante de dépenses directes des ménages est observée sur toute la période documentée à travers les comptes de la santé. Le Reste du monde finance les investissements pour la santé dans des proportions significatives, avec 23 % et 80 % de sa contribution en 2020 et 2021,

respectivement, avec une augmentation liée à la lutte contre COVID-19.

L'Administration publique, quant à elle, reste la deuxième source de financement de la DTS et la première source de financement des investissements pour la santé à l'exception de 2021.

Financement du système de santé

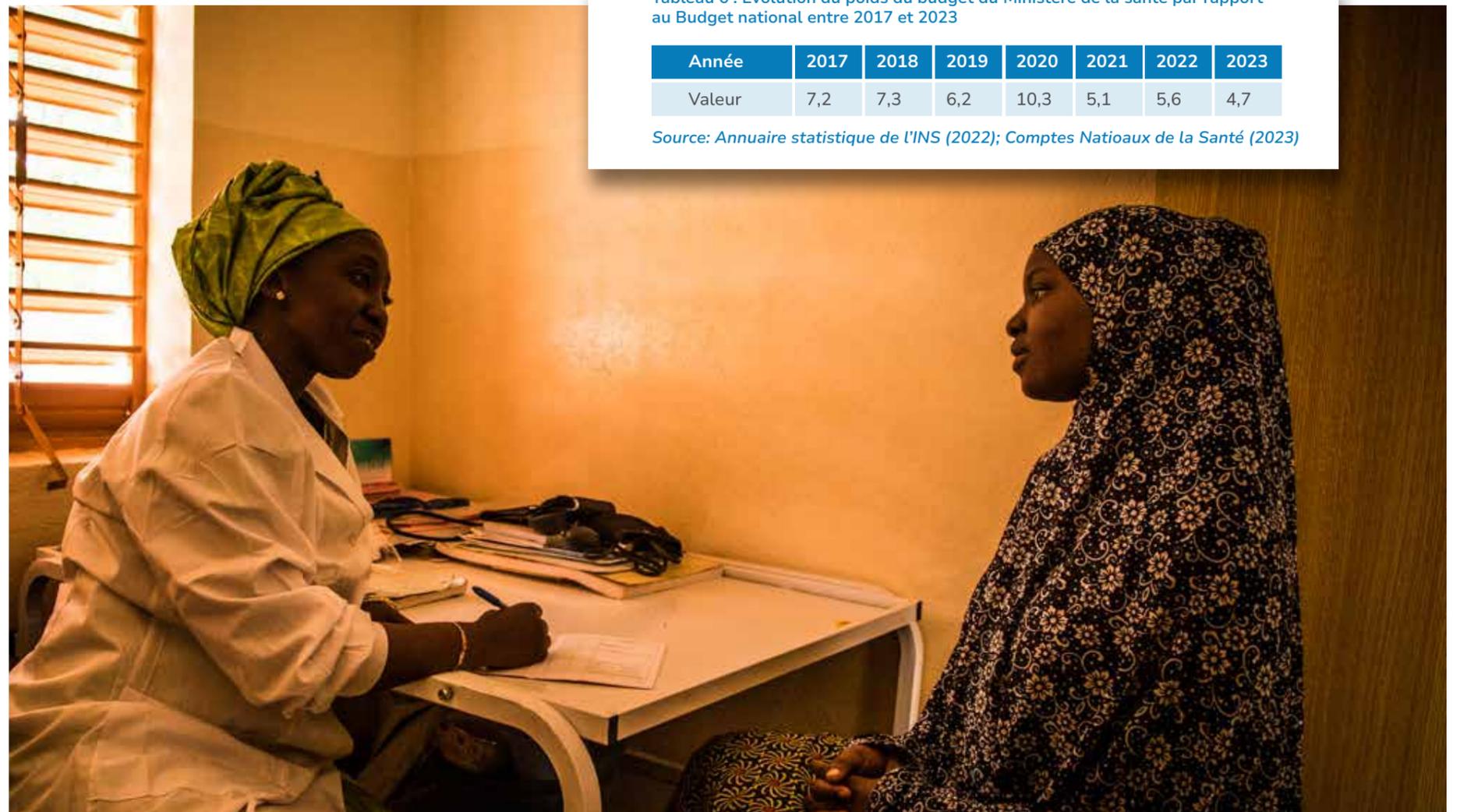
En Guinée, l'État assure l'essentiel du financement du système de santé. Malheureusement, les ressources consacrées au secteur sont largement insuffisantes pour faire face aux nombreux défis dans ce domaine.

Ainsi, le poids du budget du Ministère de la santé par rapport au Budget national est relativement faible et variable d'année en année tout en restant inférieur à 7,5 % sur la période 2017-2023 (Tableau 6).

Tableau 6 : Évolution du poids du budget du Ministère de la santé par rapport au Budget national entre 2017 et 2023

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur	7,2	7,3	6,2	10,3	5,1	5,6	4,7

Source: Annuaire statistique de l'INS (2022); Comptes Nationaux de la Santé (2023)



La Guinée, avec moins de 8 % du budget national alloué à la santé, fait partie des nombreux pays qui ne sont pas sur la voie d'atteindre les 15 % proposés par les Chefs d'États de la CEDEAO à Abuja en 2001. Cela confirme le sous-financement du secteur par l'État et donne des indications quant à la faiblesse de la couverture sociale dans le pays.

Les défis du système de santé guinéen

Malgré les résultats non négligeables obtenus dans l'amélioration de l'accès des populations aux soins de santé et à la lutte contre la maladie grâce à la volonté politique et aux appuis extérieurs, le système de santé guinéen fait toujours face à d'énormes défis : déséquilibre flagrant dans la répartition des professionnels de santé entre zones rurales et zones urbaines, l'insuffisance d'infrastructures et la faiblesse de la qualité de celles qui existent, l'absence d'assurance maladie, la mauvaise gestion des ressources et le faible financement du secteur.

Le défi majeur du système de santé guinéen pour les années à venir est d'élargir la couverture sanitaire à l'ensemble de la population par le renforcement des prestations des services de santé et le développement de la santé communautaire. Pour relever ce défi, le système de santé doit faire face à : l'amélioration de la gouvernance du secteur, la disponibilité de ressources humaines de qualité et motivées, le renforcement des infrastructures et des équipements, l'adoption d'un financement adéquat et équitable, la disponibilité des médicaments et d'autres produits de santé de qualité et technologies médicales, le relèvement de l'efficacité du système d'information sanitaire et de la recherche.



ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



L'objectif visé par le système éducatif est d'améliorer l'offre, l'accès et la qualité de l'éducation et de la formation tout en les adaptant aux besoins de l'économie nationale. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement guinéen a élaboré un plan sectoriel de l'Éducation et de la formation dénommé Programme Décennal de l'Éducation (ProDEG), qui couvre les priorités du secteur sur la période 2020-2030. Le programme répond aux engagements internationaux de la Guinée concernant l'Éducation et la Formation, notamment la poursuite des Objectifs de Développement Durable.

Il s'appuie sur le Rapport d'État du Système Éducatif National (RESEN) établi en 2018, ainsi que sur un ensemble d'études, dont entre autres l'élargissement de l'éducation de base de 6 à 10 ans, la diversification des filières au secondaire, l'étude sur les grossesses précoces, l'éducation inclusive, les risques et catastrophes.

En application du programme prioritaire 1 « Accès équitable à l'enseignement général » du ProDEG, le Gouvernement guinéen a consenti beaucoup d'efforts ces dernières années pour garantir l'offre, l'accès et la qualité de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnelle, comme le montre l'évolution de certains indicateurs. En effet, selon les annuaires statistiques de l'éducation, le taux net de préscolarisation est passé de 9% en 2018 à 19,5% en 2022, celui de scolarisation au primaire, est passé de 74,3 % en 2018 à 84,2% en 2022, valeur proche de la cible de 85% fixée pour 2025 au terme de la mise en œuvre du PRI. La cible de scolarisation universelle au primaire est presque atteinte.

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, l'effectif des élèves a augmenté de 50 % entre 2018 et 2022, passant de 37 791 à 56 571 élèves dont 52,5 % de filles. Par contre, au niveau du supérieur, les effectifs ont baissé de 14 % sur la même période, passant de 92 856 étudiants en 2018 à 81 306 en 2022 dont 32,3% de filles.

Cible 4.1

Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

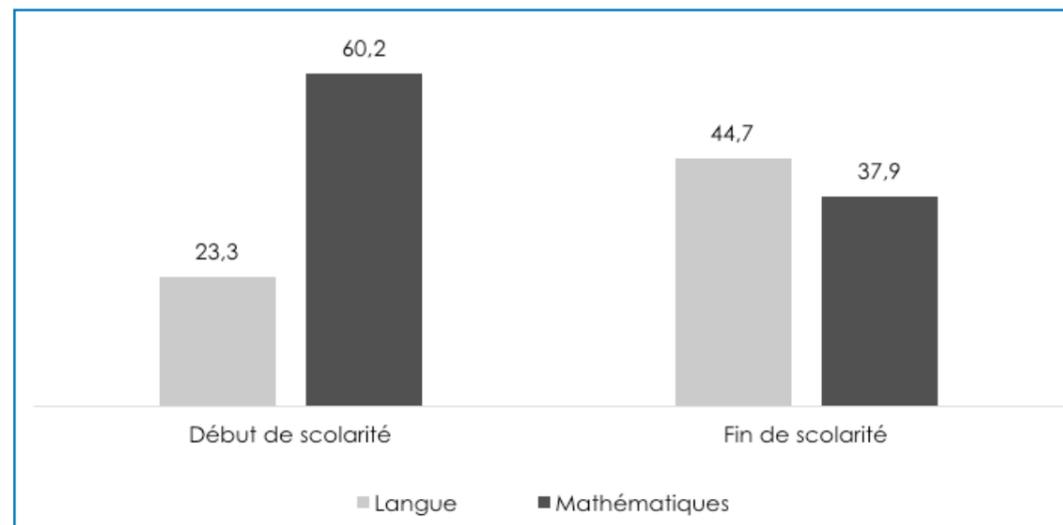
Du côté de l'offre, le nombre élevé d'écoles à cycle incomplet est un facteur de déscolarisation précoce. En 2016, on comptait 6 317 écoles à cycle incomplet soit 66% de l'ensemble des écoles dont 81% dans le milieu communautaire. Pour remédier à ce facteur, le Gouvernement a entrepris, en 2021, la construction d'écoles modernes qui prennent en compte la situation des personnes en situation d'handicap et la construction de 1000 salles de classes du préscolaire.

Selon les données du PASEC 2019, dans l'ensemble, moins de la moitié des élèves maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales, en langue comme en mathématiques, excepté en mathématiques pour les élèves en début de scolarité primaire pour lesquels trois élèves sur cinq (60 %) maîtrisent au moins

les normes d'aptitudes minimales. La situation est particulièrement mauvaise en langue pour les élèves en début de scolarité primaire. En effet, pour ce groupe, à peine un élève sur quatre (23 %) maîtrise au moins les normes d'aptitudes minimales requises (Graphique 7).



Graphique 7 : Proportion d'élèves qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales selon le niveau et la discipline, en 2019

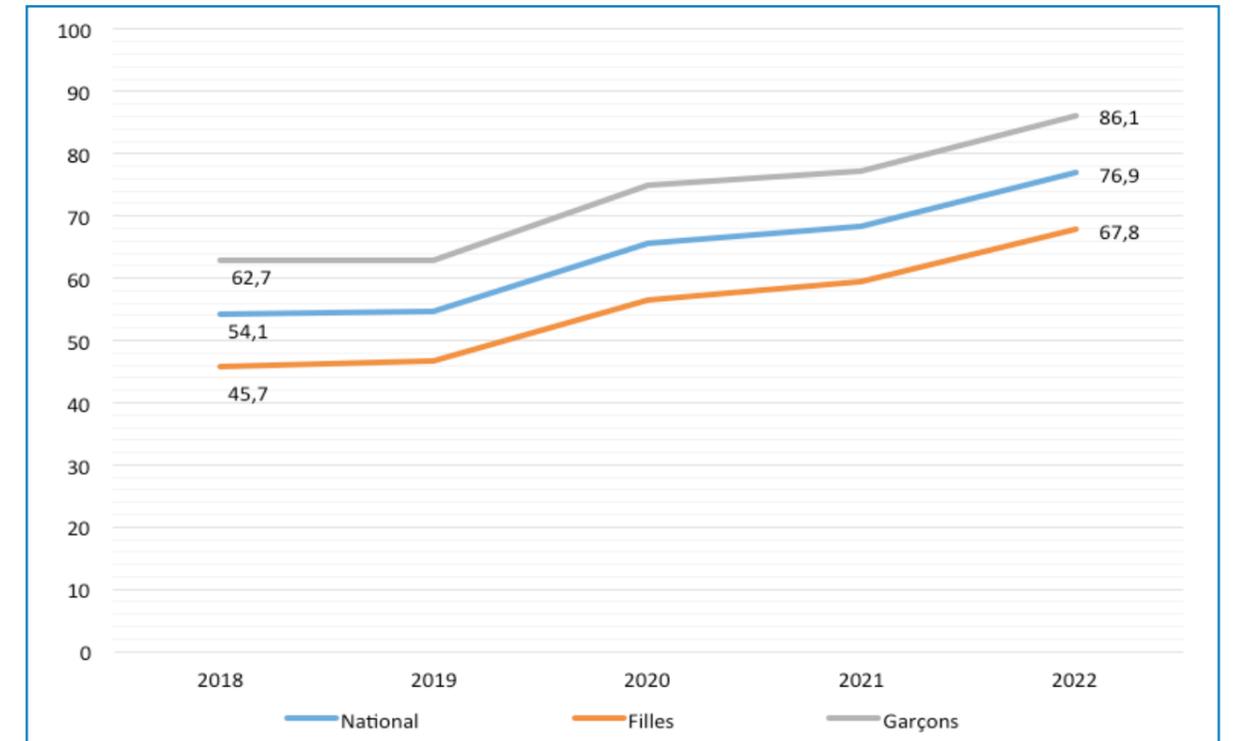


Source: PASEC (2021)

Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire)

Le taux brut d'achèvement au primaire a augmenté aussi bien pour le niveau national que pour les garçons et les filles. Il est plus faible chez les filles mais a progressé plus vite chez ces dernières (Graphique 8).

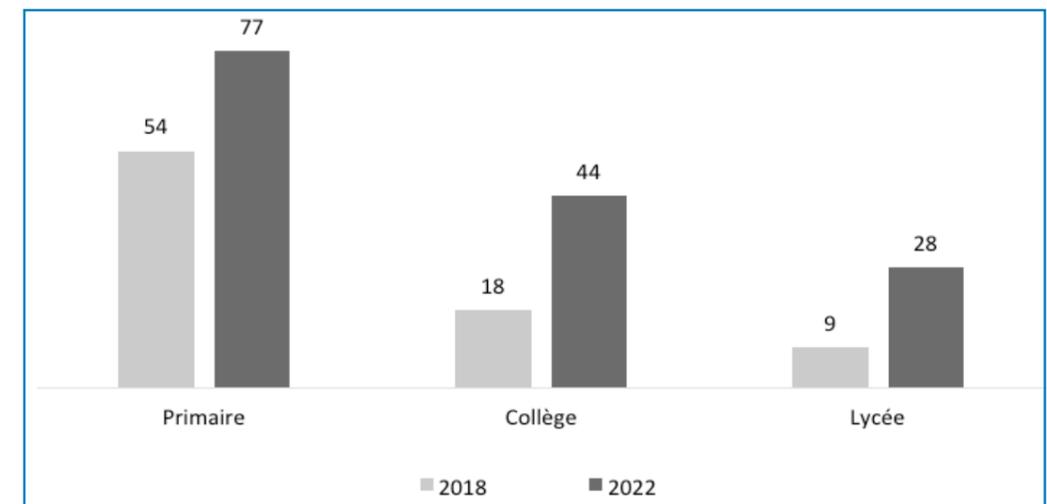
Graphique 8 : Évolution du taux brut d'achèvement au primaire entre 2018 et 2022



Source: Annuaire statistique de l'INS (2022)

L'analyse de l'évolution du taux d'achèvement par cycle montre que celui-ci a augmenté dans tous les cycles mais à des rythmes différents. En effet, entre 2018 et 2022, le taux d'achèvement au lycée a été multiplié par trois, celui du collège par 2,5 tandis qu'au primaire il n'a augmenté que de 42 % (Graphique 9).

Graphique 9 : Évolution du taux brut d'achèvement par cycle d'études entre 2018 et 2022



Source: Annuaire statistique de l'INS (2022)

Cible 4.5

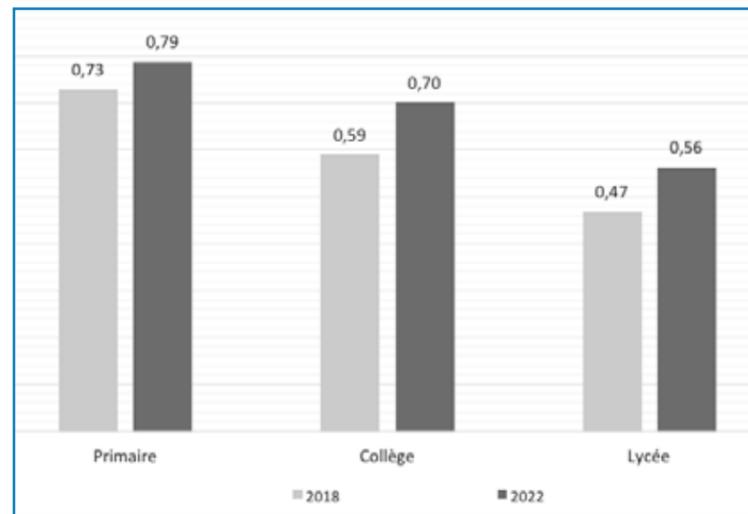
Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables

Indices de parité

Selon les données disponibles, les inégalités se réduisent au fil des ans quel que soit le cycle considéré. Cependant, plus le cycle est avancé, plus les inégalités entre filles et garçons sont fortes. À noter que les inégalités sont toutes en défaveur des filles.

Par ailleurs, l'indice de parité filles/garçons du taux d'achèvement au primaire (0,73 et 0,79) a progressé moins vite que celui du secondaire : 0,59 et 0,70 pour le collège ; 0,47 et 0,56 pour le lycée, entre 2018 et 2022, mais sont tous les deux en bonne voie pour atteindre les cibles de 1 et de 0,85 respectivement à l'horizon 2025 (Graphique 10).

Graphique 10 : Évolution de l'indice de parité filles / garçons du taux d'achèvement par cycle d'études entre 2018 et 2022



Source: Calcul des auteurs, à partir des données de l'annuaire statistique 2022 de l'INS

Cible 4.6

Faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

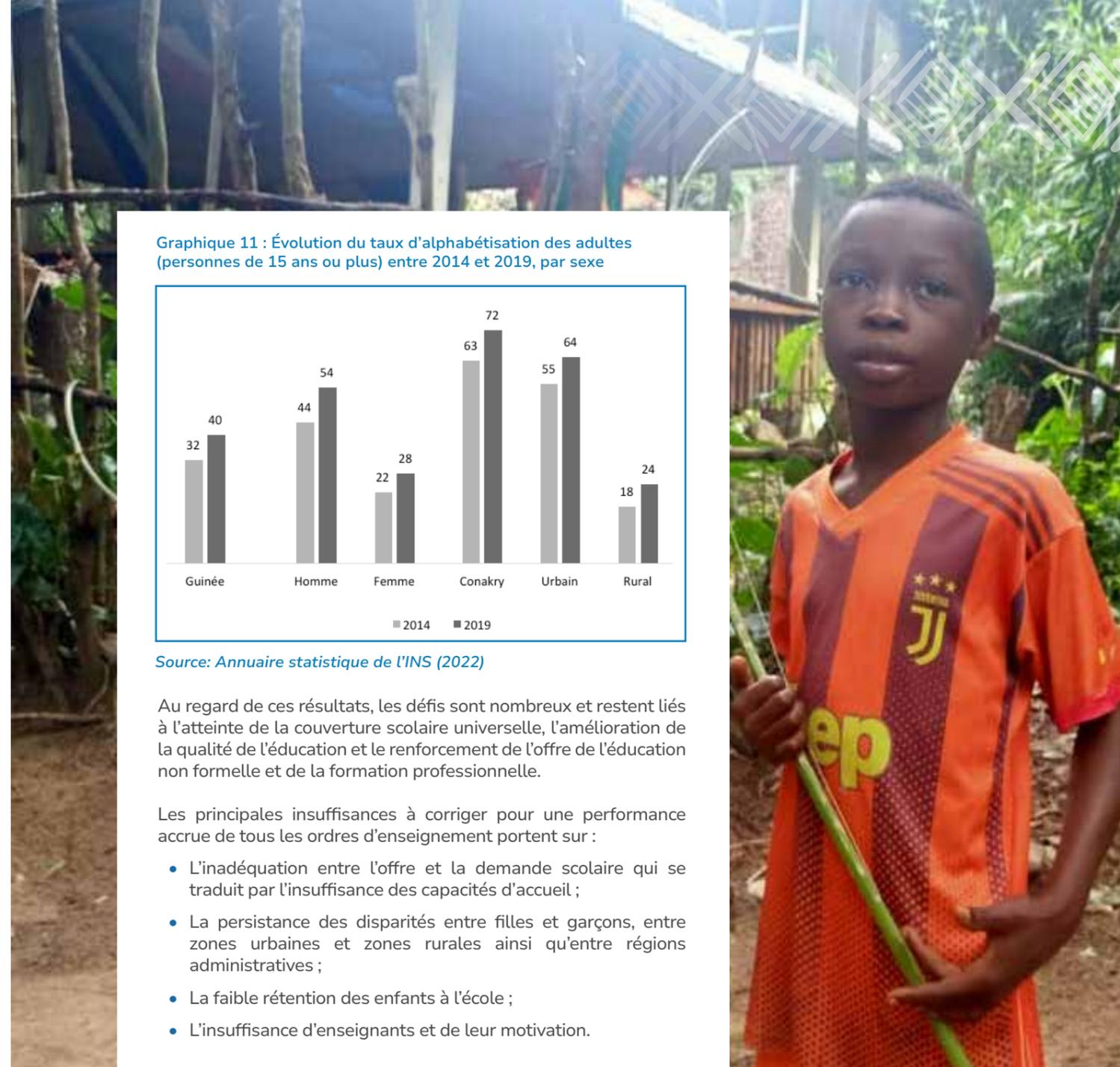
Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

L'Alphabétisation et l'Éducation Non-Formelle (AENF) sont vues en Guinée comme un moyen indispensable pour assurer une participation efficace des populations à la vie de la société et à l'économie, contribuant au renforcement du capital humain et à la réduction de la pauvreté.

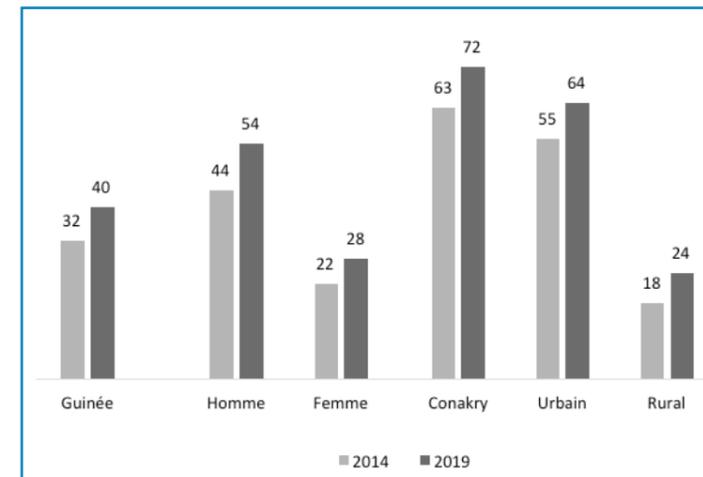
Les données indiquent²⁷ que, entre 2014 et 2019, le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans ou plus a augmenté au niveau national comme dans tous les milieux.

Les niveaux d'alphabétisation sont relativement faibles dans toutes les régions sauf à Conakry (72,1% en 2019) où il est supérieur à la moyenne nationale. En outre, on relève de grandes disparités selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, quelle que soit l'année considérée, le taux d'alphabétisation est plus élevé chez hommes que chez les femmes et est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (Graphique 11).

²⁷ RGPH 2014 et EHCVM 2018-2019



Graphique 11 : Évolution du taux d'alphabétisation des adultes (personnes de 15 ans ou plus) entre 2014 et 2019, par sexe



Source: Annuaire statistique de l'INS (2022)

Au regard de ces résultats, les défis sont nombreux et restent liés à l'atteinte de la couverture scolaire universelle, l'amélioration de la qualité de l'éducation et le renforcement de l'offre de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle.

Les principales insuffisances à corriger pour une performance accrue de tous les ordres d'enseignement portent sur :

- L'inadéquation entre l'offre et la demande scolaire qui se traduit par l'insuffisance des capacités d'accueil ;
- La persistance des disparités entre filles et garçons, entre zones urbaines et zones rurales ainsi qu'entre régions administratives ;
- La faible rétention des enfants à l'école ;
- L'insuffisance d'enseignants et de leur motivation.

DÉFIS

- > Amélioration de l'offre d'infrastructures scolaires ;
- > Amélioration de l'accès et de la rétention des élèves ;
- > Réduction des disparités d'accès à l'éducation entre zones urbaines et zones rurales, entre garçons et filles et entre régions administratives ;
- > Amélioration de la qualité des enseignements ;
- > Accroissement de l'accès aux infrastructures spécifiques pour l'alphabétisation, la post-alphabétisation et l'éducation non formelle.



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

La Guinée a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la participation des femmes dans la résolution des conflits, y compris ceux en lien avec les violences sexuelles lors des conflits et des crises. Le pays dispose d'un Plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, paix et sécurité et vient de finaliser le rapport de suivi de la mise en œuvre des 12 domaines prioritaires de la Plateforme d'action de Beijing+25.v

Cible 5.1

Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

Sur le plan juridique, législatif et institutionnel, la Guinée a réalisé d'énormes progrès dans l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. Elle dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre hommes et femmes (Constitution, Code Pénal, Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et sur les Droits de l'Enfant (CDE), Code de l'enfant, loi 10-01 sur la santé de la reproduction, loi instaurant un quota de 30 % pour les femmes sur toutes les listes électorales, etc.). Le pays a aussi, sur le plan juridique, ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes.

Cependant, la Guinée n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, alors que ces protocoles permettent l'accès par les victimes aux mécanismes de plaintes individuelles établis par ces Traités, ainsi que la réalisation d'enquête par les groupes de travail respectifs de suivi de la mise en œuvre des Traités. La ratification de ces Traités permettraient d'accroître.

Depuis 2011, la Guinée s'est aussi dotée d'une Politique Nationale de Genre (PNG) révisée en

2017 pour l'adapter aux enjeux de développement du pays et aux besoins ressentis des femmes dans les différents domaines : socio-économique, culturel et religieux, environnemental. Le Code Civil a été également révisé en 2019 afin d'y éliminer des dispositions discriminatoires envers les femmes.

Sur le plan institutionnel, le pays a mis en place des services Genre et Équité dans tous les départements ministériels et dans les institutions républicaines.

Le Gouvernement guinéen a aussi créé, en 2014, la Direction générale des Centres d'Autonomisation et de Promotion et d'entrepreneuriat des femmes et filles (CAEF), qui coordonne les activités en termes d'autonomisation des filles/femmes, (assure l'encadrement des jeunes filles à travers l'apprentissage des métiers au sein des centres d'autonomisation des femmes, et cultive chez les jeunes filles et les femmes l'esprit d'entreprise, de créativité en vue de leur émancipation économique.

Malgré tous ces acquis, les disparités de genre persistent et se manifestent dans la plupart des droits et secteurs de la vie nationale en Guinée. Cette situation s'explique principalement par une absence de mesures adéquates qui favorisent l'application des textes de lois et l'existence de vides juridiques dans certains secteurs, dans un contexte où ces textes et les mécanismes de recours sont méconnus de la population, en particulier des femmes (du fait, entre autres, de leur accès limité à l'éducation, à l'information et à la justice).

La Guinée est confrontée à divers enjeux politiques, économiques, climatiques, etc. qui conjointement exacerbent les inégalités de genre.

Elle reste au bas des classements des indicateurs relatifs à l'égalité de genre. Bien que des progrès aient été observés en matière de participation et d'accès des femmes à la prise de décision, au niveau de l'éducation ou de l'emploi, les inégalités et les discriminations de genre et les pratiques néfastes (MGF, mariage précoce, VBG) continuent d'affecter l'intégrité et les différentes sphères de la vie des femmes et des filles, notamment celles appartenant aux couches vulnérables, vivant en milieu rural et en situation de handicap. La Guinée reste une société patriarcale, avec des pratiques et des croyances qui se répercutent dans les différentes sphères et les étapes de la vie des femmes et sur l'exercice effectif de leurs droits. Un grand défi demeure l'ancrage de ces normes sociales dans la religion et les coutumes.

D'autres formes de violences et discriminations basées sur le genre se manifestent, notamment dans l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice, aux moyens de production, au crédit, à la propriété à la terre, aux rémunérations, et aux postes de décision dans l'administration publique et les entreprises privées.



Cible 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles

En Guinée, les femmes font l'objet de diverses formes de violence, de discrimination et d'injustice en raison notamment de la persistance de préjugés socioculturels. Les mariages forcés et précoces des filles, les violences conjugales, les MGF ainsi que les violences sexuelles constituent les formes les plus récurrentes de violence envers les filles et les femmes dans le pays. D'autres formes de discriminations se manifestent dans l'accès à l'éducation, aux moyens de production, au crédit, et aux postes de décision dans l'administration publique et les entreprises privées²⁸.

La Guinée est le second pays où le taux de MGF est le plus élevé, après la Somalie (98 %). Les données les plus récentes indiquent que 94,5 % des femmes âgées de 14 à 49 ans (contre 39

% des filles de 0 à 14 ans) sont excisées (EDS, 2018). Les MGF sont pratiqués dans tout le pays et parmi tous les groupes économiques, religieux et ethniques.

Bien que les mutilations génitales féminines soient prohibées dans le code pénal et le code de l'enfant, la pratique se perpétue, et ce, dans un contexte non médicalisé. Ainsi, les mutilations génitales féminines s'inscrivent dans un continuum de violences fondées sur le genre. Des stratégies et politiques doivent être urgemment adopter pour éliminer ces violences basées sur le genre, et sous toutes ses formes, ainsi que les stéréotypes de genre et les normes patriarcales qui les ancrent et les perpétuent doivent être déracinés.

²⁸ Plus de détails et de statistiques sont fournis dans la cible 16.1.

Cible 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

Les travaux domestiques relèvent de la femme et de la fille dans la société guinéenne et les femmes et filles elles-mêmes le perçoivent ainsi, de par l'existence des stéréotypes de genre et les normes patriarcales, qui se reflètent notamment dans l'éducation reçue ainsi que les pressions sociales de leur communauté et proches. La majorité des femmes et des jeunes filles passent ainsi la plupart de leur temps à réaliser des tâches ménagères non rémunérées.

Selon les données de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (2019), la production des travaux ménagers coûte en moyenne 1 495 529 GNF (176 USD approximativement) chez les femmes contre 347 044 GNF (41 USD approximativement) chez les hommes, chaque mois. Le coût moyen de production chez les femmes est ainsi plus de quatre fois celui des hommes.

Cible 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Bien qu'elles soient majoritaires démographiquement, les femmes guinéennes demeurent encore largement sous-représentées dans les instances de prise de décision et les postes de responsabilité dans l'administration des affaires du pays, tant au niveau central qu'au niveau local, aussi bien au niveau politico-administratif que communautaire.

En 2019, la Guinée a adopté une loi sur la parité qui stipule en son article 2 que : « La parité s'applique à toute liste de candidats à des élections nationales et locales, ainsi qu'à des fonctions électives dans des institutions publiques ». L'application de cette nouvelle loi sur la parité reste toutefois un grand défi.

Cette loi n'a pas été respectée car lors des élections communales et communautaires de février 2018, selon des statistiques fournies par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), sur un

nombre total de 29 669 conseillers pour les 342 circonscriptions électorales du pays, il n'y avait que 7 070 femmes (soit 24 %).

Le Conseil National de la Transition (CNT), organe qui fait office de parlement durant la Transition, compte 81 membres dont 25 femmes, soit 31 %, qui est encore loin de la parité. Le premier Gouvernement de la transition comptait sept femmes sur les 27 ministres. Le nouveau Gouvernement de mars 2024 compte 29 ministres dont six femmes.

Enfin, selon les résultats d'une enquête menée en 2023 auprès de l'ensemble des collectivités locales guinéennes (à l'exclusion de celles de Conakry), les membres des comités locaux (instances dirigeantes des collectivités) ne comptent que 18 % de femmes en leur sein et que seuls 24 % des postes de direction de ces comités sont occupés par des femmes.

Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation

La capacité des femmes guinéennes à participer à la prise de décisions, notamment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, est encore relativement faible en Guinée. En effet, selon les

résultats de l'EDS 2018, seules trois femmes et filles de 15-49 ans sur dix participent à la prise de décisions importantes de leur ménage (Tableau 7).

Dans le domaine de la sexualité, deux femmes sur cinq (40 %) affirment pouvoir refuser des rapports sexuels à leur mari/partenaire quand elles ne souhaitent pas en avoir. Cependant, seule une femme sur quatre (24 %) affirme pouvoir demander à son mari/partenaire d'utiliser un condom lors des rapports sexuels (Tableau 7).

Les résultats mettent par ailleurs en évidence l'influence positive du niveau d'instruction sur la capacité des femmes à refuser des rapports sexuels à leur mari/partenaire quand elles ne souhaitent pas en avoir et celle de demander à leur mari/partenaire d'utiliser un condom (Tableau 7).

Tableau 7 : Indicateurs du pouvoir d'action et de négociation des femmes

Indicateur	Ensemble	Aucun	Primaire	Secondaire ou +
Pourcentage de femmes pouvant refuser des rapports sexuels à leur mari/partenaire quand elles ne souhaitent pas en avoir	40,4	38,0	43,1	54,8
Pourcentage de femmes pouvant demander à leur mari / partenaire d'utiliser un condom	23,8	19,6	28,8	48,4
Proportion de femmes de 15-49 ans qui participent à la prise de décisions importantes du ménage (Propres soins de santé de la femme, Faire les achats importants du ménage, Visites à sa famille ou parents)	30,4	30,4	27,4	32,8

Source: EDS V (2018)

Depuis le début des années 2000, la Guinée dispose d'une loi (Loi L010/AN-2000), relative à la santé de la reproduction. Cette loi garantit le caractère universel de l'égalité en droit et dignité en matière d'accès à l'information, l'éducation et l'autodétermination des couples et des individus de décider du nombre et de l'espacement de

la naissance de leurs enfants. Elle réprime pénalement toute forme de VBG y compris les MGF-E, la pédophilie, l'interruption illégale de grossesse, la transmission volontaire de VIH/SIDA et l'exploitation de la prostitution des femmes et des enfants

DÉFIS

- > Application effective des dispositions légales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
- > Prise de mesures appropriées pour renforcer l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la société ;
- > Lutte contre les pesanteurs culturelles défavorables à l'égalité des sexes.
- > Adoption des stratégies et mesures pour éliminer les violences basées sur le genre, et sous toutes ses formes, inclus les MGF et le mariage précoce et forcé
- > Adoption des stratégies et mesures pour éliminer les stéréotypes de genre et les normes patriarcales qui ancrent et perpétuent les violences et discriminations basées sur le genre.
- > Adoption des recommandations du 3^{ème} cycle de l'Examen Périodique Universel de la Guinée relatives à l'accession et ratifications des mécanismes internationaux, et ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ces protocoles permettent l'accès par les victimes aux mécanismes de plaintes individuelles établis par ces Traités, ainsi que la réalisation d'enquête par les groupes de travail de suivi de la mise en œuvre des deux Traités en question. La ratification de ce deux protocoles additionnels permettraient ainsi d'accroître l'accès à la justice des femmes et filles, mais aussi des hommes et des garçons, touchés (ées) par les questions de violence et discrimination basées sur le genre.

5.3. PLANÈTE – PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU CLIMAT POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES



ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La disponibilité de ressources en eau et d'un assainissement de qualité et durables contribuent aux progrès dans plusieurs autres domaines des objectifs du développement durable, dont la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté.

La Guinée est considérée à juste titre comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest. Elle est également caractérisée par une forte pluviométrie variant entre 2 000 et 4 000 mètres cubes par an.

Malgré ce potentiel et les nombreux efforts déployés ces dernières années, le pays présente toujours un déficit de production et d'accès à l'eau potable.



Cible 6.1

Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable

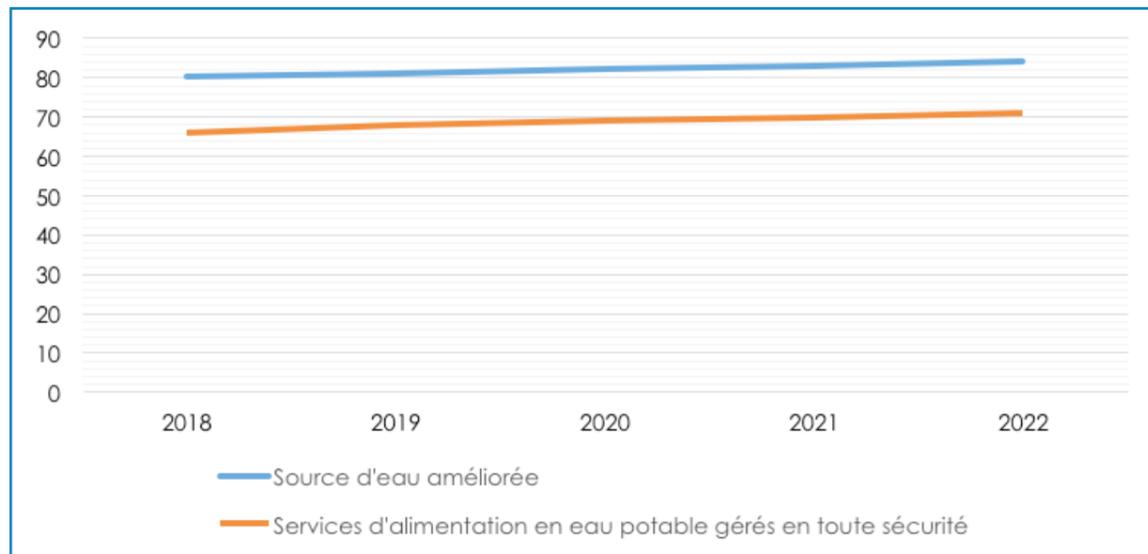
Proportion de la population ayant accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable représente l'un des enjeux centraux et prédominants d'un développement local durable. L'absence de source d'approvisionnement en eau potable impacte en effet de nombreux domaines de la vie quotidienne : santé, éducation, souveraineté alimentaire, paix sociale, etc.

La Guinée a enregistré des progrès dans l'approvisionnement des populations en eau potable ces dernières années. En effet, la proportion des ménages utilisant une source d'eau améliorée est passée de 80 % en 2018 à 84

% en 2022 (Graphique 12). Sur la même période, la proportion des ménages utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (service de base au moins) est passée de 66 % à 71 %. Ces progrès sont imputables à la réhabilitation des systèmes d'alimentation d'eau potable dans certaines villes, la réparation de 90% de fuites d'eau dans les installations de production de la Société des Eaux de Guinée (SEG), l'adduction d'eau potable opérationnelle dans 30 villes y compris le grand Conakry, entre autres.

Graphique 12 : Évolution de la proportion des ménages utilisant une source d'eau améliorée et la proportion des ménages utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité entre 2018 et 2022



Source: UN WATER (<https://www.sdg6data.org/fr/country-or-area/guinea>)

Toutefois, les données révèlent de fortes disparités d'accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité selon le milieu de résidence : 92% en milieu urbain et 59 % en milieu rural en 2022.

Cible 6.2

Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air

Proportion des ménages utilisant des modes d'évacuation saine des ordures

L'évacuation inadéquate des excréments et le manque d'hygiène ont des conséquences très dommageables sur la santé des individus, notamment celle des enfants (diarrhée, poliomyélite, retards de croissance, etc.) et la qualité de l'eau consommée.

La disponibilité des services d'assainissement est pourtant relativement faible en Guinée, même dans les zones urbaines. En 2022, à peine trois ménages sur 10 (29 %) dans l'ensemble du pays (la moitié des ménages urbains et un ménage rural sur cinq) utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité.

L'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées constitue aussi un problème important dans le pays. En effet, dans les villes en particulier, les ordures ménagères et les eaux usées sont le plus souvent déversées dans les caniveaux, les rues

et les espaces libres. Il n'existe pratiquement pas d'infrastructures d'assainissement collectif ou semi-collectif d'évacuation et de traitement des eaux usées à l'exception des équipements de Conakry où le réseau d'égouts ne couvre pas la totalité de la ville.

En outre, il n'existe presque pas de latrines publiques à l'exception de quelques-unes généralement mal entretenues desservant certains marchés de Conakry, quelques rares gares routières et les bâtiments administratifs. Les autres centres urbains sont quasiment dépourvus d'assainissement collectif malgré la densité élevée de peuplement. S'agissant des déchets solides, le principal mode d'évacuation des ordures ménagères est le rejet dans la nature (espaces libres, cours d'eau, mer, caniveaux, etc.). Le ramassage public des ordures ménagères est très faible.



6.2.1.b Proportion de la population utilisant des toilettes modernes

Entre 2018 et 2022, la proportion des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées a progressé, passant de 53 % à 61 % sur cette période, avec toutefois de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales.

Par ailleurs, l'objectif de mettre fin à la défécation à l'air libre est en passe d'être atteint en milieu urbain mais il est nécessaire d'accélérer les progrès pour atteindre cet objectif en milieu rural à l'horizon de 2030 : un ménage sur neuf (11 %) et un ménage

sur six (16 %) en milieu rural ne disposent d'aucune installation sanitaire en 2021.

La disponibilité d'équipements pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile s'est également améliorée. En effet, en 2022, 72 % des ménages guinéens disposent de tels équipements : 21 % pour le service de base et 51 % pour le service limité. Cependant, 28 % des ménages ne disposent pas d'équipements pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile en 2022.

DÉFIS

- > Amélioration de l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates pour tous ;
- > Promotion des investissements dans le domaine de l'assainissement public notamment dans les zones urbaines ;
- > Gestion durable des ressources en eau.



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durable



Les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à concilier la croissance économique et l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

La Guinée a ratifié un certain nombre de conventions et d'accords internationaux sur la

protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Le pays a également mis en place des politiques et stratégies dans ce domaine : Politique Nationale de l'Environnement (2015), lettre de Politique de Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) dans le secteur minier (2017), Code forestier (2017), Stratégie Nationale de développement Durable (2019) et Contribution Nationale Déterminée (CDN) (2021).

En dépit de ces nombreux efforts, l'effectivité d'une consommation et d'une production durables reste un défi majeur en Guinée.

Cible 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

La Guinée s'est engagée à atteindre la cible visant à garantir une utilisation responsable et durable des ressources naturelles, telles que les forêts, l'eau, les sols et la biodiversité, pour préserver l'environnement et assurer les besoins des générations présentes et futures.

Tableau 8 : Évolution de la production des ressources (hydriques, halieutiques et minières²⁹) par habitant entre 2016 et 2022

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources hydriques (en m3 par habitant)	5,62	5,68	5,65	5,67	5,43	5,13	4,91	4,75
Ressources halieutiques (en kg par habitant)	24,38	23,85	33,95	29,23	32,89	28,79	34,81	29,42
Ressources minières (en kg par habitant)	1,91	2,89	4,47	5,01	5,74	6,99	6,77	7,81

Source: *Annuaire statistique de l'INS (2022)*

²⁹ Seule la bauxite a été considérée.

1. La lutte contre la déforestation et la gestion durable des forêts

La Guinée a élaboré et adopté une stratégie nationale de gestion forestière visant à préserver les forêts et à promouvoir une exploitation durable des ressources forestières.

La création d'aires protégées (53), telles que les parcs nationaux (17) et les réserves naturelles, permet de préserver la biodiversité et de limiter la déforestation incontrôlée (Source : OGPRFN/MEDD).

Des campagnes de reforestation et de reboisement sont menées pour restaurer les zones dégradées et augmenter la couverture forestière du pays, entre 2018 et 2023 le nombre de sites reboisés est de 1171, en ce qui concerne les superficies reboisées elles sont de 6472,72 ha pour 7 798 107 plants. (Source : BSD, DNFF/MEDD).

2. La gestion durable des ressources en eau

La Guinée a adopté des lois et créé des institutions pour la gestion durable des ressources en eau, notamment l'Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANEA).

La Guinée dispose à ce jour trois (3) grands barrages avec une capacité totale de plus de (600) mégawatt, quatre (4) mini barrages d'une capacité de moins de cinq (5) mégawatt et quatre (4) autres

petits barrages de moins d'un (1) mégawatt. La construction de pompes à eau et de systèmes d'irrigation permet d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation pour l'agriculture.

Des campagnes de sensibilisation sont menées pour promouvoir des pratiques économes en eau et lutter contre la pollution des ressources hydriques.

3. La gestion durable des sols

Pour améliorer la gestion durable des sols et lutter contre l'érosion en Guinée, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions, notamment la restauration d'environ 120 000 hectares de terres

dégradées entre 2018 et 2023. Cela représente environ 32 % de l'objectif national. [Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage]

4. La préservation de la biodiversité

L'engagement du Gouvernement guinéen et de ses partenaires à protéger la biodiversité du pays se traduit par les différents progrès réalisés. Ces progrès sont encourageants et permettent d'espérer un avenir plus durable pour la Guinée. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Ces progrès sont les suivants :

> La création de nouvelles aires protégées à travers :

- L'extension du Parc National du Haut Niger (2021) dont la superficie a été augmentée de 20%, permettant de protéger une zone d'habitat importante pour les chimpanzés et d'autres espèces menacées ;
- La création de la Réserve de Biosphère de la Vallée de la Haute Milo (2020) afin de protéger une forêt tropicale humide

unique et abritant une grande variété d'espèces végétales et animales ;

> La lutte contre le braconnage

- La réduction du braconnage des éléphants de 70% dans le Parc National du Niokolo-Koba (2022), grâce à des efforts de sensibilisation et à un renforcement des patrouilles de rangers. Ce qui a permis de réduire considérablement le nombre d'éléphants tués par des braconniers dans le parc.

> La reforestation

- La plantation de plus de 10 millions d'arbres dans le cadre du programme national de reforestation (2019-2023), visant à restaurer les forêts dégradées et à augmenter la couverture forestière du pays



Cible 12.3

Réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant

Les émissions liées au secteur des déchets sont de 298 ktCO₂eq en 2018. Jusqu'à présent les déchets solides ne sont pas traités dans le pays, y compris dans les plus grandes villes, générant un manque à gagner important en termes de santé, d'environnement et d'économie.

Un projet d'envergure est cependant à l'étude pour collecter les déchets de Conakry et les valoriser sous forme d'électricité à partir de la combustion du méthane. Ce projet prévoit la collecte de 1740 ktonnes de déchets traités cumulés d'ici 2025 et 4148 ktonnes cumulées d'ici 2030. Cela permettrait d'éviter environ 110 kt CO₂eq/an à horizon 2030, et un cumul de plus de 900 kt CO₂eq d'ici là (Bilan Carbone du projet). (Source : CDN 2021)

En ce qui concerne les pertes avant, pendant et poste-récolte, le Gouvernement a entrepris quelques actions telles que :

- La mise en œuvre effective des activités de terrain de la Société Guinéenne pour la Coopération et le Développement Agricole (SIGUCODA) à travers l'acquisition des moissonneuses batteuses ;
- La construction des magasins de stockage par des projets de développement agricole ;
- L'accompagnement des ménages pour la conservation poste récolte (formation, sensibilisation et moyen financier) ;
- L'acquisition et la vulgarisation des semences des variétés résilientes ; etc. (RNAE 2021)

Cible 12.4

Parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie

Cette cible ambitieuse vise à réduire l'impact environnemental de la consommation et de la production en adoptant des pratiques plus responsables et efficaces.

1. Promotion d'une consommation responsable des ressources naturelles ;
2. Adoption de pratiques de production plus durables ;
3. Gestion des déchets solides et liquides (source BM) :

- **Augmentation du taux de collecte des déchets solides :** Le taux de collecte des déchets solides municipaux en Guinée a augmenté de 10% entre 2018 et 2023.
- **Réduction du taux de recyclage des déchets :** Le taux de recyclage des déchets en Guinée reste faible, mais il a légèrement augmenté entre 2018 et 2023.



Cible 12.5

Réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

La République de Guinée établit son objectif inconditionnel (CDN) à 2 056 ktCO₂eq/an soit 9,7 % de réduction de ses émissions en 2030 par rapport au scénario tendanciel, soit une croissance des émissions de 5 % par an sur la période 2020-2030. L'objectif conditionnel (CDN+) s'établit à 3929 ktCO₂ eq/an, soit 17,0 % par rapport au scénario tendanciel, soit une croissance des émissions de 4 % par an sur la période 2020-2030.

La contribution prévoit une réduction relative des émissions de GES d'ici 2030 dans différents secteurs de l'économie par rapport aux émissions projetées selon le scénario tendanciel (BAU). Elle est constituée d'une contribution inconditionnelle (CDN) et d'une contribution conditionnelle (CDN+). (Source : CDN 2021)

DÉFIS

- > Amélioration du système de tri, de recyclage et de transformation des déchets ;
- > Création d'emplois verts dans la gestion des déchets ;
- > Instauration du principe de pollueur payeur ;
- > Création des unités locales de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- > Désenclavement des zones de production agricole.



ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Située aux portes du Sahel, la Guinée est très exposée aux changements climatiques. Face à cette situation, elle doit diminuer aussi rapidement que possible sa vulnérabilité aux changements climatiques et améliorer sa résilience dans ce domaine pour le bien de sa population et celui de ses voisins.

La Guinée, de par ses richesses en ressources naturelles, est considérée comme un puits de carbone grâce à ses ressources forestières. Le pays abrite aussi la source de plus de 1 000 cours d'eau dont quatre des principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest. À cause de sa situation géographique, la Guinée pourrait ainsi être un refuge pour les

populations (notamment les éleveurs pastoraux) des pays sahéliens voisins du Nord. Toutes ces raisons donnent au pays une place importante en matière de développement durable pour ses voisins.

La Guinée se veut ainsi un pays stabilisateur de la sous-région ouest-africaine à l'horizon 2030, à travers la préservation et la valorisation de ses ressources hydriques et en s'efforçant de rester un puits de carbone. En exploitant les ressources de son sol et de son sous-sol de manière raisonnable, elle pourrait devenir porteuse de la réflexion de la CEDEAO pour intégrer davantage les enjeux du changement climatique dans le Plan de transhumance régional.



Cible 13.1

Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

La République de Guinée établit son objectif inconditionnel (CDN) à 2 056 ktCO₂eq/an soit 9,7 % de réduction de ses émissions en 2030 par rapport au scénario tendanciel, soit une croissance des émissions de 5 % par an sur la période 2020-2030. L'objectif conditionnel (CDN+) s'établit à 3929 ktCO₂ eq/an, soit 17,0 % par rapport au scénario tendanciel, soit une croissance des émissions de 4 % par an sur la période 2020-2030.

La contribution prévoit une réduction relative des émissions de GES d'ici 2030 dans différents secteurs de l'économie par rapport aux émissions projetées selon le scénario tendanciel (BAU). Elle est constituée d'une contribution inconditionnelle (CDN) et d'une contribution conditionnelle (CDN+). (Source : CDN 2021)

Adoption et mise en place de stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

La Guinée a ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto, respectivement en 1993 et 2005. Elle a, depuis, élaboré des stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques, parmi lesquelles sa Communication Nationale initiale, sur la base d'un inventaire des gaz à effet de serre (GES) en 2001 (sur la base des émissions de 1994). Un second inventaire a été mené en 2011 (émissions de 2000), mais il n'a pas encore donné lieu à la soumission d'une nouvelle communication nationale. Enfin, la Guinée a élaboré son Plan d'action national sur l'adaptation (PANA) en 2007 et engagé plusieurs projets pour mettre en œuvre ce plan.

La Plateforme Nationale de Concertation sur la COP21 (PNC-COP21) a été également créée, à l'initiative du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts (MEEF), afin de mobiliser les représentants de l'État, les départements techniques, la société civile et le secteur privé pour faire entendre la voix de la Guinée par une large contribution de toutes les institutions et de toutes les couches sociales. Elle doit, entre autres objectifs, développer l'information et la communication sur la COP21, éveiller la conscience

de la société civile et des acteurs économiques, etc. Elle inclut un segment de haut niveau (segment ministériel) et 11 panels thématiques qui ont contribué à l'élaboration de la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN).

La Guinée a aussi finalisé son Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) en 2007. Celui-ci a permis d'identifier les secteurs vulnérables suivants : agriculture-élevage, eau, zone côtière et foresterie. Le PANA a également permis d'identifier les groupes les plus vulnérables au changement climatique pour différentes régions du pays, à savoir notamment les populations pauvres dans les zones rurales, telles que les agriculteurs et agricultrices, les petits producteurs et petites productrices ou encore ceux et celles dont l'activité dépend principalement de l'exploitation des ressources naturelles (chasseurs, pêcheurs, saliculateurs, etc.). La Guinée a ratifié les deux autres conventions de Rio et élaboré des stratégies nationales de lutte contre la désertification et la dégradation des terres, ainsi que sur la biodiversité. La mise en œuvre de ces deux stratégies participera également de l'adaptation aux changements climatiques.

Taux de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 Habitants

Les données disponibles indiquent que les catastrophes naturelles ont occasionné au moins 54 pertes en vies humaines en Guinée sur la période 2015-2021. L'année 2021 a été particulièrement meurtrière suite aux catastrophes naturelles, avec 21 décès dénombrés. Depuis cette année, on note

une nette baisse, qui pourrait néanmoins traduire un sous-dénombrement des victimes (Tableau 9). Sur la période 2018-2021, les catastrophes naturelles³⁰ ont touché chaque année, en moyenne, 35 000 personnes et ont occasionné près de sept pertes en vies humaines (Tableau 9).

Tableau 9 : Évolution du nombre de personnes touchées, nombre personnes touchées pour 100 000 habitants et nombre de personnes décédées dans des catastrophes naturelles en Guinée entre 2015 et 2021

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population touchée	21 300	8 380	10 180	20 836	19 054	16 088	83 857
Population touchée (pour 100 000 habitants)	195	75	88	175	156	128	650
Nombre de personnes décédées	21	4	9	11	8	2	7

Source : Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires (ANGUCH)

³⁰ Les catastrophes naturelles les plus fréquentes en Guinée sont les inondations, les incendies et les vents violents.

Entre 2018 et 2021, la population touchée (pour 100 000 habitants) a été multipliée par près de quatre (3,7). Pourtant, cet indicateur avait connu deux baisses successives en 2019 et en 2020, avant de connaître un bond spectaculaire en 2021 (Tableau 9).

Par ailleurs, l'assistance aux victimes des catastrophes naturelles sur la période 2015-2018 a coûté 7 500 000 millions de francs guinéens (soit 882 353 dollars US environ) au Budget National de Développement (BND).

Cible 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

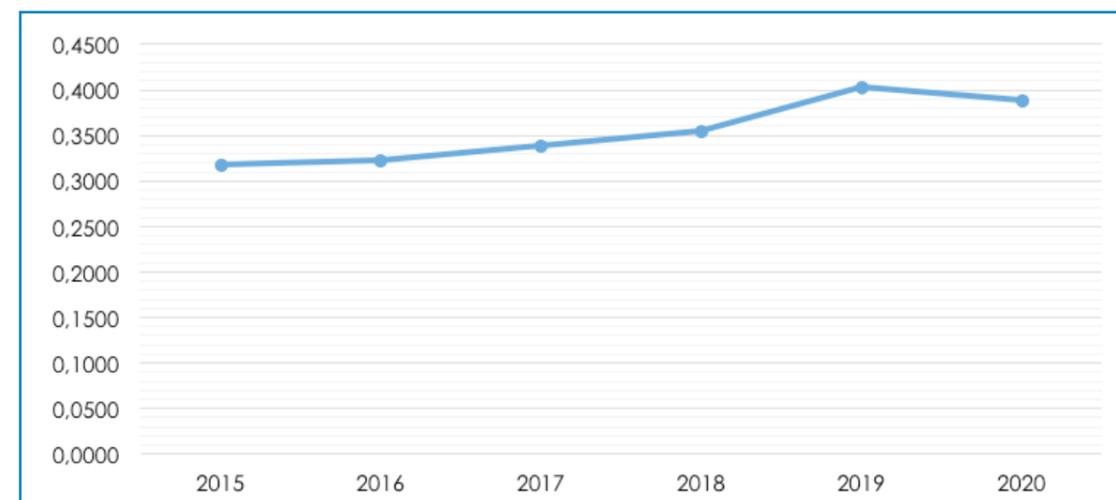
La Guinée a posé plusieurs autres actes allant dans le sens de la lutte contre le changement climatique ces dernières années : formulation d'une Stratégie Nationale sur le Changement Climatique, actualisation du code de l'environnement, entre autres.

La situation environnementale de la Guinée est cependant caractérisée par la dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollutions et nuisances, assèchement de cours d'eau, perte de biodiversité, etc.) favorisée et accélérée par une activité minière en quasi-croissance dans le pays, particulièrement dans les régions de Boké et Kankan.

Bien que les émissions des gaz à effet de serre soient encore relativement faibles, on note une augmentation rapide de leur niveau (Graphique 13).

L'enjeu de développement durable reste donc prioritaire afin de satisfaire les besoins essentiels de la population guinéenne. Pour cette raison, et afin de contribuer le plus efficacement possible à son développement durable et à celui de ses voisins, la Guinée doit continuer à : i) préserver et valoriser ses ressources hydriques ; ii) s'efforcer de rester un puits de carbone ; exploiter ses ressources en sols et en sous-sol de manière durable ; iii) porter la réflexion de la CEDEAO pour intégrer davantage les enjeux du changement climatique dans le Plan de transhumance régional ; iv) Tenir les engagements internationaux de la Guinée en matière de changement climatique.

Graphique 13 : Évolution des émissions de CO2 (en kg) par unité de valeur ajoutée entre 2015 et 2020



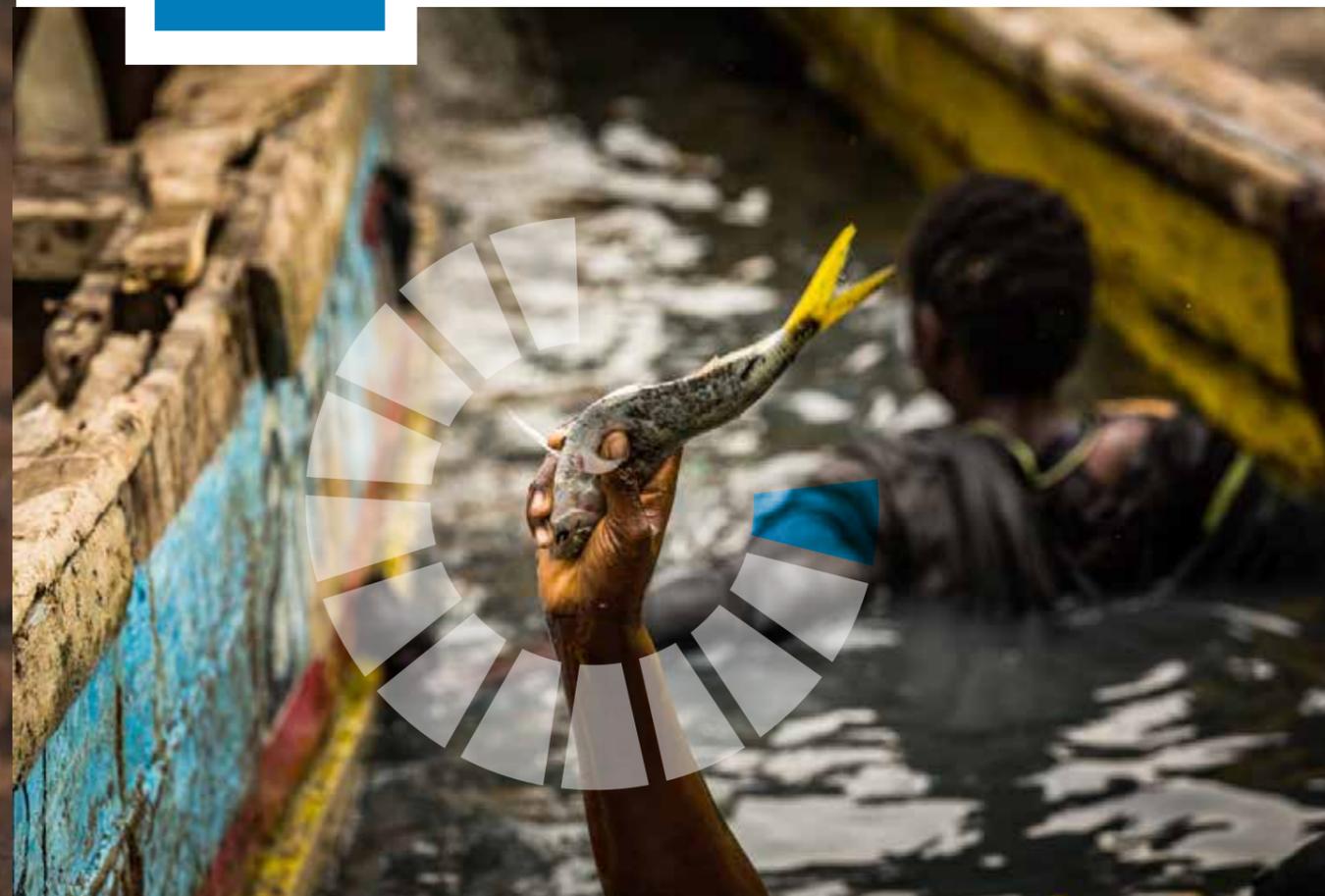
Source : Annuaire statistique de l'INS (2022)

Les défis majeurs que la Guinée doit surmonter pour faire face au changement climatique et à ses répercussions sont, entre autres : l'insuffisance des équipements de prévention et d'intervention, la faible allocation des ressources en faveur de la prévention et de la prise en charge des personnes victimes de catastrophe, l'insuffisance de ressources humaines de qualité.

Pour lutter efficacement contre le changement climatique et ses répercussions, le pays devra mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des risques et catastrophes, renforcer les capacités des intervenants, mettre en place et alimenter un fond d'urgence et renforcer le mécanisme de collecte des données nécessaires au suivi.



ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



La Guinée est un pays ouvert sur l'océan Atlantique, avec 300 km de côtes, et doté d'un bon potentiel de ressources halieutiques. Le potentiel halieutique exploitable du pays est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an. Les autres ressources halieutiques et hydro-biologiques sont estimées entre 1 000 et 2 000 tonnes de crevettes, entre 5 000 à 10 000 tonnes de céphalopodes.

Les ressources de la mer exploitées contribuent de manière déterminante à la sécurité alimentaire des Guinéens et guinéennes avec une moyenne de consommation per capita annuelle de 21,5 kg sur la décennie 2009 - 2018 (supérieure à la consommation mondiale de poisson de 20 kg/pers./an selon la FAO). L'activité de la pêche en Guinée s'inscrit également dans la politique publique de création d'emplois.

Selon des estimations, plus de 237 240 acteurs s'activent dans le secteur de la pêche d'où près de 1,6 million d'individus tirent leurs moyens d'existence de la pêche.

Conscient de cette situation, le pays est en train d'élaborer une stratégie d'économie bleue pour une gestion durable des océans et de ses ressources afin d'une part, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, et d'autre part, de favoriser la croissance économique, la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain qu'en milieu rural. L'enjeu majeur pour le pays sera d'une part de finaliser cette stratégie de l'économie bleue et d'autre part de s'assurer de sa mise en œuvre effective.

Cible 14.1

Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types

Depuis 1987, la Guinée s'est dotée d'un Code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (amendé en 1989), qui établit les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de protéger et valoriser l'exploitation des ressources naturelles, lutter contre les différents pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie du citoyen, dans le respect de l'équilibre de ses relations avec le milieu ambiant.

Le pays est également signataire de plusieurs conventions internationales et accords régionaux relatifs aux questions environnementales, qui contribuent à modeler et à influencer l'élaboration de politiques, directives et réglementations applicables à l'environnement guinéen dont le milieu marin.

Ces principales conventions sont :

- La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (entrée en vigueur en mars 1993) ;
- La Convention pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (entrée en vigueur en août 1984).

Malgré ce cadre juridique protecteur, les zones maritimes guinéennes sont largement exposées à la pollution de diverses sources, même s'il n'existe pas de statistiques fiables sur le phénomène dans le pays. Le cas de cette vingtaine de pêcheurs contaminés après avoir été exposés à de l'eau souillée en haute mer en avril 2023 en est une illustration parfaite. L'absence de moyens de surveillance ne permet pas pourtant de lutter contre les responsables du déversement de produits toxiques en mer, une des principales sources de pollution marine dans le pays.

Cible 14.2

Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers

Les zones côtières et marines de la Guinée sont les plus vastes d'Afrique de l'Ouest. Elles nécessitent cependant une planification politique globale et une gestion de l'écosystème. Le pays possède un plateau continental de 300 km, qui couvre une superficie de 47 400 km², avec des bras de mer, des marais, des estuaires et de nombreuses îles au large. Les mangroves, qui occupent la majeure partie de la côte et jusqu'à 40 km à l'intérieur des terres, demeurent importantes et riches en biodiversité, mais elles ont connu une baisse de plus de 30 % depuis le début des années 1980. Selon une étude menée en 2019 par la NASA, la superficie totale des mangroves est estimée à 2 076 km², dont seulement 1 000 km² peuvent être exploités de manière durable.

La Guinée dispose d'un service technique chargé de prévenir la pollution des mers et lutter contre

la dégradation, l'agression et les menaces sur les écosystèmes marins et côtiers. Il s'agit du Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtiers (CNPMMZC), placé sous la tutelle du ministère de l'environnement et du développement durable.

Cette lutte concerne notamment la pollution provenant de diverses sources : les navires, les produits chimiques transportés en vrac, les eaux usées, les déchets plastiques y compris la dégradation du littoral par les sociétés minières. Le CNPMMZC est néanmoins confronté à plusieurs défis parmi lesquels les questions de réglementation, notamment les documents qui régissent la gestion et l'occupation du littoral. Néanmoins, un plan de gestion intégré de la zone marine et côtière et la loi littorale sont en cours d'élaboration.

Cible 14.4

Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données

La Guinée dispose d'un Plan d'action national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN), mis en place en 2017 à travers l'arrêté A/2017/130/MPAEM/CAB/SGG. Ce plan s'inscrit dans le cadre du Plan d'action international (PAI) visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INN). Il plan contient les mesures prévues pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Il décrit les politiques et les lois en vigueur et détermine les programmes et les projets en cours qui traitent du problème de la pêche INN.

Le PAI-INN est un instrument facultatif qui détermine les moyens de prévenir, de contrecarrer et d'éliminer les activités de pêche INN grâce à un train de mesures développées pour être mises en œuvre intégralement par tous les États, les organisations régionales de coopération ou d'intégration économique et les ORGP. En outre, ii favorise une approche exhaustive et intégrée qui tient compte de toutes les répercussions économiques, sociales et environnementales de la pêche INN. Cette approche repose sur les principes fondamentaux de conservation, de transparence et de non-discrimination.

En plus de sa contribution à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois, le secteur de la pêche a un impact économique non négligeable sur l'économie du pays. En effet, l'Institut National

de la Statistique (INS) évalue la valeur ajoutée de la pêche à 1 815 Milliards GNF et représente 3,7 % du PIB national en 2017). Les importations de produits halieutiques ont été en moyenne de l'ordre de 9 800 tonnes pour une valeur commerciale de 345 milliards GNF sur la décennie 2009 - 2018.

Les exportations guinéennes de produits halieutiques ont été estimées en moyenne à 19 060 tonnes pour 190 milliards GNF sur la même période. La balance commerciale du secteur de la pêche est excédentaire de 155 milliards de GNF en moyenne.

Par ailleurs, le secteur de la pêche en Guinée apporte une contribution directe non négligeable au budget de l'État. En effet, les redevances tirées de la pêche se chiffrent à en moyenne à 87,5 milliards GNF. Cette contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale et aux finances publiques serait beaucoup plus conséquente si les autorités publiques parvenaient à limiter la pêche illicite dans la ZEE guinéenne, à combler le déficit d'infrastructures et de services adéquats pour le bon fonctionnement de l'activité, et à créer davantage de valeur ajoutée pour les captures surtout celles destinées aux exportations. Les conséquences immédiates conjuguées de ces différents problèmes sont le faible niveau de captation de la rente générée par les ressources halieutiques.

Cible 14.5 Préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières

La Guinée possède six aires maritimes protégées (AMP) couvrant un total de 220 384 hectares. Toutes ces AMP sont inscrites sur la liste des sites RAMSAR. Le pays ne possède pas d'AMP transfrontalière.

Les AMP de la Guinée ont été créées entre 1992 et 2013. Deux textes définissent le cadre légal qui régit ces aires marines : la loi n° 99/038/AN portant Code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse, et le Décret de création de la Réserve naturelle gérée des Îles Tristão D/2013/037/PRG/SGG du 20 février 2013. En parallèle, le pays s'est engagé dans différents programmes régionaux, notamment le Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO), et le programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest.

Le pays a également ratifié plusieurs conventions internationales :

- La Convention de WASHINGTON sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1993) ;
- La Convention d'ABIDJAN sur la protection et la gestion du milieu marin et des zones côtières (1984) ;
- La Convention MONTEGO BAY sur le droit de la mer (1985) ;
- La Convention RAMSAR (1993) ;
- La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Convention sur la diversité biologique (1993) ;
- La Convention MARPOL pour la prévention de la pollution par les navires (2002).

La Guinée est également membre du Réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). L'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) est l'autorité Gouvernementale responsable de la création et de la gestion des AMP dans le pays. Il est placé sous l'autorité du ministère de l'Environnement et du développement durable. Le département des pêches joue également un rôle important et incontournable, particulièrement dans l'identification, le processus de mise en place et dans la future gestion des AMP de Guinée.

Du fait de leurs habitats propices à la reproduction et nidification des oiseaux, les AMP guinéennes abritent une forte diversité d'oiseaux. Le complexe des îles Tristão/Alcatraz abrite 223 espèces d'oiseaux, selon le dernier inventaire réalisé en 2017. L'île d'Alcatraz abrite la plus grande colonie de fous bruns d'Afrique de l'Ouest (3 000 couples). Parmi les autres espèces d'oiseaux, sont présentes les sternes (royale, caspienne, pierregarin, caugek, naine) et les guifettes noires, deux espèces rares de flamants, les hirondelles, la cigogne épiscopale, le héron goliath, l'ombrette, le tantal et l'aigle pêcheur.

La faune terrestre est caractérisée par une présence significative de phacochères, de primates, de genettes, d'aulacodes et différentes espèces de reptiles.

Les ressources halieutiques des zones marines protégées sont menacées d'épuisement par la pêche industrielle illicite et par la pêche artisanale incontrôlée, qui prélèvent des espèces protégées (raies, tortues, etc.). Les habitats des espèces mentionnées ci-dessus sont menacés par la coupe de bois des forêts continentales et des mangroves. L'agriculture intensive et la riziculture représentent également une menace pour la variété des sites. Par ailleurs, les mines de Bauxite sont également un élément polluant, tout comme les infrastructures liées à ces activités extractives (ports).

Enfin, l'érosion côtière aggravée par l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique, menace les AMP.

En termes de gestion, les aires marines guinéennes protégées peuvent être regroupées en trois catégories : celles qui ne possèdent pas de plan de gestion, celles qui en possèdent et celles dont le plan de gestion est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, selon le rapport annuel de performance du PNDES sur la période de (2016-2020), la proportion des écosystèmes marins protégés par rapport à la superficie totale passe à connu une faible amélioration, passant de 0,59% en 2015 à 0,65% en 2019.



Cible 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines

La Guinée a très tôt reconnu l'importance des recherches scientifiques dans la protection des océans et l'amélioration de la biodiversité marine, à travers la création d'un établissement public à caractère scientifique et administratif doté d'une autonomie financière et administrative dénommé « Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura » (CNSHB). Créé en 1985 avec l'assistance de l'institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (Orstom, actuellement IRD, Institut de Recherche pour le Développement), le CNSHB est placé sous la tutelle du Ministère chargé des Pêches. Il a pour mission de contribuer au développement des pêches en Guinée par une meilleure connaissance et évaluation des ressources halieutiques.

Cette mission implique pour le CNSHB de disposer et de fournir un ensemble de connaissances aussi exhaustives que possible sur les quatre déterminants du secteur :

- Les ressources biologiques présentes dans les eaux guinéennes, leur répartition spatio-temporelle, leur abondance, leur productivité et leur évolution ;
- L'exploitation qui en est faite par les différentes pêcheries et les diverses communautés des acteurs ;
- Le devenir des produits pêchés et leur évolution ;
- La rentabilité économique aux différents niveaux de la filière.

Le CNSHB bénéficie d'une pluridisciplinarité de ses activités scientifiques et d'une Coopération scientifique de l'IRD. Son fonctionnement est financé par une subvention de l'État guinée, de Fonds Accords de Pêche de l'Union Européenne ainsi que d'appuis divers de la part d'autres partenaires au développement.

Cible 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

Le premier texte législatif sur la pêche en Guinée est la loi n° L/95/13/CTRN portant Code de la pêche maritime et datant de 1995. En 2015, ce code a été amendé par la loi n° 2015/26/AN qui définit les règles applicables à la pêche maritime dans les zones maritimes sous souveraineté ou juridiction guinéenne, ainsi que les règles applicables aux navires de pêche guinéens exerçant au-delà des dites zones de la République de Guinée.

Dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des pêcheries, le Code de la pêche maritime prévoit des plans d'aménagement et de gestion

des pêcheries, la mise en place de représentations et de conseils consultatifs de la Pêche Maritime, le développement de la pêche artisanale maritime, la promotion de la recherche scientifique et la collecte des données, la coopération internationale, conformément aux instruments internationaux de la pêche maritime dont l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs des Nations Unies (ANUP).

Par ailleurs, dans cette section relative à l'aménagement et gestion des pêcheries, ce texte met en place un mécanisme d'autorisation ministérielle pour les navires de pêche, l'immatriculation des navires, le registre des navires de pêche guinéens et étrangers.

Il est aussi prévu des mesures réglementaires à l'effet de l'exécution de cette loi : mesures applicables aux navires de pêche nationaux et étrangers dans les zones maritimes sous souveraineté ou juridiction guinéenne, les conditions spéciales d'octroi, de renouvellement, de suspension, de reconversion et de retrait de l'autorisation ou de la licence de pêche industrielle, du permis de la pêche artisanale ; les conditions éventuellement applicables à la pêche de subsistance, de recherche scientifique, technique et récréative; l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle et de surveillance de la pêche maritime ; des droits et obligations des observateurs maritimes, ainsi que les modalités de leur embarquement à bord des navires de pêche et les conditions d'exercice de leurs activités ; les mesures applicables à l'exercice de la pêche artisanale et industrielle ; les mesures de conservation, d'aménagement, et de gestion des ressources biologiques marines, notamment l'ouverture minimale des mailles des filets, les dimensions et, ou poids minimaux des espèces, les restrictions relatives aux captures accessoires, les périodes de fermeture des zones de pêche, les zones d'accès limité ou réservé, la limitation ou la prohibition de certains types de navires, d'engins ou de méthodes de pêche ; l'instauration de périodes de repos biologiques et d'aires marines protégées ; la limitation des captures ; la protection des espèces menacées d'extinction ; la protection de certaines espèces marines ; les conditions de commercialisation des produits issus de la pêche maritime ; la prévention des conflits ; la limitation de la pollution marine et les gaz à effet de serre.

DÉFIS

- > Protection des AMP et des écosystèmes marins et côtiers contre la pollution, la surpêche et la pêche illicite ;
- > Instauration des pratiques de pêche durables pour préserver la biodiversité marine ;
- > Restauration du milieu aquatique ;
- > Création des conditions pour une meilleure contribution de la pêche à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la création d'emplois décents.

Ce texte prévoit également un régime des autorisations, licences et permis de pêche pour les navires tant nationaux qu'étrangers ainsi qu'un système de surveillance, de contrôle et de suivi.

Le Code de la pêche maritime est complété par plusieurs autres textes juridiques (décrets, arrêtés) et de plans :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêches maritimes (2022) ;
- Le plan d'action national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2017) ;
- L'Arrêté N° A/2017/6805/MPAEM/SGG portant catégorisation de la pêche artisanale maritime (2017) ;
- L'Arrêté A/2017/008/MPAEM/CAB/SGG portant contrôles officiels des produits de pêche et d'aquaculture (2017) ;
- Le Décret D/2016/040/PRG/SGG, instituant un régime d'irrecevabilité de la demande de licence de pêche et de refus d'octroi de la licence de pêche (2016) ;
- L'Arrêté A/2016/036/PRG/MDC/CAB/SGG, portant création d'un comité consultatif d'instruction des demandes de licences de pêche industrielle (2016) ;
- L'Arrêté A/2021/2697/MPEM/SGG portant catégorisation de la pêche artisanale maritime (2021) ;
- Arrêté A/2020/3540/MPAEM/CAB/SGG portant modalités d'application de la cogestion locale des pêcheries artisanales en Guinée (2022).



ODD 15 - Préserver et restaurer les écosystèmes, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La préservation et la restauration des écosystèmes et celle de la biodiversité qu'ils abritent peut aider à atténuer les changements climatiques et permettre d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent.

L'Objectif 15 appelle à préserver et à restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, à gérer durablement les forêts, à lutter contre la désertification, à enrayer et à inverser le processus de dégradation des sols et à mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La Guinée dispose d'un immense potentiel en ressources biologiques et abrite un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest.

La Guinée a ratifié plusieurs conventions et/ou accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Convention sur la Diversité Biologique, Convention pour la protection du patrimoine mondial, Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), Convention de Ramsar, Convention pour la lutte contre la désertification et la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La loi guinéenne fixe également les bases législatives de la participation communautaire dans le Code forestier, le Code de la chasse et le Code foncier et domaniale. Néanmoins, l'application de ces codes est inadéquate car les lois et règlements spécifiques correspondants, en vue de leur exécution, n'ont pour la plupart jamais été publiés.

Pour matérialiser ses engagements internationaux en matière de protection et de préservation de l'environnement, le pays s'est doté de textes exposant sa vision et ses ambitions selon le domaine : Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), Plan national d'action environnementale (PNAE) et Stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

Le pays a également élaboré une politique forestière au lendemain de sa participation à la Conférence SILVA des chefs d'État et de Gouvernement sur la forêt, à Paris en février 1986. Le document final de politique forestière et son premier plan d'action sur six ans ont été adoptés par décret en février 1990.

En dépit de ces efforts, la Guinée, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, est actuellement confrontée à une dégradation accélérée de ses ressources forestières résultant de facteurs anthropiques et naturels. Or, il est de nos jours clairement établi que les changements climatiques influencent négativement les ressources naturelles, les écosystèmes, les infrastructures et la santé humaine.

S'agissant de la déperdition des ressources naturelles, il est à noter une nette amélioration du couvert forestier du pays au cours de la période 2015-2019. Estimé à 26 % de la superficie du pays en 2015, le couvert forestier de la Guinée s'est nettement amélioré pour atteindre 40 % en 2019, dépassant ainsi la cible du PNDES fixée à 28 %. La proportion des espèces végétales et animales menacées, quant à elle, s'est accrue sur la période 2015-2019, passant de 1,3 % en 2015 à 3,7 % en 2019.

Selon des estimations fournies par le BirdLife International, en 2019, 90 % des sites guinéens importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces se trouvent dans des aires protégées. En 2014, 12864,24 km² de forêts classées de l'État bénéficiaient d'un plan d'aménagement. Sur la période 2018-2022, la valeur de l'indice de la Liste rouge du pays a tourné autour de 89 %. Aussi, par Arrêté n° A/2020/1591/MEEF/CAB/SGG, 488 espèces de faune et de flore ont été partiellement ou intégralement protégées en 2020 (Tableau 10).

Tableau 10 : Nombre d'espèces de faune et flore sauvages protégées en 2020

Espèces	Valeur
Espèces de reptiles intégralement protégées	23
Espèces de reptiles partiellement protégées	55
Espèces d'oiseaux intégralement protégées	61
Espèces d'oiseaux partiellement protégées	58
Espèces de mammifères de Guinée intégralement protégées	92
Espèces de mammifères de Guinée partiellement protégées	22
Espèces de flores intégralement protégées	5
Espèces de flores partiellement protégées	172
Total	488

Source : Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts

La Guinée a par ailleurs ratifié la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) depuis 1982. En application de cette convention, le pays a pris des mesures strictes de surveillance de certaines espèces protégées classées en deux catégories : A (entièrement protégées) et B (partiellement protégées).

Le braconnage touche particulièrement les zones transfrontalières et il semble avoir augmenté entre 2016 et 2019. En effet, sur cette période, le nombre de fauves illégalement abattus a été multiplié par 5,5, passant de 8 à 44 (Tableau 11).

Tableau 11 : Évolution du nombre de fauves abattus entre 2015 et 2019

Fauves tués	2015	2016	2017	2018	2019
Civettes	0	5	0	0	44
Panthères	0	1	1	0	0
Lions	0	1	0	0	0
Hyènes	0	0	1	1	0
Chacals	0	1	0	0	0
Total	0	8	2	1	44

Source : Annuaire statistique de l'INS (2022)

Les autorités utilisent trois stratégies complémentaires pour lutter contre le braconnage: (i) la sensibilisation des populations aux méfaits du braconnage et sur les enjeux de la préservation de certaines espèces telles que les chimpanzés, (ii) la mise en place de projets générateurs de revenus comme alternative au braconnage et (iii) la répression contre les braconniers mis aux arrêts. Dans sa lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, la Guinée bénéficie de l'appui d'associations, d'ONG diverses et de projets transnationaux. Le principal défi auquel le pays est confronté dans la lutte contre le braconnage est l'insuffisance de moyens (humains, techniques et matériels) par rapport à l'étendue des zones à protéger.

Pour inverser la tendance actuelle de la dégradation rapide de ses écosystèmes et assurer leur protection de manière durable, la Guinée devra relever trois principaux : (i) mobiliser et allouer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre correcte des différents projets, programmes et stratégies envisagés pour la protection des écosystèmes et de leur biodiversité ; (ii) faire en sorte que les mesures de protection et d'exploitation raisonnée envisagées (schémas et procédures d'aménagement) prennent en compte les attentes, les besoins et les préoccupations des populations riveraines afin de garantir la durabilité des résultats.

Ce qui passe nécessairement par l'implication des populations locales à la conception des programmes d'aménagement et de protection ainsi que la prise de mesures de compensation par des actions spécifiques de développement rural, les restrictions apportées par le classement et l'aménagement de la forêt à l'exercice antérieur de certains droits traditionnels de jouissance (culture, pâturage, chasse) ; des mesures d'intéressement des populations périphériques aux retombées positives de la forêt (création d'emplois, bénéfice de certains produits forestiers, affectation de recettes touristiques et artisanales) et des mesures de sensibilisation et de formation écologique appropriée (démonstration des apports bénéfiques d'un écosystème forestier protégé) ; (iii) parvenir à mettre en œuvre des programmes de reboisement comme condition préalable à l'exploitation forestière à des fins commerciales.

Pour préserver et restaurer ses écosystèmes terrestres, la Guinée devrait également : i) accroître la part du budget de l'État alloué au secteur de l'environnement ; ii) améliorer le suivi des activités minières pour minimiser leurs impacts sur les ressources naturelles ; s'assurer de la mise en œuvre des dispositions prévues dans les codes environnementaux ; vi) assurer un meilleur suivi sur les ressources forestières et eau et vii) disposer d'un Atlas de la flore et de la faune.

DÉFIS

- > Conservation des écosystèmes terrestres, de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- > Réduction de la déforestation, la désertification et la perte de biodiversité ;
- > Accroissement de la part du budget de l'État alloué au secteur de l'environnement ;
- > Amélioration du suivi des activités minières pour minimiser leurs impacts sur les ressources naturelles ;
- > Amélioration de l'application des dispositions prévues dans les codes environnementaux ;
- > Assurance d'un meilleur suivi sur les ressources forestières et eau ;
- > Disposition d'un Atlas de la flore et de la faune.

5.4. PAIX



ODD 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable

À travers l'ODD 16, l'agenda 2030 vise à faire régresser la criminalité violente, le trafic sexuel, le travail forcé et la maltraitance des enfants. Il s'agit également d'améliorer l'exercice des droits civils et politiques, notamment le droit à l'identité juridique universelle et l'enregistrement des naissances, garantissant le droit à un nom et à une nationalité, la reconnaissance devant la loi et l'accès à la justice. Ces actions ouvrent également la voie à la mise en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Cible 16.1

Réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Le Gouvernement, en partenariat avec la Commission de Consolidation de la Paix de l'Organisation des Nations Unies, a engagé d'importantes réformes du secteur de la sécurité (Armée, Police, Justice, Douanes et Environnement), avec pour priorité l'assainissement du fonctionnement des corps de défense et de sécurité ainsi que le renforcement de leurs capacités, dans le but d'établir une nouvelle relation de confiance avec les populations. Les réformes engagées au cours de ces dernières années ont concerné non seulement le cadre légal mais aussi le cadre institutionnel du Secteur de la Sécurité.

Entre 2022 et 2023 plusieurs sessions de formation en droits de l'Homme à l'intention de 140 membres des forces de sécurité, particulièrement ceux directement impliqués dans les opérations de maintien de l'ordre public, les Brigades Anti-criminalité et le Conseil de discipline des Services de Sécurité et de protection civile. D'autres efforts

sont en cours pour lutter contre l'impunité au sein des unités des Forces de Défense et de Sécurité. En particulier, le Code de Justice militaire adopté en 2016 a permis aux Tribunaux militaires de traiter un nombre important de dossiers dans le respect des garanties d'un procès juste et équitable telles que préconisées par les traités internationaux en matière de droits de l'Homme que la Guinée a ratifiés. Les cas de VBG (femmes et enfants/mineurs) sont de plus en plus identifiés et davantage traités avec plus de professionnalisme par le système de justice pénal, tant à Conakry que dans les sept autres régions administratives du pays. Ces efforts ont permis d'enregistrer des progrès satisfaisants. Cependant les défis à relever restent encore importants.

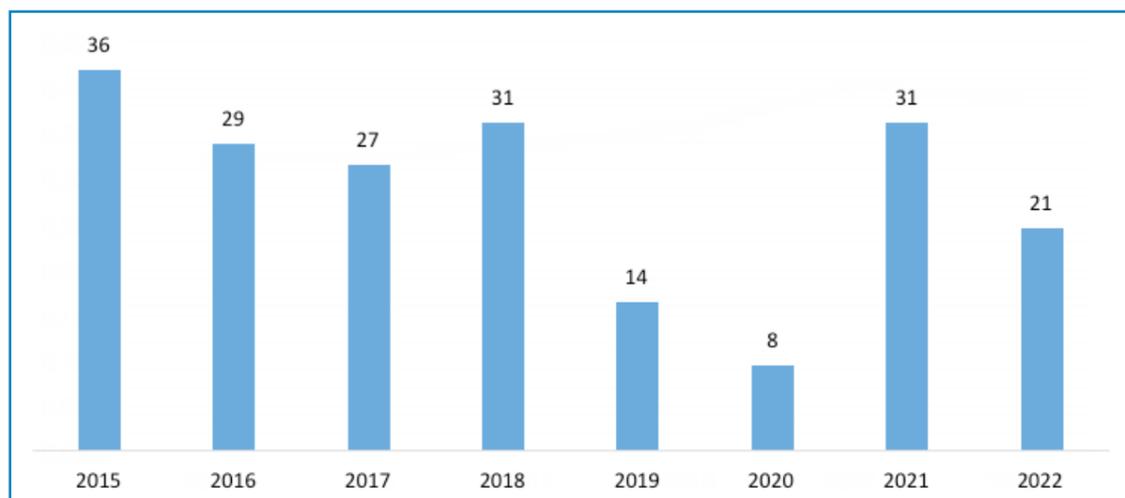
La Guinée enregistre plusieurs cas de décès liés à des cas de violence (homicides volontaires, accidents de la route, manifestations sociopolitiques, entre autres).

● MORTALITÉ PAR HOMICIDE VOLONTAIRE

Le nombre d'homicides volontaires a globalement baissé (d'environ 41 %) entre 2015 et 2022. L'analyse de l'évolution du nombre d'homicides volontaires montre que le rythme de la baisse a

été nettement plus important sur la sous-période 2018-2022 (32 %) que sur celle 2015-2018 (14 %) (Graphique 14).

Graphique 14 : Évolution du nombre de victimes d'homicide volontaire entre 2015 et 2022



Source: Annuaire statistique de l'INS (2022)

● MORTALITÉ PAR ACCIDENT DE LA ROUTE

Sur la période 2015-2021, 3300 personnes ont perdu la vie sur les routes guinéennes, soit 228 personnes tuées par an et neuf personnes tuées par semaine, en moyenne. Les personnes tuées par accident de la route sont majoritairement des hommes et les enfants ne sont pas épargnés.

En effet, sur la période 2015-2021, en moyenne, plus de la moitié (55 %) des personnes tuées sont des hommes contre 26 % de femmes et 19 % d'enfants. Par ailleurs, le nombre de personnes tuées par accident de la route varie fortement selon l'année. En effet, 2018 (1176) et 2021 (739) ont été de loin les années les plus meurtrières sur les routes guinéennes (Annuaire statistique 2022, INS).

Par ailleurs, le nombre de personnes tuées par accident de la route a globalement baissé de 31 % entre 2018 et 2022, passant de 4871 à 3351. Toutefois, les fluctuations importantes de cet indicateur, d'une année à une autre, indiquent une relative inefficacité des politiques de la sécurité routière en cours de mise en œuvre.

En 2022, la Police Nationale a enregistré 2499 cas d'accidents de la circulation ayant occasionné le décès de 670 personnes, 838 blessés graves, avec des dégâts matériels importants.

● MORTALITÉ LIÉE AUX MANIFESTATIONS SOCIOPOLITIQUES

En mars 2020, au moins 12 personnes (quasiment toutes de jeunes) ont été tuées dans des manifestations et plus de 30 autres ont été blessées, dont 10 par balle. Plusieurs arrestations et détentions jugées arbitraires ont également été enregistrées (activistes de la société civile, membres des partis politiques d'opposition). Entre octobre 2019 et juillet 2020, au moins 50 personnes ont été tuées en Guinée lors de manifestations contre le changement de Constitution et lors de protestations contre le manque d'électricité et contre la gestion des barrages sanitaires mis en place pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Près de 200 autres personnes ont été blessées et vivent pour certaines d'entre-elles avec de graves séquelles.

Au titre du 2^{ème} Examen périodique universel du

21 janvier 2020, le Ministère de la Sécurité, avec l'appui de ONU-Droits de l'Homme, a organisé entre 2022 et 2023 plusieurs sessions de formation en droits de l'homme à l'intention de 140 membres des forces de sécurité, particulièrement ceux directement impliqués dans les opérations de maintien de l'ordre public (CMIS et Brigades Anti-criminalité) et le Conseil de discipline des Services de Sécurité et de protection civile. Ces sessions de renforcement des capacités ont mis en avant le contenu des « Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'usage des armes à feu par les responsables de l'application de la loi », des autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et du Droit International Humanitaire qui engagent la Guinée, ainsi que de la « Loi N°2015/009/AN portant maintien de l'ordre public en République de Guinée ».

Proportion de la population victime a) de violences physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents

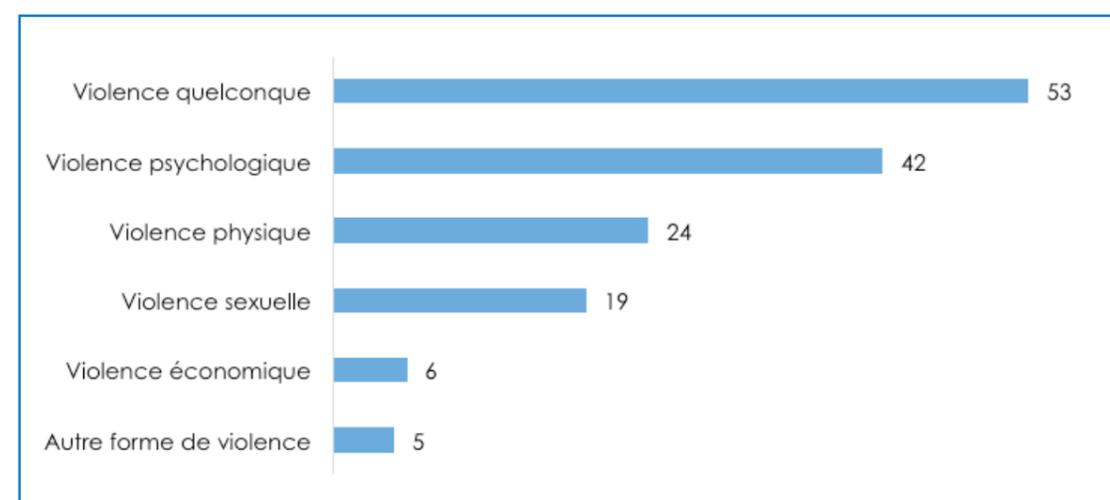
Les données les plus complètes disponibles sur les VBG en Guinée datent de 2016 (enquête nationale sur les VBG en Guinée). Selon ces données, plus de la moitié des femmes de 15-64 ans ont subi une quelconque VBG au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête.

En effet, 94,5% des femmes âgées de 15 à 49 ans sont victimes de mutilations génitales féminines (MGF). De plus, 46% des femmes âgées de 15-49 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans et 17 % avant l'âge de 15 ans (EDS-2018). Le rapport du Gouvernement sur les violences basées sur le genre de 2016 indiquait que 29,3% des femmes étaient victimes de violences sexuelles et 55,7% étaient victimes de violences physiques (ENVBG-2016).

L'analyse des résultats par forme de VBG montre que les violences psychologiques sont de loin les plus fréquentes chez les femmes (42 %). Les violences physiques touchent une femme sur quatre et les violences sexuelles touchent une femme sur cinq (Graphique 15).



Graphique 15 : Proportion de femmes de 15-64 ans ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon la forme de la VBG



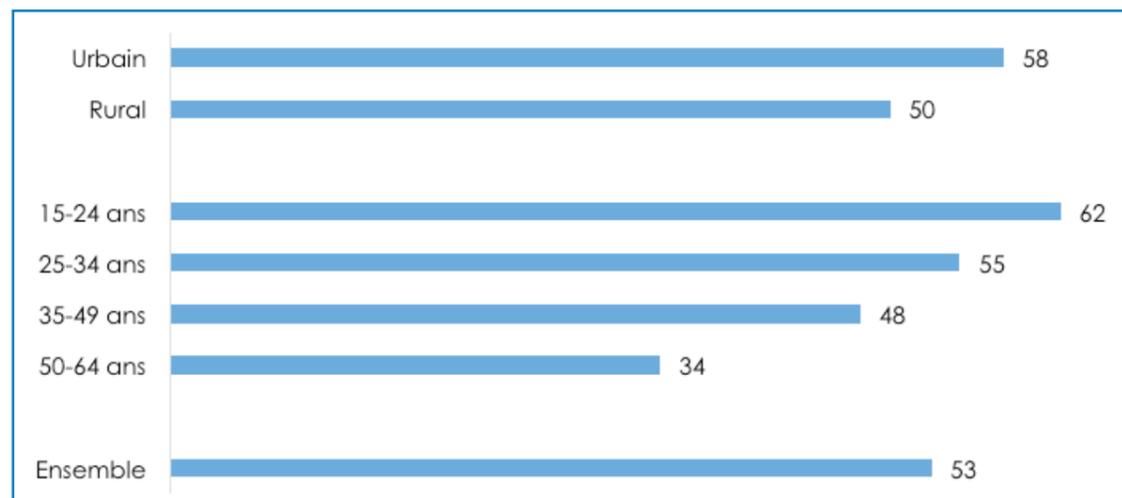
Source: Enquête nationale sur les VBG (2016)



La proportion de femmes de 15-64 ans ayant subi une forme quelconque de VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête en 2016 varie selon le milieu de résidence et l'âge de la femme. En effet, les résultats montrent que, en 2016, les femmes vivant dans les zones urbaines ont été relativement plus nombreuses (58 %) que leurs

consœurs des zones rurales (50 %) à être victimes d'une forme quelconque de VBG au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Du point de vue de l'âge, les résultats indiquent que les femmes des jeunes générations sont nettement plus touchées par les VBG : 62 % pour les 15-24 ans et 55 % pour les 25-34 ans (Graphique 16).

Graphique 16 : Proportion de femmes de 15-64 ans ayant subi une forme quelconque de VBG au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon certaines caractéristiques sociodémographiques



Source: Enquête nationale sur les VBG (2016)

Les violences conjugales touchent davantage les femmes (41 %) que les hommes (37 %).

VIOLS

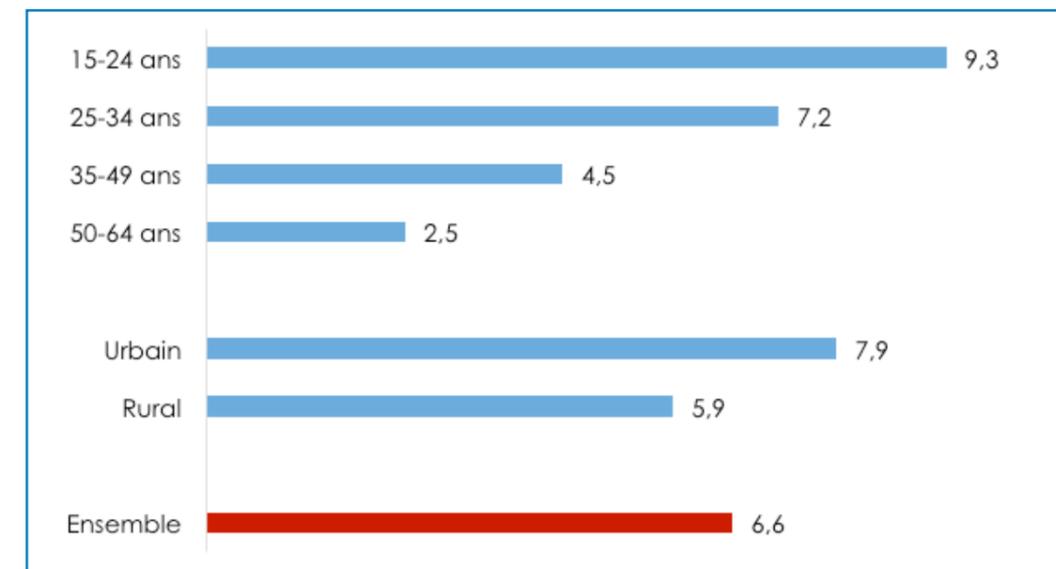
L'enquête VBG de 2016 avait également abordé les questions de viol. Il résulte des résultats que, durant les 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, une femme de 15-64 ans sur 15 (6,6 %) aurait subi un viol au moins une fois. La proportion de femmes de 15-64 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois un viol au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête est plus élevée chez les jeunes femmes : 9,3 % chez les 15-24 ans et 7,2 % chez les 25-34 ans (Graphique 17).

Plusieurs mesures concrètes sont prises, notamment la mise en place d'un cadre institutionnel et l'adoption de nombreux instruments juridiques de protection des enfants. On note ainsi, la mise en place du comité guinéen de suivi des droits de l'enfant (1995), l'adoption d'un dispositif standard de protection de l'enfant à base communautaire (2010), l'organisation du premier forum national sur l'enfance (2012), la signature d'accords et de traités bilatéraux et multilatéraux relatifs à la mobilité et à la protection de l'enfant

contre la traite, la participation active de la Guinée aux rencontres régionales et internationales sur les droits et la protection des enfants. Ainsi, la Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant-2015 vient combler les lacunes de la Politique Nationale de l'Enfance de 2007 tout en prenant en compte les préoccupations, mais aussi les expériences et les apports de l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'enfance en Guinée (Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant en Guinée-PNPDBE, Mai 2015).

En 2022, l'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile a déferé à la Justice plusieurs dossiers, notamment : 249 cas de viol, 87 cas de coups et blessures, 37 cas de mariage forcé et précoce, 36 cas de violences conjugales, 13 cas de harcèlement.

Graphique 17 : Proportion de femmes de 15-64 ans ayant déclaré avoir subi au moins une fois un viol au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête



Source: Enquête nationale sur les VBG (2016)

RECOURS APRÈS LA DERNIÈRE VIOLENCE SUBIE

Les résultats de l'enquête nationale sur les VBG conduite en 2016 indiquent un faible recours après une violence subie. En effet, parmi les femmes ayant déclaré avoir subi une violence au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, seule une femme sur quatre en a parlé à quelqu'un.

Parmi ces femmes victimes de violence, 5 % affirme avoir porté plainte et parmi celles qui ont porté plainte suite à la dernière violence subie, moins de 3 % (2,7 %) ont obtenu une réponse et 2 % seulement ont été satisfaites de la réponse obtenue.

Cible 16.2

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

La Guinée dispose d'un environnement juridique et institutionnel résolument porté vers la protection des enfants. En effet, sur le plan juridique, en plus du code de l'enfant adopté sur le plan national, le pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Sur le plan institutionnel, le pays a mis en place un Parlement des enfants ainsi qu'un Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM).

Malgré ces efforts, les enfants guinéens (garçons et filles) continuent d'être victimes de nombreuses formes de violences et d'exploitation. Les viols, les abandons et les violences physiques (y compris les coups et blessures volontaires) constituent les trois formes de violence les plus courantes auxquelles les enfants ont été victimes au cours de la période 2020-2023, selon les chiffres officiels de l'OPROGEM (Tableau 12). En effet, à elles seules, ces trois formes de violence regroupent la majorité de l'ensemble des violences subies par les enfants sur cette période : 67 % en 2020, 62 % en 2021, 64 % en 2022 et 56 % en 2023.

Le viol est de loin la forme de violence la plus fréquente dont ont été victimes les enfants guinéens

sur la période 2020-2023. Ensuite viennent les abandons d'enfant et les violences physiques sur enfant. Ainsi, en 2020, les données de l'OPROGEM indiquent qu'il y a eu en moyenne un cas de viol d'enfant tous les jours, 5,3 cas d'abandons d'enfant et 4,2 cas de violence physique sur enfant toutes les semaines.

Grâce aux efforts fournis par les autorités (jugement de la plupart des cas par la justice et sanctions des auteurs) et l'appui de la société civile (ONG de défense des droits de l'enfant et presse notamment à travers la médiatisation de certains cas), le nombre de cas de violence sur les enfants a baissé de façon spectaculaire entre 2020 et 2023 et ce quel que soit le type de violence considéré.

À titre d'illustration, entre 2020 et 2023, le nombre de cas de viol d'enfant a été divisé par près de quatre (3,8), celui d'abandons par plus de huit (8,4) et celui de violence physique sur enfant par près de huit (7,6) (Tableau 12).

En 2023, les viols, les enlèvements et les abandons demeurent les trois principales formes de violence auxquelles les enfants guinéens sont confrontés.

Cible 16.3

Promouvoir l'état de droit et garantir à tous un égal accès à la justice

Sur le plan national, des avancées considérables ont été réalisées dans la promotion de l'État de droit et la garantie pour tous à un égal accès à la justice, grâce aux réformes engagées dans l'institution judiciaire et la législation guinéenne : code pénal, code de procédure pénale, code de justice militaire, code civil, code de l'Enfant, installation du Conseil Supérieur de la Magistrature, signature et application effective du décret fixant le régime de rémunération des magistrats, mise en place de la Cour Constitutionnelle, entre autres.

Ainsi, pour la première fois en Guinée le Conseil Supérieur de la Magistrature a été saisi de plaintes contre des magistrats et sur 20 plaintes reçues, 9 sanctions ont été prononcées, dont une radiation. Au titre des progrès réalisés, on note également le suivi des lieux de détention à l'intérieur du pays et à la prison centrale de Conakry, la gestion quotidienne des recours formulés par les victimes de violations des droits de l'homme et la mise en place, par le Ministère de la Justice, de trois observatoires sur la torture, les détentions préventives et arbitraires et sur les violences faites aux femmes.

La surpopulation carcérale, le comportement non professionnel du personnel de justice et le manque d'indépendance judiciaire restent toujours des défis importants à relever. Un plan de réforme de la justice pour la période 2015-2019 prévoit la poursuite des réformes et la création des conditions pour une justice professionnelle et indépendante.

Par ailleurs, les sessions des Assises nationales pour la réconciliation en Guinée, organisées par le Gouvernement de Transition en mars et avril 2022, ont formulé 45 recommandations structurées autour de la recherche de la Vérité, de la Justice, des réparations et des réformes institutionnelles garantissant la non-répétition des exactions ou événements douloureux du passé en Guinée. Trente-six sessions d'échanges et de sensibilisation à l'attention des cadres de l'administration publique et des communautés, 18 émissions radio, et six conférences débats ont été organisées par la Primature avec l'appui de ONU-Droits de l'Homme, du PNUD, de l'UNFPA à travers un financement du PBF, touchant plus de 24.000 participants directs, incluant les membres de l'administration publique, les étudiants, les enseignants et chercheurs ainsi que près de 200.000 auditeurs dans 18 des 33 préfectures

que compte la Guinée. L'objectif de sensibilisation était de partager et rendre accessibles les 45 recommandations des assises, et de recueillir les préoccupations des populations dans leur ensemble sur les priorités qui devraient être celles des autorités de la Transition dans le cadre de la mise en œuvre de ces 45 recommandations.

L'ensemble de ces recommandations visent la consolidation de l'état de droit et la réconciliation entre les fils et filles du pays. C'est à ce titre que le Procès des événements du 28 septembre 2009 a été organisé par le Tribunal de Première Instance de Dixinn à Conakry. Cette initiative apporte une réponse adéquate à la recommandation N°113.80 du Conseil des droits de l'homme de l'homme à l'issue du second Examen périodique universel de la Guinée en janvier 2020, encourageant les autorités à « Prendre toutes les mesures nécessaires pour que le procès lié aux massacres perpétrés dans le stade le 28 septembre 2009 puisse avoir lieu en juin 2020 ».

Dans le but de favoriser l'accès de toutes les victimes à la justice et à une réparation, le Gouvernement a adopté le 23 septembre 2022 la Loi L/2022.013/CNT portant protection des victimes et des témoins et autres personnes en situation de risque » et a mis en place un Fonds d'indemnisation des victimes. Egalement, est en cours d'élaboration, un « avant-projet de loi fixant les règles générales relatives à la réparation administrative des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme en République de Guinée ».

Enfin, une « stratégie nationale de mise en œuvre des recommandations des Assises nationales pour la réconciliation en Guinée » a été rédigée en 2023 sous l'égide de la Primature et est en attente d'être validée pour servir de document de politique nationale en la matière.

Sur le plan international, la Guinée a renoué avec les mécanismes onusiens et africains de protection des droits de l'homme. Durant la période couverte par le présent rapport, le Gouvernement a soumis une dizaine de rapports initiaux et périodiques en retard depuis plusieurs années, non seulement aux organes de l'Union Africaine, mais aussi aux organes de traités et au Conseil des droits de l'homme de l'ONU au titre du second cycle de l'examen périodique universel de 2020.

Tableau 12 : Évolution du nombre d'enfants victimes formes de violences entre 2020 et 2023

Type de violence	2020	2021	2022	2023
Viols	378	186	188	100
Enlèvements	81	77	112	44
Abandon	276	131	175	33
Séquestration	35	39	32	23
Coups et blessures / Violences physiques	221	167	165	29
Détournement de mineurs	15	21	3	1
Mariages d'enfants / forcés	72	45	57	16
Enfants disparus	75	16	0	16
Incitation de mineurs à la débauche / Proxénétisme	29	33	18	2
Infanticide	2	7	1	2
Maltraitance	94	53	57	13
Traite de personnes	24	7	20	4
Exploitation de mineurs	0	5	0	4

Source : Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM)

Aussi, l'Armée, la Gendarmerie et la Police ont participé avec succès aux opérations onusiennes de maintien de la paix au Mali dans le cadre de la MINUSMA, en RDC et en Centrafrique. A cet effet, entre 2013 et 2022, les Forces Armées ont bénéficié de sessions d'information et de sensibilisation sur

les standards internationaux en matière des droits de l'homme, du Droit International humanitaire et de lutte contre les VBG, avec le soutien de ONU-Droits de l'Homme. Sur le plan de la coopération judiciaire, 17 dossiers ont fait l'objet de commission rogatoire internationale, en 2022.

Cible 16.5

Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

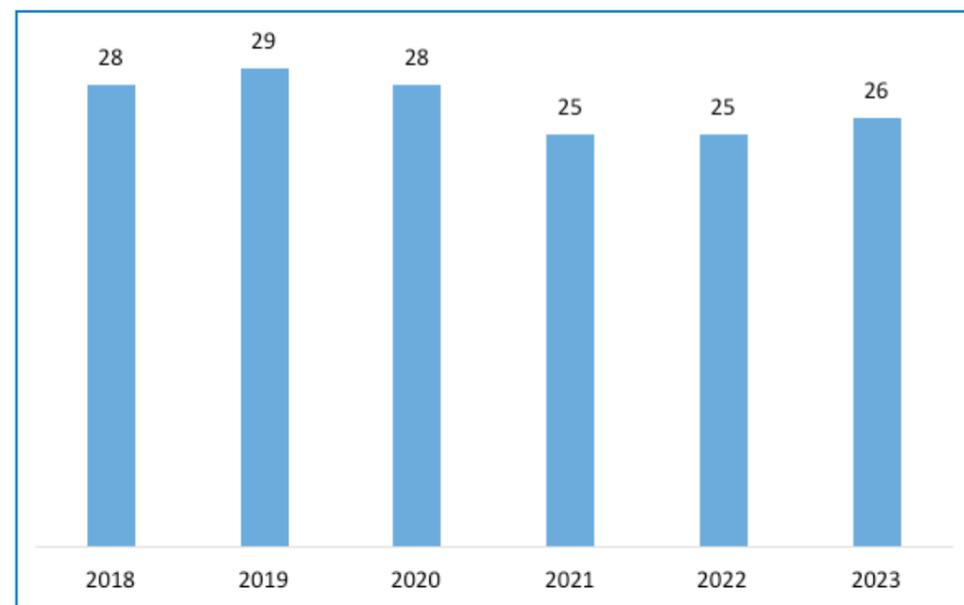
La corruption et l'impunité sont largement répandues en Guinée et touchent pratiquement tous les secteurs, en particulier les secteurs de la justice, de la sécurité et du service des impôts et taxes. L'évaluation de la fragilité de la Guinée, conduite en 2016 a mis en évidence que la corruption et l'impunité sont en troisième position des facteurs de fragilité du pays.

En 2017, la Guinée s'est dotée d'une politique anticorruption. Elle dispose également d'une Agence Nationale de lutte contre la Corruption qui ne dispose pas des ressources nécessaires à la

réalisation des missions qui lui sont assignées. En plus, l'Assemblée nationale a voté en 2017 une loi anti-corruption. La faiblesse du système judiciaire et l'impunité quasi généralisée constituent des obstacles non négligeables dans la lutte contre la corruption en Guinée.

Le score de l'indice de perception de la corruption élaboré chaque année par l'ONG Transparency International de la Guinée a globalement baissé entre 2018 et 2023, faisant passer le classement du pays de 138ème en 2018 à 141ème en 2023, sur 180 pays étudiés (Graphique 18).

Graphique 18 : Évolution du score à l'indice de perception de la corruption de la Guinée entre 2018 et 2023



Source: Transparency International (<https://www.transparency.org/en/countries/guinea>)

Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

Une enquête réalisée auprès des ménages et des entreprises en 2015 par l'Agence Nationale de lutte contre la Corruption avec l'appui technique de l'INS révèle que 96 % des personnes enquêtées estiment que l'absence de sanction contre les fonctionnaires soupçonnés de corruption est la cause principale de la corruption dans le pays.

Dans le but de lutter efficacement contre la fraude économique et fiscale, le Gouvernement de Transition a mis en place en décembre 2021 une Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Cette juridiction pénale spéciale de premier et second degré est compétente pour toutes les infractions à caractère économique et financier (corruption, vol, abus de confiance, détournement, blanchiment de capitaux, enrichissement illicite) d'un montant égal ou supérieur à un milliard de francs guinéens commis par tout agent public ou étranger dans la passation des marchés dans les services publics et privés en Guinée.

Les résultats de l'enquête d'Afrobarometer réalisée en Guinée en 2022 confirment également l'étendue de la corruption dans le pays. En effet, en 2022, plus de la moitié (54 %) des personnes ayant demandé de l'aide de la police au cours

de l'année écoulée affirment avoir dû payer un pot-de-vin pour obtenir l'aide dont elles avaient besoin et deux tiers (66 %) des personnes ayant demandé de l'aide de la police au cours de l'année écoulée affirment avoir dû payer un pot-de-vin pour éviter des ennuis avec la police.

Par ailleurs, le sentiment d'insécurité a augmenté chez les populations entre 2017 et 2022. En effet, la proportion de personnes qui déclarent ne pas s'être senties en sécurité dans leur quartier au moins une fois au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête est passée de 37 % à 46 % sur cette période. Sur la même période, la proportion de personnes qui déclarent craindre de subir un crime dans leur propre maison est passée de 33 % à 40 %.

Ces chiffres sur le sentiment de sécurité des citoyens corroborent ceux relatifs à la confiance aux forces de défense et de sécurité. En effet, la proportion des citoyens qui déclarent faire confiance à la police/gendarmerie a baissé entre 2017 et 2022, passant de 42 % à 38 % entre ces deux années. De même, la proportion des citoyens qui déclarent faire confiance aux forces de défense est passée de 51 % à 48 % sur la même période (Enquête Afrobarometer, 2023).

Cible 16.6

Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

Les résultats de l'enquête d'Afrobarometer³¹ réalisée en Guinée en 2022 indiquent un niveau relativement satisfaisant de la population envers les services publics. En effet, parmi les personnes ayant été en contact avec la police au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, 60 % déclare qu'il était facile d'obtenir de l'assistance de la police, et donc on peut considérer que la dernière expérience de cette population avec les services publics a été satisfaisante.

Durant la période couverte par le présent rapport volontaire (2018-2023), la Guinée a organisé des élections communales et communautaires en février 2018, puis un double scrutin référendaire et législatif en octobre 2020. Ces consultations nationales, organisées dans un climat de tensions communautaires et de contestations par l'opposition politique dite « radicale », ont ouvert la voie au Président en exercice à un 3ème mandat.

³¹ Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains, relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 9 (2021/2023) couvrent 39 pays dont la Guinée.

C'est dans ce contexte de crises sociopolitiques que le 5 septembre 2021 les FDS, réunies au sein du CNRD, ont pris le pouvoir, suspendu la Constitution, dissout le Gouvernement et les institutions républicaines et instauré une Transition politique.

La Charte de la Transition, promulguée le 27 septembre 2021, se fixe en son article 2, comme mission, entre autres « la refondation de l'Etat pour bâtir des institutions fortes, crédibles et légitimes garantissant un Etat de droit, un processus démocratique inclusif, apaisé et durable, gage d'un

développement social, économique et culturel effectif ». Aussi, le renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité, figurent en tête de liste des priorités nationales. Les autorités de la Transition travaillent activement pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Dans cette perspective certaines institutions républicaines telles que la Cour des comptes, la Cour Suprême, la Haute Autorité de la Communication, ont été réhabilitées. Aussi, le Conseil National de la Transition (CNT) a entamé le processus de rédaction d'un projet de Constitution qui sera adoptée par référendum.

Cible 16.7

Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux de prise de décisions

L'agenda 2030 prône la parité aux postes dans les institutions nationales et locales. Ce qui implique une représentation adéquate des différentes couches de population définies par le sexe, l'âge, la situation au regard du handicap, entre autres.

En Guinée, les différentes catégories sociales définies par l'âge, le sexe ou autres caractéristiques sociodémographiques n'ont pas une représentation proportionnelle dans les institutions publiques, en particulier dans les instances de prise de décisions. Les femmes et les jeunes sont, par exemple, assez largement

sous-représentés dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux.

Alors que les ODD visent la parité hommes-femmes dans la répartition des postes au sein des différentes institutions nationales, les données disponibles indiquent que la Guinée est encore loin de cette cible. En effet, au sein de tous les organes, les femmes sont largement sous-représentées en 2021 : 16 % dans les organes législatifs, 31 % à la fonction publique et 6 % dans les organes judiciaires.

Cible 16.10

Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

La Guinée a promulgué une loi en 2010 sur le droit de l'accès des médias à l'information publique. Les dispositions de cette loi sont censées favoriser la transparence et la participation des citoyens au processus de prise de décisions et d'évaluation des politiques et types de développement. Cependant, les journalistes éprouvent toujours des difficultés à avoir accès à ces informations.

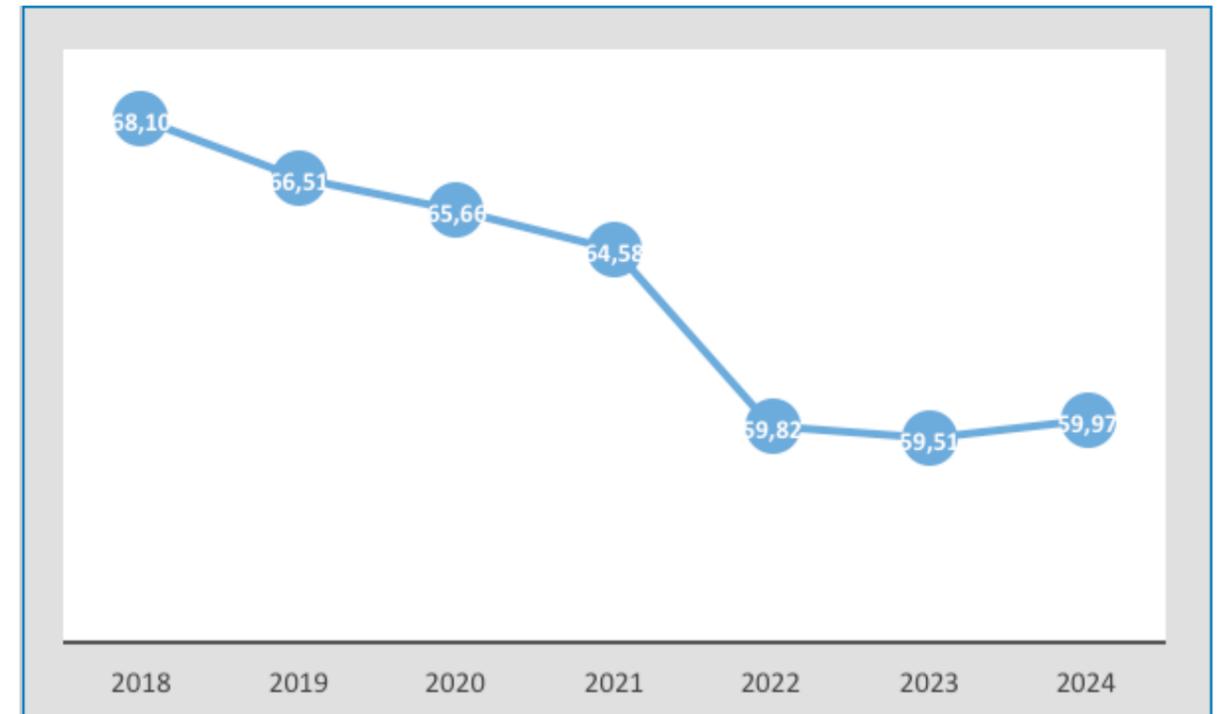
L'analyse de l'évolution entre 2018 et 2024 de l'indice de la liberté de presse pour la Guinée selon Reporters Sans Frontières montre une détérioration assez nette de la situation. En effet, la valeur du score plaçait déjà la Guinée dans la catégorie de pays à situation problématique jusqu'en 2020. À partir de 2021, la valeur de ce

score a fait basculer le pays dans la catégorie de pays à situation difficile (Graphique 19).

Pour une sortie de crise, le Gouvernement a engagé des négociations avec les acteurs des médias pour mettre en place un certain nombre de mesures, entre autres, un mécanisme d'autorégulation des journalistes.

Enfin, le Gouvernement de Transition, sur initiative du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, a engagé en 2022 un processus d'adoption d'une Loi portant « prévention et répression des discours de haine et d'incitation à la haine, à la discrimination et à la violence ».

Graphique 19 : Évolution de l'indice de la liberté de presse de Reporters Sans Frontières entre 2018 et 2024



Source: Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr/pays-guin%C3%A9e>)

DÉFIS

- > Renforcement de l'état de droit et des institutions pour assurer une gouvernance transparente et inclusive ;
- > Modernisation du système judiciaire et sécuritaire et renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité ;
- > Réduction des pesanteurs culturelles en faveur de la justice traditionnelle et ses conflits avec la justice moderne ;
- > Renforcement de la culture des droits de l'homme et de la citoyenneté ;
- > Amélioration de la couverture sécuritaire entre les différentes régions ;
- > Amélioration de la gouvernance dans la gestion des affaires ;
- > Rétablissement de la confiance des populations envers les institutions publiques ;
- > Renforcement de la cohésion nationale et poursuite du processus de réconciliation nationale, notamment à travers la mise en œuvre effective des 45 recommandations des Assises nationales ;
- > Accroissement de l'accès à la justice et application du principe de l'égalité pour tous, en particulier pour les groupes marginalisés.

5.5. PARTENARIAT



ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Cible 17.10

Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce

La Guinée est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 25/10/1995, qui accompagne la mise en œuvre du programme cadre intégré et renforcé dans le cadre de l'aide publique au développement (APD). À compter de cette adhésion, le pays s'est attelé à mettre en conformité sa législation en matière de commerce et de douane avec le système commercial multilatéral. En outre, la Guinée est membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Zone de Libre Échange Continental Africaine (ZLECAF). Ces adhésions donnent à la Guinée des opportunités pour accroître sa part sur les marchés d'exportation sous-régionaux, continentaux et mondiaux.

Pour valoriser ces opportunités et relever les défis relatifs à ce domaine, le pays devra :

- Renforcer les capacités dans la mise en conformité de la législation fiscale et douanière avec les regroupements de ces organes sous-régionaux, continentaux et mondiaux ;
- Renforcer le tissu productif et la valeur ajoutée dans les secteurs manufacturiers en transformant les ressources minières et agricoles ;
- Développer une chaîne de valeurs logistiques et un réseau de transports efficace.

Cible 17.11

Accroître nettement les exportations du pays

Globalement, les exportations de la Guinée ont plus que doublé entre 2018 et 2022, passant de GNF 29 781 milliards à GNF 63 652 milliards sur cette période. Toutefois, en 2022, les exportations ont reculé de 28,7% par rapport à 2021. Cette baisse est imputable principalement à celles des ventes à l'extérieur de l'or (-28,4 %), de la

bauxite (-10,5 %) et de l'oxyde d'aluminium (-2,2 %). En revanche, cette diminution est atténuée par la hausse des produits pétroliers réexportés (+21,7 %) et des exportations de cacao (+10,8 %). La structure des exportations est constituée de produits primaires, notamment miniers.

Cible 17.13

Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

La Guinée a renforcé la coordination et la cohérence de sa politique macroéconomique avec des agrégats relativement satisfaisants comparés aux pays de la sous-région : une économie résiliente avec une croissance de 5,9 %, en 2023 ; une appréciation de la monnaie par rapport au USD, depuis 2019, passant de 9184 GNF à 8511 pour 1 USD, en 2023. L'encours de la dette par rapport au PIB reste relativement faible et tourne autour de 36 % du PIB, en 2023 ; le revenu par tête d'habitant qui s'améliore en dépassant les 1100 USD/habitant ; et, un déficit budgétaire maîtrisé et estimé à 1,2 %, en 2023 ; et, finalement un taux d'inflation estimé à 6,5 % (INHPC), en 2023 (Source des données chiffrées : Cadrage macroéconomique, 2023).

Tous ces éléments positifs font que le classement de la Banque Mondiale en 2023 a basculé la Guinée dans le groupe des pays à revenu intermédiaire. Toutefois, le pays reste vulnérable aux cours mondiaux des ressources minières et le risque est de rester piégé dans l'intervalle inférieure de la catégorie des pays à revenu intermédiaire, du fait d'une diversification limitée de son économie et la stagnation du revenu par tête d'habitant. Pour pallier à cette vulnérabilité, le pays doit diversifier son économie afin d'accroître sa richesse et créer plus d'emplois décents.

Cible 17.14

Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

Le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022–2025, constitue pour la période de référence, la feuille de route du Gouvernement de Transition, et a pour objectif de renforcer la cohérence des politiques de développement durable. Le PRI, tout comme les programmes de développement qui l'ont précédé, intègre l'ensemble des ODD, dans ses cinq axes stratégiques.

La coordination du mécanisme institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PRI, sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, est assurée par le Ministre du Plan et de la Coopération Internationale, appuyé par un comité interministériel de suivi et d'évaluation de sa mise en œuvre.

Ce dispositif institutionnel, qui a pour rôle de formaliser et d'animer un dialogue permanent et inclusif, avec toutes les parties prenantes, autour des

résultats attendus du PRI, comprend un comité de pilotage et un comité technique de suivi. Ce comité de pilotage est composé de tous les membres du Gouvernement ; le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée ; les Conseillers de la Primature ; et, les Représentants de tous les partenaires au développement, bi et multilatéraux présents en République de Guinée.

Dans cette même optique de renforcer la cohérence des politiques, une Stratégie Nationale de Financement Intégré (SNFI) des ODD a été également élaborée en 2022.

Ces programmes, mécanismes et dispositifs institutionnels doivent être renforcés sur le plan technique et financier. Pour ce faire, la coopération Sud-sud et triangulaire sera privilégiée afin de permettre une capitalisation des échanges d'expériences.

Cible 17.15

Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Le PRI constitue l'outil d'opérationnalisation de la feuille de route du Gouvernement de Transition et vise l'amélioration des conditions de vie des populations en général et celle des groupes vulnérables en particulier. En guise d'outil de planification et du cadre des résultats, la Guinée s'est dotée d'un manuel de suivi des indicateurs du PRI, qui est un recueil d'indicateurs et de cibles permettant aux acteurs de disposer des informations nécessaires au suivi technique et à la mesure des performances et des résultats du PRI.

En plus du PRI, le Gouvernement guinéen a mis en place plusieurs instruments, pour la prise en

charge des personnes vulnérables dont l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) et le Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI), qui ciblent en priorité les populations les plus démunies. Cependant, les performances de ces instruments restent relativement faibles.

À ce titre, un renforcement des capacités s'avère nécessaire pour l'atteinte de la cible 17.15 de l'ODD 17, pour la réduction de la pauvreté et plus particulièrement celles des personnes vulnérables.

Cible 17.16

Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites

Le Gouvernement guinéen, pour améliorer le suivi de l'efficacité du développement, a mis en place le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC), chargé d'animer et de renforcer la concertation et la coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

Dans cette même démarche, le Gouvernement, avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) en Guinée, a impulsé la redynamisation et le renforcement de la concertation et de la coordination des PTF dans le pays. Cela a

conduit à la mise en place d'une plateforme de concertation visant, d'une part, la coordination des PTF, et d'autre part, l'articulation avec le CCC. Néanmoins, le fonctionnement et les performances de l'Unité Centrale de Coordination (UCC), qui est un pilier essentiel pour la gestion et la coordination des efforts de développement dans le pays, reste peu efficace. C'est pourquoi, renforcer les capacités de l'UCC s'avère nécessaire pour un cadre multipartite de suivi plus efficace et plus performant.

Cible 17.18 et 17.9

Apporter un soutien accru au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

La planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques passent nécessairement par des statistiques fiables et à jour. Conscientes des faiblesses du pays en ressources techniques, humaines et financières suffisantes lui permettant d'assurer la collecte, la compilation, l'analyse et la distribution de données statistiques exploitables, le pays a fait du renforcement du système national de production statistique une priorité. Il a bénéficié, dans ce cadre, de l'appui de la coopération au développement de l'Union européenne. Cette action contribue aussi à atteindre l'objectif global du Gouvernement guinéen d'améliorer sa

gouvernance dans le secteur public, notamment en favorisant la transparence et un meilleur accès à l'information du citoyen.

C'est ainsi que les autorités guinéennes ont érigé, par décret N°078/PRG/CNDD/SGG du 10 mai 2010, l'ancienne Direction Nationale de la Statistique en l'Institut national de la Statistique (INS), un établissement public à caractère administratif et scientifique, jouissant de l'autonomie administrative et financière et placé sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.



En 2014, le pays a fait adopter la loi L/2014/019/AN portant organisation et réglementation des activités statistiques en Guinée ainsi que tous ses textes d'application.

Entre 2013 et 2018, l'Union européenne a engagé 10 millions d'euros (5 millions sur la période 2013-2015 et 5 millions sur la période 2015-2018) dans le renforcement du système statistique national guinéen afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) et d'améliorer la disponibilité de données statistiques pour la formulation, le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Ces appuis ont permis, entre autres :

- De renforcer les capacités des cadres de l'INS et des autres acteurs du Système Statistique National ;
- De concevoir et mettre en marche des systèmes informatiques des services statistiques auprès des ministères (MS, MESRS, METFP)
- D'appuyer la production d'annuaires statistiques des secteurs de l'éducation, l'emploi et de la santé.

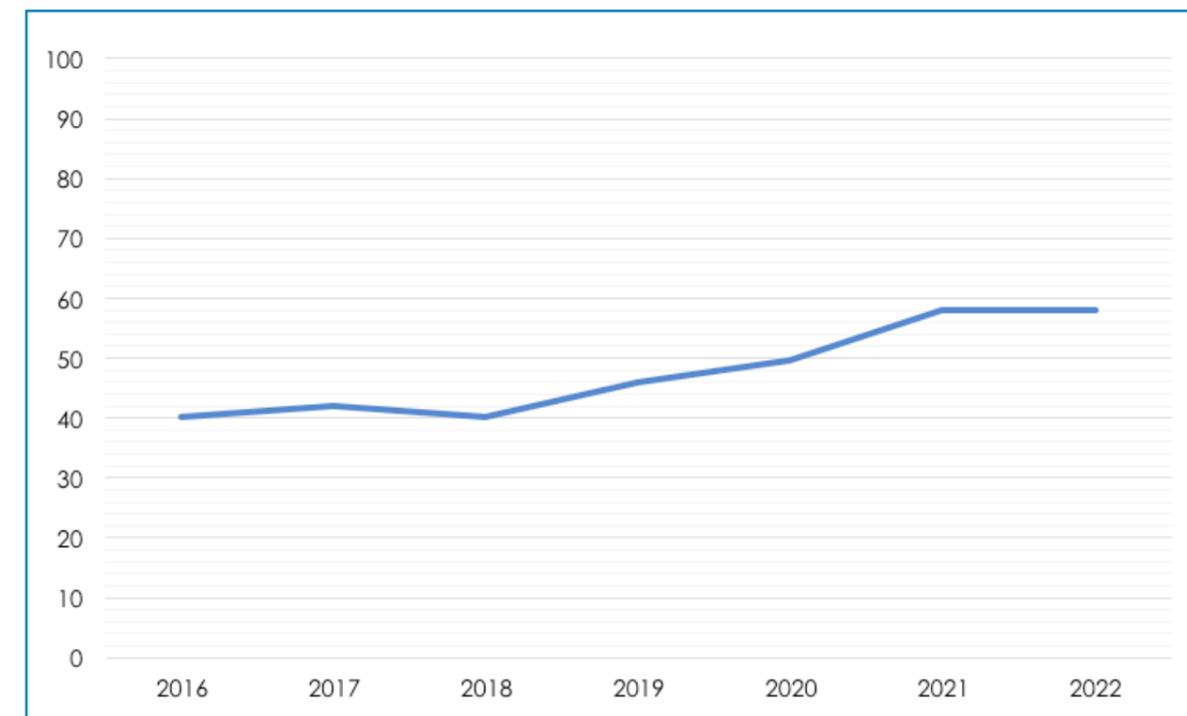
D'autres projets sont également en cours de mise en œuvre. C'est le cas du projet « Renforcement des capacités de gestion des systèmes d'information sur la dette en Guinée » à travers lequel une vingtaine de cadres de la Direction Nationale de la Dette (Ministère de l'Économie et des Finances) ont bénéficié d'une formation avancée sur le SYGADE 6 et un atelier sur la production d'un bulletin statistique.

La Guinée a aussi mis en œuvre deux SNDS : une entre 2009 et 2013 et une entre 2016 et 2020. Celle entre 2016 et 2020 était arrimée au PNDES 2016-2020. Une troisième SNDS est en cours d'élaboration pour assurer un meilleur suivi du PRI et des ODD.

Entre 2015 et 2020, dans le cadre de la mise en œuvre de sa deuxième SNDS, la Guinée a réussi à mobiliser des ressources intérieures et extérieures consécutives pour le financement de la SNDS 2016-2020. En effet, sur un besoin de financement de 54,8 millions de dollars américains, environ 34 millions de dollars ont été mobilisés, soit 62,3 %. La contribution des PTF a été de 23 millions de dollars. Ces ressources ont servi à financer les opérations d'enquêtes, le recensement national de l'agriculture et de l'élevage, la production de statistiques courantes à l'INS et dans les 13 services sectoriels de statistiques (bulletins et annuaires statistiques), l'amélioration de la coordination statistique du SSN et le renforcement des capacités du SSN.

Ces différents efforts ont permis d'améliorer considérablement les capacités statistiques nationales. En effet, l'indice des capacités statistiques de la Guinée a augmenté de 45 % entre 2018 et 2022, passant de 40 à 58 sur 100 sur cette période (Graphique 20). Cette nette hausse de l'indice des capacités statistiques est imputable aux performances enregistrées dans l'amélioration des infrastructures statistiques (dont l'indice a été multiplié par 10), des produits statistiques (augmentation de 37 %) et de l'utilisation des données produites (augmentation de 41 %).

Graphique 20 : Évolution de l'indice de capacité statistique de la Guinée entre 2016 et 2018



Source: Statistical Capacity Index, World Bank

La Guinée a aussi procédé au lancement de son portail du Système Général de Diffusion des Données amélioré (SGDD-a) en novembre 2019, au terme d'une mission d'Assistance Technique du Département des Statistiques du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Africaine de Développement (BAD)³².

L'objectif principal du SGDD-a est de contribuer à la diffusion des données macroéconomiques et financières produites par la Guinée, à des périodicités régulières, sur sa Page Nationale Récapitulative de Données (PNRD). Actuellement, cette diffusion porte sur 15 catégories de données macroéconomiques et financières "recommandées", qui sont produites et fournies par le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère du Budget, le Ministère du Plan et du Développement Économique (Institut National de la Statistique) et la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). La plateforme sera progressivement élargie aux données des secteurs productifs clés de l'économie nationale, ainsi qu'à d'autres secteurs.

La diffusion de ces données sur la PNRD (<http://guinea.opendataforafrica.org>) présente les avantages suivants :

- Un allègement significatif du fardeau de travail visant à répondre aux multiples requêtes exprimées par divers utilisateurs, tels que les médias, les chercheurs, les entreprises du secteur public et privé, la société civile, les partenaires au développement comme le FMI, la Banque Mondiale, le PNUD, la BAD, l'UE, etc. Dorénavant, les différentes catégories de données seront stockées sur la PNRD, sous un format standard internationalement reconnu (SDMX), pour faciliter le partage et le téléchargement par tous ;
- Une accessibilité en ligne des investisseurs, des agences de notation et autres utilisateurs, sur la PNRD pour apprécier la situation économique et financière du pays ;
- Une avancée vers la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) qui confère plus de crédibilité et de visibilité au pays.

Enfin, la Guinée a réalisé son troisième recensement général de la population et de l'habitation (2014) en 2014 et les préparatifs du quatrième sont en cours.

³² Dans le cadre du programme de la BAD dénommé « Autoroute de l'Information en Afrique ».

Cible 17.19

Tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

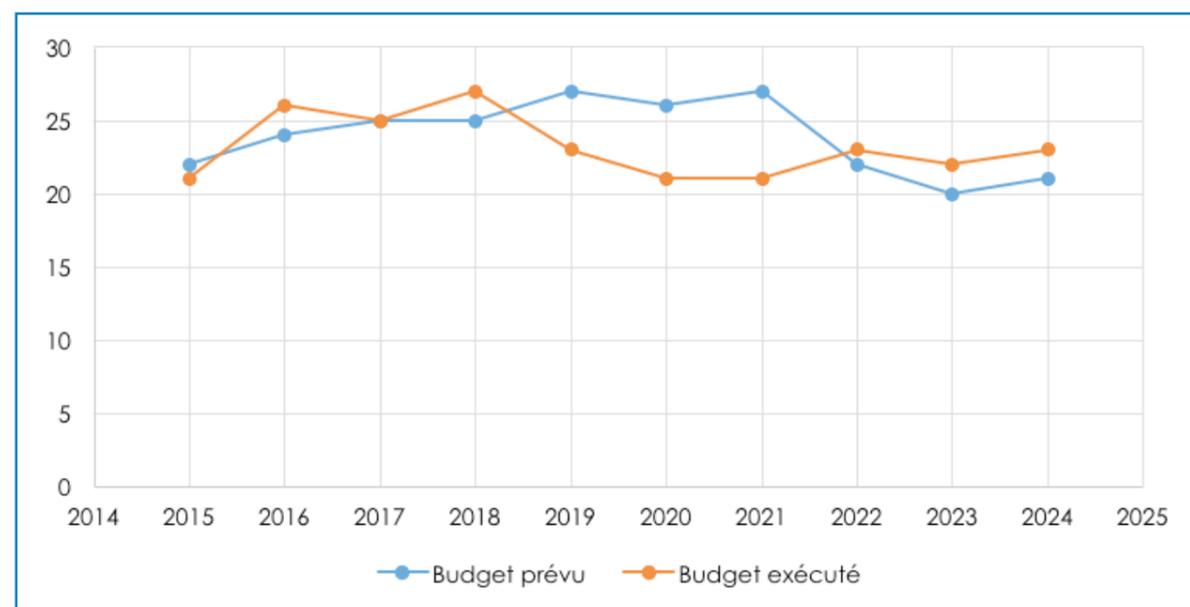
Selon le rapport de l'évaluation du financement du développement DFA 2022, les ressources internes de la Guinée sont essentiellement constituées des recettes fiscales et non fiscales, et des emprunts publics. Pour la période 2019 - 2023, les recettes intérieures totales (minières et non minières) ont progressivement augmenté en termes réels, passant de 17 709 milliards GNF en 2019 à 25 302 milliards GNF en 2023, soit une augmentation de près de 70%. L'analyse de la structure des ressources intérieures mobilisées révèle une tendance générale à la hausse et un poids important des recettes non minières (près de 86,2 % en moyenne).

Concernant les ressources consacrées au secteur

social, l'État a alloué un montant global de 46 870 858 117 847 GNF sur la période 2015-2024, soit 23% du budget total (200 188 640 556 539 GNF). En termes de dépenses, elles se sont élevées à 34 516 535 442 301 GNF, soit 23% du budget total (150 296 388 783 867 GNF).

Le budget consacré au secteur social est resté en croissance de 2015-2019, puis a légèrement baissé en 2020, pour remonter en 2021. Depuis cette date, le budget est progressivement en baisse. Les dépenses, quant à elles, ont évolué en dents de scie, avec un pic en 2018 pour décroître jusqu'en 2021. Elles ont connu une légère hausse en 2022 et sont restées stables jusqu'en 2024 malgré leur bas niveau (Graphique 21).

Graphique 21 : Évolution de la part du secteur social dans le budget et les dépenses pour la période 2015-2024



Source : Direction Générale du Budget-Mai 2024

Les initiatives de financement des ODD en Guinée ne se limitent pas au niveau national. Les autorités locales et régionales lancent également des projets et des programmes adaptés aux besoins spécifiques de leurs communautés respectives, souvent en partenariat avec des organisations non Gouvernementales et des entreprises.

Les PPP favorisent l'innovation, la technologie et la gestion efficace des ressources, contribuant ainsi à accélérer la réalisation des ODD. Ils ont permis d'obtenir des ressources provenant du secteur privé, pour le financement des ODD.

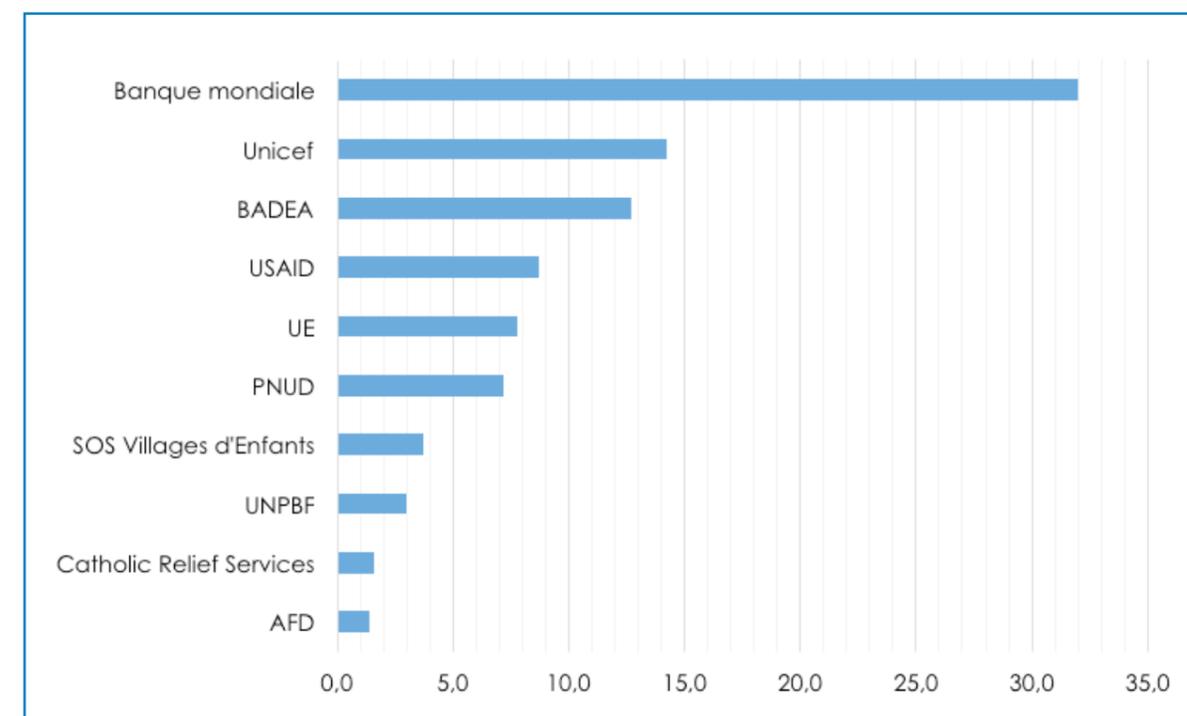
Ainsi, les conventions et contrats de partenariat public-privé (PPP) signés ont porté sur un montant global de 9 836 millions USD sur la période 2016-2019, soit en moyenne 2 459 millions USD par an, répartis entre les secteurs de forte concentration des cibles des ODD. Cependant, il faut souligner que si ces chiffres donnent une assez bonne idée de l'importance du potentiel de financement du développement durable par le canal des PPP, la majorité des conventions signées n'ont pas encore abouti à des contrats, sources de financement effectif.

Par ailleurs, la Guinée bénéficie de financements et d'aides internationales provenant d'organisations multilatérales telles que la Banque mondiale, le système des Nations Unies et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux. Ces ressources complètent les efforts nationaux en fournissant un soutien financier et technique pour des programmes spécifiques liés aux ODD. Dans ce cadre, le pays

a reçu 585,1 millions USD d'Aide Publique au Développement (APD) en 2019, dont 69% était constituée de dons et les trois contributeurs de l'APD les plus importants ont été la Banque Mondiale, l'Union européenne et les États-Unis au cours de cette année. Au total, près de 160 projets ont été financés ou cofinancés par l'APD, en 2019.

Les données issues de l'enquête auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de 2022 (Graphique 22) montrent la structure de la répartition de l'APD en 2021 par donateur (Graphique 23). Il est important de souligner que les ODD couvrant les domaines de la santé, la pauvreté (y compris le déficit d'infrastructures) et la gouvernance (secteurs droits, justice, institutions) sont les plus gros bénéficiaires des financements extérieurs alloués aux projets en Guinée (source : Actualisation de la cartographie des interventions des PTF, septembre 2022).

Graphique 22 : Répartition de l'APD en 2021 par donateur



Source : Cartographie des PTFs de la Guinée (2022)

Toutefois, le rapport d'étude sur l'espace fiscal pour l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des ODD indique que le Programme de développement durable a été relativement sous-financé en Guinée sur la période 2016-2020. En effet, face à l'ampleur des besoins exprimés par le pays, les ressources mobilisées pour le financement des ODD restent largement insuffisantes.

La mobilisation et le financement effectif des ODD sont confrontés à de nombreux défis, notamment les insuffisances dans le ciblage des sources de financement, la baisse de l'aide publique au développement (APD) qui demeure un élément important du financement de la mise en œuvre des ODD, et la faible prise en compte des principes d'inclusivité.

Par ailleurs, la Guinée poursuit des efforts importants dans l'amélioration de la production et de la qualité des données économiques et sociodémographiques, à travers le renforcement de l'utilisation du numérique dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données statistiques.

Quelques initiatives sectorielles ont bénéficié de financements de bailleurs de fonds dans cette dynamique. Par exemple, la Conférence diplomatique tenue du 29 avril au 03 mai 2019 a permis à la Guinée de lancer un programme cadre d'appui à la diplomatie économique et à l'intelligence stratégique, et à la coopération internationale 2022-2027 (PRODEIC), soutenu par le SNU. Plus de 8 milliards GNF ont été investis dans ce programme, visant à moderniser l'outil diplomatique et la coopération internationale du pays.

À cela s'ajoute un financement de 81 millions USD obtenu en 2023 de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2), pour une gouvernance responsable et inclusive des ressources de développement local.

Le partenariat entre la Guinée et le reste du monde a des implications qui vont au-delà de la politique d'aide publique au développement. La collaboration avec différents partenaires de financement de projets dans les domaines minier, agricole, environnemental et

socio-culturel se manifeste à travers le recensement des travaux d'examens au Conseil National de la Transition (CNT), pour l'adoption des conventions et des accords-cadres. Il s'agit notamment d'opérateurs du secteur privé, d'investissements directs étrangers et de partenariats public-privé (PPP).

Pour surmonter ces obstacles, des dispositions légales et réglementaires ont été adoptées, à savoir la Loi sur le contenu local promulguée en 2023 et divers mécanismes de réforme en faveur du secteur privé dans le cadre du "Guinée Business Forum" soutenu initialement par la Banque Mondiale. Il faut aussi souligner qu'une table ronde a été organisée à Dubaï pour résorber le déficit de financement du PRI. À cette occasion, cinq conventions de financement portant sur plus de 225 millions USD respectivement entre la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République de Guinée ont été signées. En plus, une autre convention de 650 millions d'euros a été signée entre la République de Guinée et Deutscher Bank.

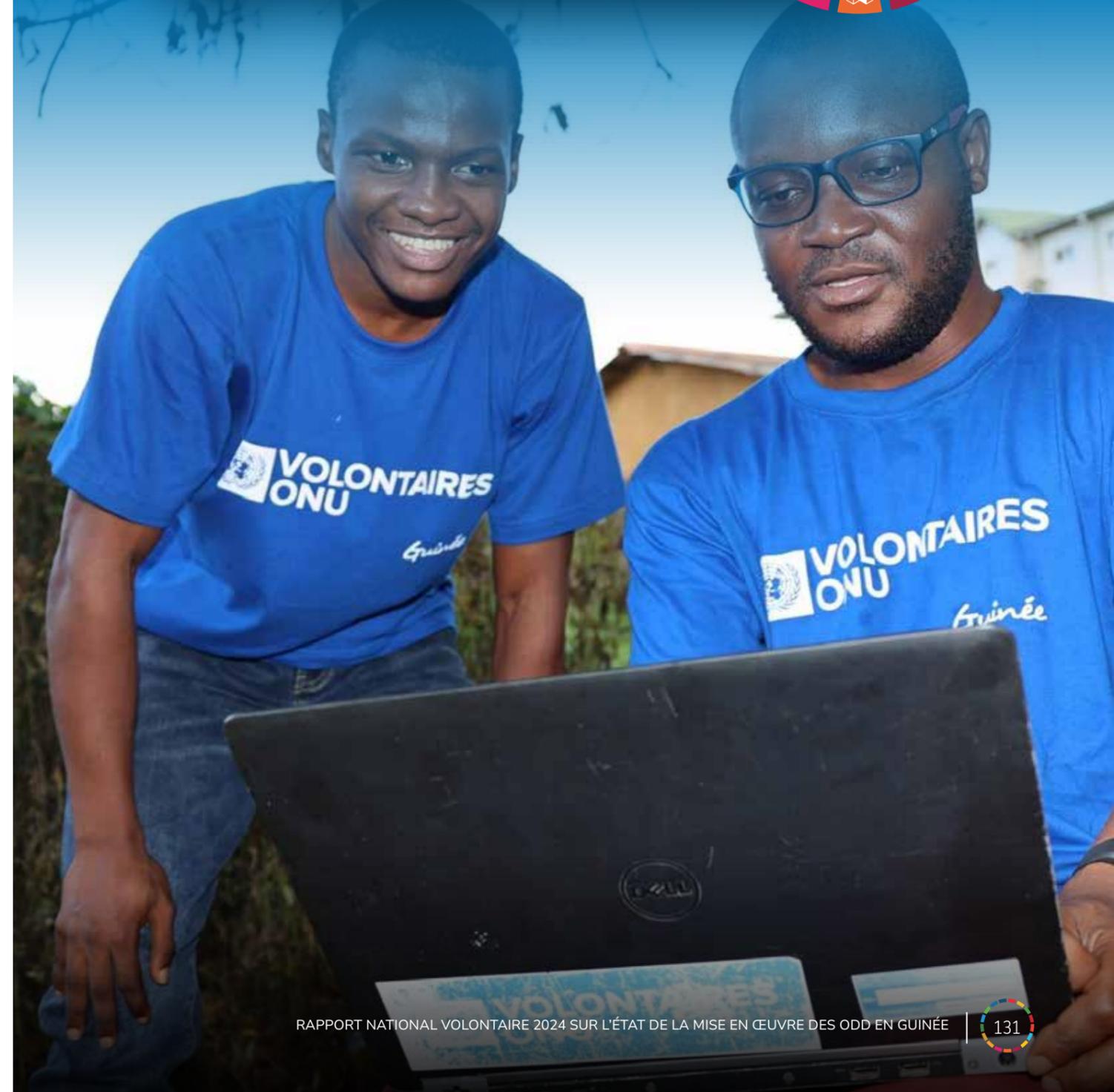
D'autres partenariats importants ont été noués ces derniers temps, en matière de projets d'exploitation des blocs de minerais de fer du Simandou. En effet, la signature de la convention de la compagnie du Trans guinéen et des ajustements aux conventions minières bipartites de Wining Consortium SIMANDOU et SIMFER SA, jugés comme le plus grand projet minier au monde, honore l'État guinéen dans le domaine du partenariat, pour la satisfaction des besoins primaires de la population.

La signature avec la BADEA d'une convention de financement d'un montant de 31 500 000 USD en vue de la création d'un parc moderne destiné à l'implantation des entreprises de grandes tailles et des bâtiments commerciaux, d'exposition et de vente des produits fabriqués dans le parc.

En outre, la Guinée compte exploiter davantage le partenariat sud-sud et triangulaire pour mieux profiter des opportunités de création d'emplois, la construction des infrastructures et la promotion du commerce, entre autres.

6

MOBILISATION DU VOLONTARIAT POUR APPUYER LA RÉALISATION DES ODD



DÉFIS

A la lumière de cette analyse, les principaux défis sont :

- > L'insuffisance des capacités institutionnelles ;
- > La non-sécurisation des recettes de l'État ;
- > La faiblesse de la Gouvernance ;
- > L'insuffisance de la mobilisation des ressources financières internes.

6 MOBILISATION DU VOLONTARIAT POUR APPUYER LA RÉALISATION DES ODD



Traditionnellement, la solidarité et l'entraide font partie des pratiques du peuple guinéen. Comme de nombreux pays dans le monde, la Guinée reconnaît le volontariat comme une forme d'engagement social profondément enracinée dans la société.

Les programmes de volontariat couvrent tous les secteurs de développement et impliquent toutes les tranches d'âge (jeunes, adultes, personnes âgées), conformément aux règles et procédures des différentes structures de volontariat. Ces derniers sont de plus en plus perçus par le Gouvernement comme essentiels au développement économique et social durable, et un moyen fiable de lutter contre le chômage spécifiquement chez les jeunes. Le volontariat aussi bien informel que formel, est perçu comme étant un outil clé pour optimiser la participation des différents groupes de population aux efforts de développement.

Depuis quelques années, cette perception s'est de plus en plus affirmée à travers l'institutionnalisation

du volontariat et la définition d'un cadre légal avec la promulgation de la loi N°2015/012/AN en juin 2015, établissant et réglementant l'Agence Nationale de Volontariat Jeunesse (ANVJ). Pour renforcer la participation de l'ANVJ dans le processus de développement, une politique nationale sur le volontariat jeunesse est en cours d'adoption pour une période de cinq ans, avec pour objectif la promotion du volontariat, la mobilisation sociale et la valorisation des compétences humaines disponibles pour la paix et développement.

Dans le cadre de l'élaboration du Rapport National Volontaire, il s'est tenue une analyse situationnelle du volontariat et la participation des volontaires dans la réalisation des ODD en Guinée. La réalisation de cette analyse s'est effectuée à travers une démarche participative incluant toutes les parties prenantes de volontariat notamment (Agence Nationale de Volontariat Jeunesse, Programme des Volontaires des Nations Unies, France Volontaires, Corps de la Paix, Croix Rouge Nationale et d'autres acteurs des mouvements associatifs) auprès desquelles le consultant a collecté les informations et ressorti le niveau de participation des volontaires dans la réalisation des ODD.

La contribution des volontaires a été remarquable dans plusieurs domaines à savoir : la lutte contre pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes, l'emploi et la croissance inclusive, le changement climatique, le renforcement institutionnel et la paix et le partenariat entre les institutions. En guise d'exemple, au cours des dix dernières années, la Guinée a connu des crises politiques et sanitaires (manifestations politiques, maladie à virus Ébola et Covid 19) et le volontariat d'urgences a significativement contribué à la promotion des mesures de protection et de lutte contre les maladies et à la sensibilisation des jeunes contre la violence. Ces actions ont contribué à l'atténuation des impacts lors de ces moments douloureux. Au cours des 10 dernières années, les structure de volontariats établies en Guinée ont mobilisé plus de 144 798 dans les secteurs mentionnés plus haut contribuant ainsi de manière significative à la mise en œuvre de ODD dans le pays. Pour les actions futures de réalisation des ODD et au regard de son caractère transversal, le volontariat peut être un outil clé pour l'accélération des atteintes des Objectifs de Développement Durables en Guinée.

7 CONCLUSION ET PERSPECTIVES



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'Agenda 2030 prône un plan d'action mondial en faveur de la paix, de la prospérité des peuples et de la planète, de la dignité des citoyens et d'un partenariat mondial revitalisé, favorisant le développement durable et inclusif pour les générations actuelles et future. La Guinée est engagée à poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en renforçant les dispositifs et mécanismes pour accélérer la convergence vers les différentes cibles des ODD. La Guinée a intégré la prise en compte des 17 ODD dans les politiques et programmes nationaux, sectoriels et locaux pour ne laisser personne de côté.

L'examen national volontaire a permis de répertorier de multitudes mesures et programmes mis en œuvre en faveur du Développement Durable ainsi que de relever les avancées réalisées en termes de réduction de la pauvreté, d'égalité des chances pour tous notamment en termes d'accès aux services sociaux de base. En outre, il a permis d'identifier les défis à relever pour l'atteinte des objectifs de développement durable et de tracer les perspectives.

Le contexte de mise œuvre de l'Agenda 2030 a été marqué par une succession de différentes crises (sanitaires, socio-politiques) qui ont eu des répercussions sur la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies ainsi que la mobilisation des ressources nécessaires. Toutefois, le pays a su prendre des mesures de mitigation adéquates pour assurer les poursuites de l'ensembles des programmes.

Malgré les avancées dans la réalisation des ODD, les différentes cibles retenues restent en deçà de la norme prévue. Le rapport note des progrès significatifs et souligne des efforts encourageants enregistrés dans la prise en charge des groupes vulnérables, l'accès à l'éducation, la santé, l'eau potable et l'électricité. Des investissements considérables ont été entrepris pour accroître l'offre des services sociaux de base aux populations. Toutefois, les inégalités régionales et individuelles persistent. Le milieu rural continue de bénéficier de moins d'opportunités que le milieu urbain, et les femmes dans leur majorité demeurent marginalisées par rapport aux hommes dans divers domaines.

En somme, l'examen a permis de relever que bien que riche en ressources naturelles, biodiversité et caractérisée par un grand potentiel agricole, la Guinée présente des vulnérabilités et des défis structurels (insuffisance des infrastructures, instabilité politique, valorisation du capital humain) et sociaux importants (crises sanitaires, pauvreté, inégalité entre les sexes et les résultats scolaires) qui entravent les efforts déployés pour réaliser l'Agenda 2030.

Le pays fait également face à des défis infrastructurels et transformationnels tels que la transition démographique pour maximiser le dividende démographique, la transformation numérique et digitale pour accélérer la croissance, la diversification et la transformation structurelle de l'économie pour booster ses exportations et enfin le renforcement de sa résilience face aux catastrophes naturelles et autres risques environnementaux nécessitant une approche intégrée, ainsi qu'une augmentation des investissements et des dépenses sociales à travers notamment la mobilisation de ressources financières nationales soutenables. Pour relever ces défis, la Guinée s'appuiera sur les points d'entrée transformateurs - ou transitions clés identifiées par les Nations Unies, qui peuvent avoir des effets catalyseurs et multiplicateurs sur la réalisation des ODD dans le pays.

Dans cette perspective, la Guinée a présenté son **Plan de Sauvetage des ODD, lors du Sommet sur les ODD en 2023**. Ce plan est basé sur les résultats du processus de localisation des ODD tant au niveau central/national, qu'au niveau local, pour renforcer la planification et les stratégies axées sur les ODD pour les cinq années à venir. Il résulte aussi de l'analyse de l'engagement de la Guinée dans les initiatives-phares recommandées par le Secrétariat Général des Nations Unies, reconnues comme créatrices de synergies pouvant avoir un effet de levier sur d'autres ODD permettant ainsi une accélération des progrès vers 2030. Pour rappel, le Plan a retenu trois domaines prioritaires notamment : i) la croissance économique durable ; ii) la bonne gouvernance et iii) le capital humain - emplois décents et employabilité. La mise à jour de ce plan portera sur les transitions essentiellement sur les transitions ci-dessous.

LES TRANSITIONS CLÉS POUR L'ACCÉLÉRATION DES ODD DANS LE CONTEXTE DE LA GUINÉE

Les six transitions clés, à savoir : (1) les systèmes alimentaires ; (2) l'accès à l'énergie et son caractère abordable ; (3) la connectivité digitale ; (4) l'éducation ; (5) l'emploi et la protection sociale ; et (6) le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution qui sont parfaitement alignées avec les priorités nationales définies dans le PRI, mais également avec le Cadre de Coopération du Système des Nations Unies en Guinée.

Dans le but de réduire la pauvreté et les inégalités, la Guinée s'est donc déjà inscrite dans ces six initiatives en prenant des engagements lors du sommet mondial sur les systèmes alimentaires organisé en septembre 2021 à New York, et du Sommet Mondial sur le Système Éducatif en 2022 en ce qui concerne ces deux thématiques. Ainsi.

Pour **les systèmes alimentaires et l'éducation**, elle a élaboré avec l'appui du SNU, la feuille de route nationale de transformation des systèmes alimentaires et la feuille de route pour la transformation du système éducatif et la déclaration d'engagement national.

En ce qui concerne **les emplois décents et l'employabilité**, la Guinée s'est engagée à mettre en place les conditions appropriées pour le développement des compétences des jeunes adaptées aux besoins de marché de l'emploi. Ainsi, au-delà de la formation classique dans les écoles primaires, secondaires et universitaires, un accent particulier sera mis sur la formation technique et professionnelle y compris sur les compétences dans les métiers d'avenir, l'entrepreneuriat et les solutions digitales. Les ressources agricoles et minérales peuvent également servir de levier pour l'accélération de la transformation structurelle de l'économie et favoriser la croissance économique inclusive pour créer des emplois décents. Ceci sera sous-tendu par la Politique nationale de l'emploi qui est en cours d'adoption, et qui sera mise en œuvre par l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat.

Dans le domaine du **changement climatique, du risque environnemental, de la perte de la biodiversité et de la pollution**, la Guinée a ratifié les principaux instruments internationaux pour lutter contre le changement climatique.

Le Gouvernement a entrepris de nombreux efforts pour gérer les risques liés aux changements climatiques dans les secteurs socio-économiques les plus vulnérables et les plus vitaux (agriculture, élevage, eau, zones côtières et forestières). Par ailleurs, avec l'appui des partenaires, le pays s'est doté plusieurs outils en termes de préparation et de réponse aux effets liés aux risques environnement. Une politique nationale de gestion de risque de catastrophes accompagnée d'une stratégie de mise en œuvre a été élaboré. À celle-ci s'ajoutent le code l'environnement révisé et ses textes d'application, la stratégie Nationale sur les changements climatiques, la stratégie nationale sur le Développement durable, la stratégie nationale sur le Tourisme durable, le Programme de définition des cibles nationales de la Neutralité de dégradation des Terres. Tous ces outils nécessitent un appui plus poussé en vue de les rendre opérationnels pour lutter efficacement contre le changement climatique et réduire la vulnérabilité des populations.

Concernant **l'accès à l'énergie abordable**, le Gouvernement, conscient du déficit d'accès à une énergie abordable, a adopté, la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie et le Plan National d'Électrification Rurale pour un accès universel à l'électricité en zone rurale à l'horizon 2040.

Pour la **connectivité digitale**, le Gouvernement de transition, dans le cadre de la refondation de l'État et la mise en œuvre du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025, affiche ses ambitions pour rattraper les retards accusés en matière de Digitalisation et du développement de son économie Numérique. Ainsi, l'État a créé en 2022, l'Agence Nationale de Digitalisation de l'État et adopté la Stratégie Nationale de Digitalisation de l'État et de l'Économie Numérique pour la modernisation de l'administration dans son entièreté, les institutions et autres organismes publics.



- Renforcer la mobilisation des ressources et le financement des politiques en faveur des ODD en élargissant le partenariat et en mobilisant davantage le secteur privé ;
- Renforcer la domestication des cibles des ODD et assurer leur suivi effectif ;
- Améliorer la gouvernance des politiques et stratégies en rendant effectifs les systèmes de suivi-évaluation ;
- Rendre effective la plateforme de concertation autour des ODD pour renforcer l'appropriation des toutes les parties prenantes ;
- Accélérer la transition numérique et énergétique par la mise en œuvre de stratégies innovantes et l'opérationnalisation du cadre légal ;
- Réduire les inégalités sociales, économiques et territoriales comme la prise en charge effective dans le système éducatif, l'accès non discriminatoire au marché du travail et la protection sociale des familles vivant avec les personnes Accroître les données fiables et actualisées sur les migrations, la coordination et le nombre de consultation entre les parties prenantes ;
- Diminuer le nombre croissant de jeunes candidats à la migration irrégulière par la sensibilisation et la création d'opportunités économiques dans leur pays ;
- Renforcer les politiques et les programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, y compris des mesures de lutte contre les violences basées sur le genre et les violences sur les enfants et les adolescents ;
- Améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants, en mettant l'accent sur les populations vulnérables et en éliminant les obstacles tels que le travail des enfants et les barrières financières ;
- Adopter des mesures spécifiques pour garantir l'inclusion des personnes Accroître les données fiables et actualisées sur les migrations, la coordination et le nombre de consultation entre les parties prenantes ;
- Diminuer le nombre croissant de jeunes candidats à la migration irrégulière par la sensibilisation et la création d'opportunités économiques dans leur pays ;
- dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique, y compris l'accessibilité des infrastructures et des services ;
- Promouvoir la diversité culturelle et ethnique et lutter contre les discriminations telles que sur l'origine ethnique, en garantissant l'accès équitable aux ressources et aux opportunités pour toutes les communautés ;
- Renforcer les capacités des collectivités locales en matière de planification et de gestion participative y compris la budgétisation sensible au genre ;
- Accroître les investissements dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données désagrégées par sexe, âge, zone géographique, handicap, quantile de richesse, etc. afin de mieux approfondir l'identification des groupes les plus marginalisés et ajuster les interventions.

ANNEXES

SYNTHESE DES ATELIERS DE CONSULTATION AVEC LA SOCIETE CIVILES ET D'AUTRES ACTEURS DE REALISATION

Sous la conduite de la Direction Nationale du Plan à travers le comité technique RNV, il s'est tenu des consultations dans les quatre régions naturelles et la zone spéciale Conakry. Ces ateliers avaient pour objectif de renforcer la participation active des parties prenantes dans le processus de rapportage volontaire sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) en Guinée. Cette démarche visait non seulement à enrichir le rapport, mais également s'assurer d'une meilleure appropriation des résultats par toutes les couches de la société guinéenne.

Cette étape du processus a regroupé les acteurs de la société civile, les services techniques déconcentrés de l'État, le secteur privé, le

mouvement syndicat et les sous bureau du système des Nations Unies présent dans les zones concernées, les élus locaux etc.

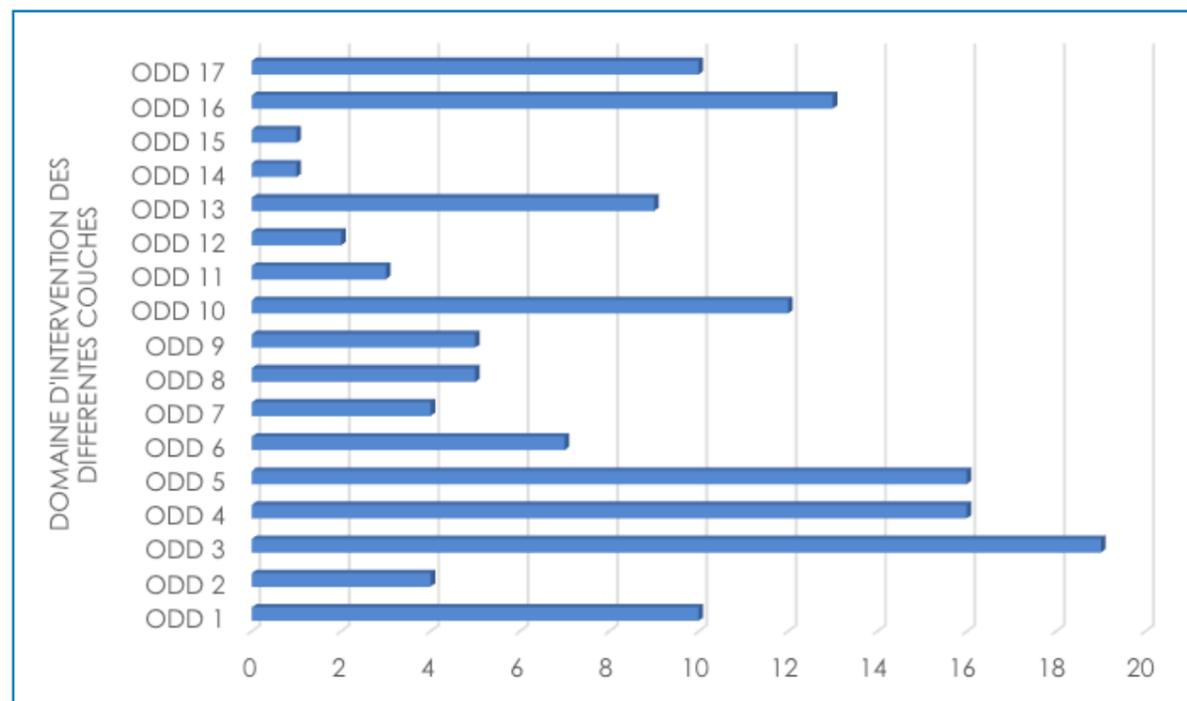
Ces ateliers se sont soldés par des résultats remarquables. En termes de participation, 31% était composé de structures des jeunes, 31 % des organisations des femmes, 18 % des associations des Personnes en situation d'handicap 13 % du secteur privé et 7 % des mouvements syndicaux (Graphique 23).

Les résultats des consultations prouvent à suffisance que toutes les couches touchées par ces rencontres ont une connaissance des ODD et évaluent les différents objectifs de développement durable en Guinée.

ANNEXES

SYNTHESE DES ATELIERS DE CONSULTATION AVEC LA SOCIETE CIVILES ET D'AUTRES AUTRES ACTEURS DE REALISATION

Graphique 23 : Répartition des différents participants aux consultations nationales selon l'ODD de leur domaine d'intervention



Source: Rapport des ateliers de consultation RNV 2024 (2024)

Dans le même sillage, ces différentes couches ont porté leurs appréciations sur la réalisation des ODD en Guinée. Bien que beaucoup reste à faire dans ces domaines, les participants ont apporté des remarques positives par endroit notamment ODD3 assurer la santé et le bien-être de tous, ODD 1 éliminer la pauvreté dans toutes ces formes, ODD 4 garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité, ODD 5 mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles...

Concernant les autres objectifs, ils ont estimé une faible réalisation et sollicitent un renforcement de mécanisme de mise en œuvre et de suivi pour que ces objectifs soient atteignables avant la date buttoir.

L'un des progrès majeurs de ces concertations avec la société civile et autres acteurs de mise en œuvre est la mise en lumière du niveau d'implication de ces couches à la réalisation des ODD. En 2016, après l'adoption des Objectifs de Développement Durable, le Gouvernement Guinéen et ces partenaires au développement ont lancé des activités de vulgarisation des ODD auprès de la société civile guinéenne et d'autres acteurs à tous les niveaux.

Force est de constater, qu'il reste des efforts à mener pour l'implication de la société civile et d'autres acteurs. Dans le cadre du principe de ne laisser pour contre, il est demandé au Gouvernement et ses partenaires au développement en Guinée l'implication de toutes les couches pour les années à venir pour l'atteinte inclusive de l'Agenda 2030.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018/2019
- [2] Rapport Étude thématique pour la préparation du PNDES 2021-2025 : Valorisation du capital humain : bilan et perspectives, UNICEF, 2021
- [3] Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2012
- [4] Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2018
- [5] Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2014
- [6] Enquête de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), Guinée 2018
- [7] Comptes nationaux de la santé 2021
- [8] Rapport d'analyse sur les travaux domestiques non rémunérés en Guinée, 2022
- [9] Plan stratégique national de lutte contre les hépatites virales en Guinée 2018-2022, année 2016
- [10] Plan National de Développement Économique et Social 2016-2020, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Volume 1 - Document principal, 23 février 2017
- [11] Programme de Référence Intérimaire de la transition 2022-2025 - Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Décembre 2022
- [12] Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
- [13] Plan de Relance Économique, Ministère de l'Économie et des Finances, Septembre 2022
- [14] Politique Nationale de Développement Industriel 2022-2040
- [15] Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2016-2020 - Conseil National de la Statistique, Septembre 2017
- [16] Document de Stratégie Pays 2018-2022, Groupe de la Banque Africaine de Développement, Septembre 2018
- [17] Rapport national de suivi de la mise en œuvre de l'agenda de la CIPD, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Juillet 2023
- [18] Plan Stratégique Nationale Multisectorielle de Nutrition 2019-2024, Août 2018
- [19] Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition-République de Guinée I, Décembre 2018
- [20] Rapport Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau - New-York, juillet 2018
- [21] Libérer le potentiel des femmes et des filles : Le statut des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons en Guinée, Banque Mondiale 2023
- [22] GUINÉE - Les avantages économiques d'une société soucieuse de l'égalité des genres, Banque Mondiale, juin 2019

BIBLIOGRAPHIE

- [23] Manuel de préparation et présentation des Examens Nationaux Volontaires (ENV), édition 2023
- [24] Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée, 2016-2020, République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Rapport final, janvier 2017
- [25] Programme Pays de Promotion du Travail Décent en Guinée 2016-2019, République de Guinée et Organisation Internationale Du Travail, décembre 2015
- [26] Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2018-2019, Décembre 2020
- [27] Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS 2016, Guinée, Rapport final « Suivi de la situation des enfants et des femmes », République de Guinée, Institut National de la Statistique, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, juillet 2017
- [28] Synthesis of Voluntary National Reviews, Division for Sustainable Development, Department of Economic and Social Affairs, United Nations, 2023
- [29] Document de Politique Nationale de Coopération Internationale à l'horizon 2030, Septembre 2023
- [30] Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2015-2024), Ministère de la santé
- [31] Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
- [32] PNIASAN 2018 – 2025, Vf 31 Janvier 2018
- [33] Politique Nationale de Population, Ministère de l'Économie, Finance et Plan, Janvier 2022
- [34] Politique Nationale de la Famille 2019-2021, Ministère de l'action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
- [35] Politique Nationale Genre révisée, Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Mai 2017
- [36] Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'Enfant en Guinée (PNPDBE), Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Mai 2015
- [37] Document de Politique Commerciale de la Guinée, 21 Décembre 2020
- [38] Lettre de Politique Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (LPN/PME), Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé, Juillet 2013
- [39] Politique Urbaine Nationale, Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Décembre 2023
- [40] Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme en République de Guinée
- [41] Extrait du Draft (12.01.2022) - Plan Stratégique du Service Genre et Équité du Ministère de la Santé pour les cinq 5 prochaines années 2021-2025, Service Genre et Équité (SGE) Ministère de Santé Publique Guinée
- [42] Communiqué de presse - Le nouveau Bulletin ODD d'Afrobarometer montre des progrès en Guinée en matière de réduction de la faim et d'amélioration de l'accès à l'éducation et à l'électricité - Conakry, République de Guinée, 30 juin 2021
- [43] Guinée (Conakry) : Fiche pays – Février 2023



BIBLIOGRAPHIE

- [44] Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies sur le développement durable (HLPF), 10 - 19 juillet 2023 à New York
- [45] Rapport succinct de mise en œuvre des ODD concernés par le Forum, 2023
- [46] Plan de Sauvetage des ODD de la Guinée, Septembre 2023
- [47] Bilan des Objectifs de Développement Durable (ODD) en République de Guinée, Vf Juin 2021
- [48] Programme Décennal de l'Éducation en Guinée, ProDEG 2020-2029, Secteur de l'Éducation et de la Formation
- [49] Document de Politique et de Stratégies Nationales de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication de la République de Guinée 2016-2020
- [50] Banque mondiale - Une priorité pour la Guinée : améliorer le statut des femmes et filles, 9 mai 2023
- [51] Ne laisser personne sur le bord du chemin - Banque Mondiale Blog, 28 Février 2023
- [52] Rapport d'étude Innovation et Transformation Structurelle de l'Économie, Juillet 2021
- [53] Rapport Final-Vol 1- Plan National d'Électrification Rurale -Horizon 2040, Juin 2023
- [54] Rapport Global Enquête Nationale sur l'Emploi et Secteur Informel en Guinée (ENESIG-2018/2019), Janvier 2020
- [55] Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2020-2023
- [56] Rapport final-Stratégie Nationale de Financement Intégré des ODD en République de Guinée, Mars 2023
- [57] Rapport final sur l'Équité en santé pour les personnes en situation d'handicap en Guinée, Août 2022
- [58] Rapport de mission sur l'identification des populations mendiantes occupant les artères de la ville de Conakry, Avril 2022
- [59] Programme National d'Inclusion et d'Autonomisation des Personnes en situation d'handicap (PNIAPH), Juillet 2019
- [60] Rapport provisoire-Étude thématique pour la préparation du PNDES 2021-2025 : Fragilité et points d'ancrage d'une Stratégie de Résilience socio-économique pour la Guinée, Avril 2021
- [61] Rapport Final-Étude thématique pour la préparation du PNDES 2021-2025 : Valorisation du capital humain : bilan et perspectives, Juin 2021
- [62] Protection de l'enfance en Guinée à l'aune de la transition politique : Projet RESPECT- Renforcement des capacités de la société civile pour la protection effective des conventions et traités de défense des droits de l'Homme
- [63] Termes de référence de l'Étude sur la Vulnérabilité en Guinée, Août 2023
- [64] Lois et Décrets et Règlementations en Guinée Conakry



